



Assemblée générale

Soixante-huitième session

18^e séance plénière
Samedi 28 septembre 2013, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 9 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M^{me} Portia Simpson Miller, Première Ministre et Ministre de la défense, du développement, de l'information et des sports de la Jamaïque

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Première Ministre et Ministre de la défense, du développement, de l'information et des sports de la Jamaïque.

M^{me} Portia Simpson Miller, Première Ministre et Ministre de la défense, du développement, de l'information et des sports de la Jamaïque, est escortée à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M^{me} Portia Simpson Miller, Première Ministre et Ministre de la défense, du développement, de l'information et des sports de la Jamaïque, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M^{me} Simpson Miller (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je me félicite vivement qu'un fils des Caraïbes – qui plus est doté d'une expérience aussi riche et de talents diplomatiques aussi éprouvés – préside la

soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, des efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir la paix et le développement internationaux, et je salue son leadership exemplaire.

Le thème de notre débat général, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », propulse le développement au cœur des préoccupations de l'ONU, nous incitant à élaborer un cadre de développement efficace et de grande envergure dans l'intérêt de tous. Nos débats et nos décisions au cours de la présente session doivent donc envoyer un franc message d'espoir aux millions de personnes qui, malheureusement, vivent encore dans la pauvreté et l'inégalité. Redoublons d'efforts pour lutter contre le fléau qu'est la pauvreté. Ce héros national jamaïcain qu'est le regretté Marcus Mosiah Garvey disait à juste titre :

« La pauvreté est un état infernal. Ce n'est pas une vertu, c'est un crime. Être pauvre, c'est avoir faim sans espoir de trouver à se nourrir; être malade sans espoir d'être soigné; tomber de fatigue et de sommeil sans avoir un endroit où poser sa tête; être tout nu, sans trouver à se vêtir; être méprisé et abandonné de tous. Être pauvre, c'est avoir le profil pour le crime et l'enfer ».

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-48804(F)



Document adapté

Merci de recycler



Trop d'habitants de la planète sont confrontés à cette réalité. Nous devons traduire dans les faits la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), qui nous a confié la responsabilité d'ouvrir la voie au développement en nous engageant à éliminer la pauvreté sur la base d'un partenariat mondial.

À moins de 1 000 jours de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous sommes confrontés à de nombreux problèmes, notamment la crise économique et financière mondiale, les changements climatiques, les catastrophes naturelles, le niveau élevé de la dette et le grand nombre de conflits. Compte tenu du peu de temps qu'il nous reste, il est impératif que nous accélérions nos efforts, sans quoi nous desservirions nos peuples.

Tandis que nous réfléchissons au programme de développement pour l'après-2015, nous devons également régler les questions en suspens s'agissant de réduire l'extrême pauvreté et la faim, de lutter contre le VIH/sida, d'enrayer et d'inverser l'incidence du paludisme et de la tuberculose, et de garantir un meilleur accès aux soins de santé procréative. Au cours des discussions portant sur le programme de développement pour l'après-2015, nous devons déterminer le meilleur moyen d'élaborer un pacte mondial universel et axé sur l'être humain, qui trouve le bon équilibre entre, d'une part, la nécessité d'avoir une solide croissance économique, de créer des emplois et d'éliminer la pauvreté et, d'autre part, l'impératif tout aussi important de préserver et protéger l'environnement. Nos discussions doivent tenir compte des besoins particuliers des groupes de pays défavorisés, en particulier le groupe vulnérable des petits États insulaires en développement (PEID), qui se retrouvent aux prises avec les changements climatiques, l'élévation du niveau de la mer et la nécessité de gérer de nouvelles situations économiques et sociales.

Nous nous félicitons de l'attention que la communauté internationale accordera aux petits États insulaires en développement (PEID) en 2014, qui sera l'Année internationale des petits États insulaires en développement. Le succès de la Conférence qui doit se tenir au Samoa en 2014 dépendra d'un appui international fort aux questions relatives aux PEID et de leur intégration dans toutes les activités du système des Nations Unies.

Une approche viable du développement doit tenir compte de la question des personnes handicapées dans le programme de développement pour l'après-2015. Elle doit également prévoir des programmes destinés à

prévenir et combattre les maladies non transmissibles et des ressources financières supplémentaires à l'appui de la lutte mondiale contre le VIH/sida.

Le nombre élevé d'accidents de la route représente une autre grave menace pour le développement. J'invite tous les pays à relever ce défi et à réduire le nombre de blessés et de décès résultant d'accidents de la circulation, en accordant plus d'attention à cette question de politique générale cruciale.

Il nous faut d'urgence des sources de financement novatrices et durables pour appuyer nos efforts de développement. Des réformes doivent être menées de façon à aider les pays en développement à revenu intermédiaire à faire face aux défis auxquels ils sont confrontés. Ces réformes doivent notamment porter sur la question de la soutenabilité de la dette publique et la révision du système de classement des pays en développement à revenu intermédiaire, en vue de formuler des critères plus pertinents et plus adéquats pour mesurer le développement.

Il convient d'urgence de mettre davantage l'accent sur la création d'emplois, notamment pour les jeunes au chômage. Je rappelle que le nombre de chômeurs dans le monde devrait passer à 202 millions cette année, selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail. Ce chiffre alarmant est éclipsé par celui des travailleurs pauvres dans le monde, qui est estimé à environ 869 millions, dont près de 400 millions vivant dans l'extrême pauvreté. La hausse du chômage se traduit par des poches de pauvreté et de misère sociale dans les zones rurales et urbaines. Il faut s'employer activement à accroître les investissements dans les pays en développement en mettant l'accent sur la création d'emplois.

Nous devons fournir plus d'aide aux populations pour qu'elles puissent s'en sortir au quotidien, vu que la croissance et la prospérité sont inégalement réparties et que les plus vulnérables risquent de passer à travers les mailles du filet, d'être laissés à l'écart et de ne pas pouvoir jouir de conditions de vie décentes. Les régimes de protection sociale doivent fonctionner efficacement de façon à répondre aux besoins fondamentaux et encourager les groupes cibles à faire preuve d'initiative personnelle, tout en promouvant l'autonomisation et une plus grande intégration. Alors que les pays comme la Jamaïque mettent en œuvre des stratégies visant à s'attaquer au problème de l'endettement et à encourager la croissance et les investissements, il est essentiel que les institutions financières internationales et multilatérales

et les autres partenaires de développement reconnaissent l'importance des mécanismes de protection sociale.

Nous élaborons le programme de développement pour la prochaine décennie et au-delà en partie au nom d'un groupe qui me tient beaucoup à cœur, à savoir nos enfants. L'avenir que nous voulons, l'avenir que nous forgeons, l'avenir auquel nous parviendrons sera l'héritage que nous allons léguer à nos enfants. Nous devons redoubler d'efforts pour protéger leurs droits et favoriser leur épanouissement. En dépit de ses ressources limitées, la Jamaïque continue de tout mettre en œuvre pour honorer ses obligations envers ses enfants. Nous condamnons la violence et les mauvais traitements à l'encontre de nos enfants et réaffirmons notre engagement à protéger et à promouvoir les droits de l'enfant partout dans le monde. Aucun enfant ne doit être laissé pour compte.

La question de la traite des êtres humains constitue une préoccupation majeure. Je n'oublie jamais les horreurs et les maux de l'esclavage, aussi bien dans l'histoire que sous sa forme moderne. J'ai le cœur particulièrement meurtri quand j'entends dire que des jeunes filles et des jeunes garçons sont quotidiennement arrachés de leur foyer, emmenés dans des terres inconnues et forcés à vivre dans des conditions inhumaines et à exécuter des actes innommables. Nous devons unir nos efforts pour éliminer ce fléau transnational et mettre un terme à la traite des personnes, qui touche nos femmes, nos hommes et nos enfants. Nous devons nous assurer qu'à l'époque moderne, l'esclavage ne se répète pas. Nous devons l'éradiquer partout où il existe, et traduire les coupables en justice. Nous devons protéger les générations futures. Plus jamais, aucun acte similaire à l'esclavage ne doit être toléré nulle part.

La Jamaïque est fière de diriger, en collaboration avec les pays de la Communauté des Caraïbes et les membres de l'Union africaine, les efforts visant à ériger le mémorial permanent pour les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, ici à l'ONU. La présentation, cette semaine, du projet retenu pour le mémorial permanent marque le début d'une étape importante dans nos efforts pour honorer la mémoire des millions d'hommes et de femmes qui ont été victimes d'atrocités inouïes. Pendant la cérémonie où a été dévoilé le projet gagnant, les paroles du maître jamaïcain du reggae, Bob Marley, me sont revenues à l'esprit :

« Ces vieux pirates, oui, ils m'ont volé;
Ils m'ont vendu aux navires marchands,

Quelques minutes après m'avoir sorti
De l'abîme.

Mais j'ai été fortifié
Par la main du Tout-Puissant.
Nous avançons dans cette génération
Triomphalement. »

Nous sommes reconnaissants pour les contributions généreuses versées en vue de la construction du mémorial et nous encourageons la communauté internationale à continuer d'appuyer financièrement cette importante initiative.

La Jamaïque est favorable à la proposition d'entamer un débat international serein sur la question des réparations. Nous adhérons pleinement à l'initiative en faveur de la proclamation d'une décennie des personnes d'ascendance africaine.

Notre quête du développement n'aboutira pas si nous n'accordons pas l'attention voulue à la paix et à la sécurité. Mes pensées vont aux familles des victimes de l'ignoble attentat perpétré au Kenya. Les réseaux de la criminalité transnationale organisée détruisent les économies et remettent en question la capacité des États de faire face à ces menaces. Aucun pays n'est à l'abri des effets directs ou indirects de ce fléau qu'est la criminalité transnationale. Il convient de renforcer la coopération pour contrer ces menaces qui pèsent sur le développement humain. À cette fin, nous nous félicitons de la récente ouverture à la signature du Traité sur le commerce des armes en juin. Ce document qui fera date est l'une des nombreuses mesures que la communauté internationale doit prendre pour venir à bout du terrorisme, de la criminalité et de la violence. La Jamaïque a déjà entamé son processus de ratification du Traité.

La coopération bilatérale et régionale au moyen de l'échange d'informations, du renforcement des capacités et de l'assistance fait partie intégrante des efforts de lutte contre les problèmes liés au crime, à la violence et à la sécurité.

Nous sommes vivement préoccupés par les souffrances du peuple syrien et nous nous associons à la communauté internationale pour condamner l'emploi d'armes chimiques. Nous saluons les mesures positives prises récemment par le Conseil de sécurité. La Jamaïque reste fermement attachée à un règlement juste, durable et pacifique de la situation au Moyen-Orient.

Dans notre région, le blocus commercial et économique contre notre voisin Cuba a été pour son

peuple source de difficultés incalculables. Cette politique n'a pas sa place au XXI^e siècle. Nous réitérons notre appel pour que soit mis fin à l'embargo contre Cuba et aux mesures extraterritoriales qui ciblent les pays tiers.

La Jamaïque n'a jamais perdu la foi dans la bonne influence qui existe ici, aux Nations Unies. Nous sommes pleinement conscients que les attentes et les aspirations des peuples sont entre nos mains. À ce moment crucial de l'histoire, revitalisons le partenariat sur lequel repose cette grande institution. Je voudrais citer les paroles du leader des droits civiques Martin Luther King, Jr., qui disait,

« La mesure ultime d'un homme n'est pas où il se situe dans les moments de confort et de commodité, mais où il se situe à une période de défis et de controverses ».

Les attentes et les espoirs de notre époque sont effectivement considérables. C'est à notre génération de prendre position. Le moment est venu d'agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Premier Ministre, Ministre de la défense, du développement, de l'information et des sports de la Jamaïque de l'allocation qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Portia Simpson Miller, Premier Ministre, Ministre de la défense, du développement, de l'information et des sports de la Jamaïque, est escortée de la tribune.

Allocution de M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre, Ministre de la défense, de l'intérieur et des communications extérieures, et Ministre de la fonction publique et des réformes administratives de la République de Maurice

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre, Ministre de la défense, de l'intérieur et des communications extérieures, et Ministre de la fonction publique et des réformes administratives de la République de Maurice.

M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre, Ministre de la défense, de l'intérieur et des communications extérieures, et Ministre de la fonction publique et des réformes administratives

de la République de Maurice, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre, Ministre de la défense, de l'intérieur et des communications extérieures, et Ministre de la fonction publique et des réformes administratives de la République de Maurice, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Ramgoolam (Maurice) (*parle en anglais*) : Alors que nous réunissons ce matin pour répondre aux préoccupations mondiales et cherchons les moyens d'assurer le progrès et une paix durable, le peuple du Kenya se relève d'une attaque terroriste qui lui a coûté un grand nombre de vies et a ébranlé le continent. En exprimant sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple kenyans et avec les familles des victimes, Maurice souhaite également exprimer sa condamnation sans réserve de cet acte de terrorisme abominable et infâme. L'attaque de Nairobi devrait aussi nous obliger à réévaluer les ripostes régionales et mondiales aux menaces nationales et internationales qui pèsent sur la sécurité, y compris en accordant de l'aide aux pays, en particulier ceux du continent africain.

Maurice vous félicite, Monsieur le Président, pour le thème que vous avez proposé pour la soixante-huitième session de l'Assemblée, à savoir, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Les objectifs que nous nous étions fixés pour le développement durable de nos économies nationales et mondiales vont façonner la vie des générations à venir. Je tiens à dire d'emblée que Maurice accueille favorablement le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, « Un nouveau partenariat mondial : éradiquer la pauvreté et transformer les économies par un développement durable », et en particulier la recommandation tendant à ce que les délibérations sur un nouveau programme de développement soient guidées par l'objectif d'éradiquer l'extrême pauvreté pour tous dans le contexte du développement durable. Nous nous félicitons également de l'avis exprimé par le Groupe, selon lequel l'une de profondes mutations du programme de développement pour l'après-2015 devrait être d'introduire un nouveau sentiment de partenariat mondial dans la politique nationale et internationale.

Les changements climatiques devraient être l'une des grandes priorités du programme mondial. Le rapport

du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « *Climate Change 2013 : The Physical Science Basis* » (Changements climatiques 2013 : la base scientifique) publié hier, est sans équivoque. Il fournit la confirmation scientifique clair que nous, les humains, sommes responsables du réchauffement climatique, et que c'est à nous de prendre les mesures appropriées pour tenter de sauver notre planète. Nous ne pouvons pas et ne devons pas ignorer plus longtemps les preuves que nous, humains, mettons la vie sur terre en danger.

Dans notre région, nous avons constaté récemment une intensification et une imprévisibilité sans précédent des événements météorologiques. En mars, mon pays a subi des crues soudaines sans précédent qui ont fait des morts et entraîné de lourdes pertes économiques. Aucun pays n'est à l'abri des catastrophes naturelles et des effets néfastes des changements climatiques. Mais pour nombre de petits États insulaires en développement (PEID), les conséquences prévisibles des changements climatiques nous menacent de manière encore plus dramatique, en termes de développement tant humain qu'économique. Pour certains PEID, ils posent une menace existentielle.

Nous appuyons pleinement la proposition du Secrétaire général de convoquer les dirigeants mondiaux à un sommet sur le climat à New York en 2014. Nous espérons que cette réunion sera l'occasion pour les dirigeants du monde de concentrer l'attention politique sur les changements climatiques et de prendre des mesures concrètes pour en atténuer les effets. Nous devons commencer à mettre les intérêts de notre planète au-dessus de tout le reste. Le monde a besoin d'un accord international juridiquement contraignant sur les changements climatiques d'ici à 2015. À la réunion de Paris de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous devrions adopter un traité universel et ambitieux qui réponde concrètement aux préoccupations de tous, y compris celles des États les plus vulnérables.

La communauté internationale devrait également accorder plus d'attention à la réduction des risques de catastrophe et adopter une approche plus concertée et accélérée pour atteindre les objectifs énoncés dans le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 (voir A/CONF.206/6). Le moment est venu de traiter des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre d'une vision commune et partagée. Maurice se félicite de la décision

du Japon d'accueillir la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes au début de 2015 pour examiner la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et définir pour l'après-2015 un cadre ambitieux de réduction des risques de catastrophe.

À cet égard, la tenue au Samoa l'année prochaine de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement ne pouvait être plus opportune. Nous espérons que la Conférence marquera un jalon dans l'histoire d'un partenariat plus actif et collaboratif entre les PEID eux-mêmes et entre les PEID et la communauté internationale. En outre, cela pourrait être l'occasion de donner un nouveau sens à la notion de préoccupations mondiales, les questions qui sont, ou devraient être, la préoccupation de la communauté mondiale dans son ensemble, et pas seulement de ceux qui sont les plus vulnérables et les plus exposés. Cela serait conforme à l'esprit de partenariat mondial que le Groupe de haut niveau a préconisé.

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale restent incertaines, principalement en raison des multiples difficultés rencontrées par les pays développés. Dans notre monde interconnecté et interdépendant, aucune nation n'est à l'abri des chocs extérieurs. Les petits pays en développement sont très préoccupés par le ralentissement de la croissance mondiale, la baisse du commerce international, ce qui diminue les possibilités d'emploi, et l'augmentation des inégalités. Les petits États sont particulièrement sensibles aux chocs extérieurs, car ils sont fortement dépendants des marchés étrangers pour le commerce, le tourisme et les investissements. Ils sont également préoccupés par les prix de l'énergie et de l'alimentation, qui sont soumis à une forte volatilité.

Mon gouvernement estime que le programme de développement pour l'après-2015 doit inclure une feuille de route pour un système économique mondial interconnecté, fondé sur l'hypothèse que l'économie mondiale pourrait tout à fait se révéler aussi fragile que son maillon le plus faible. Bien sûr, les spécificités de certains pays ou de certaines régions et le rythme auquel interviennent les changements de fond peuvent parfois ne pas se prêter à la définition de cibles universelles. Mais l'approche conceptuelle et la définition du programme de développement pour l'après-2015 doivent plus que jamais partir de la conviction partagée que les économies sont interdépendantes.

Éliminer l'extrême pauvreté, autonomiser davantage les femmes, offrir plus de possibilités aux

jeunes en matière d'éducation et d'emploi, améliorer la santé et la gestion de l'énergie, de l'eau et des ressources alimentaires sont autant de préoccupations universelles. Les clivages traditionnels du passé n'ont plus de raison d'être. Nous avons besoin d'un cadre de développement certes commun mais assorti de jalons et de stratégies de mise en œuvre différenciés, étant donné les niveaux de développement disparates. Les mesures prises à l'échelon national ne suffisent pas : il faut également renforcer la coopération et les partenariats aux niveaux régional et international. Il est donc impératif et urgent de remédier aux faiblesses et à l'iniquité de la gouvernance économique mondiale actuelle.

Nous sommes désormais à un stade où nous n'avons d'autre choix que de revoir les mécanismes de la gouvernance économique mondiale en vigueur actuellement. Il est manifeste qu'une refonte de la gouvernance économique aurait dû être entreprise il y a longtemps. Nous devons nous doter d'un système de gouvernance économique mondiale plus participatif, dans lequel les pays en développement prendraient davantage part aux processus décisionnels et normatifs internationaux en matière économique. Les voix de toutes les nations, petites ou grandes, doivent être entendues et prises en compte à parts égales.

À plusieurs reprises, Maurice a affirmé que le Conseil économique et social de l'ONU devait jouer un rôle plus prééminent dans les questions économiques, sociales et environnementales mondiales. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de garantir la coordination et des synergies entre les processus et initiatives parallèles mis en œuvre par le système des Nations Unies, afin d'éviter les doublons et d'optimiser leurs effets au bénéfice de tous.

Mon gouvernement estime que tous les processus lancés à la Conférence Rio+20 l'an dernier, notamment ceux relatifs au renforcement du Conseil économique et social, aux objectifs de développement durable et au financement du développement durable, doivent culminer en un programme unique de développement pour l'après-2015, qui devra être adopté pendant un sommet de haut niveau consacré au développement en 2015. Le programme de développement pour l'après-2015 devra permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement n'ayant pas été réalisés. Mais il doit aussi aller au-delà et permettre l'avènement d'un changement systémique et d'une nouvelle gouvernance économique mondiale. Les principes directeurs inscrits dans la Déclaration sur

le droit au développement, adoptée en décembre 1986 (résolution 41/133), n'ont rien perdu de leur pertinence aujourd'hui et ne doivent pas être oubliés lors de la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

Mon pays suivra avec un intérêt particulier les travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, d'autant plus qu'il remplace la Commission du développement durable, qui était la principale instance intergouvernementale chargée de surveiller l'application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Tandis que nous préparons le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015, nous devons, en tant que dirigeants internationaux, définir une nouvelle vision collective pour les océans du monde. Le système des Nations Unies a joué un rôle de premier plan pour formuler, mettre en œuvre et contrôler l'application d'un nouvel ordre mondial s'agissant des océans. En effet, l'adoption, en 1982, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, reste l'un des événements marquants du XX^e siècle.

La jurisprudence de la Cour internationale de Justice et du Tribunal international du droit de la mer a contribué au règlement des différends d'ordre maritime et à la promotion de la paix, de la sécurité et de l'équité internationales avec une efficacité peu rencontrée dans d'autres domaines des relations internationales. La mise en place de l'Autorité internationale des fonds marins est un autre exemple important de ce que la coopération internationale peut accomplir et il faudrait s'en inspirer pour d'autres secteurs. L'Organisation maritime internationale et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO apportent beaucoup elles aussi.

Je suis convaincu que l'ONU doit aujourd'hui prendre la tête des efforts pour formuler une vision globale pour les océans qui permette notamment d'étendre l'espace économique des petits États insulaires, tout en garantissant une utilisation durable des ressources vivantes et non vivantes. La santé de nos économies dépendra de la santé de nos océans. Notre vision pour l'avenir doit également préserver les valeurs intrinsèques de l'espace océanique, vers lequel nous nous tournons pour assurer le développement à venir de nos économies.

Maurice a pris l'initiative de lancer un dialogue national sur la manière de promouvoir l'économie océanique comme l'un des principaux piliers du développement. Nous exhortons la communauté internationale à faire fond sur ce que le monde a déjà accompli en matière d'activités économiques liées aux océans et de conservation des océans, et nous proposons aux générations futures un changement fondamental de modèle s'agissant de l'espace économique. Certes, cette vision et cette stratégie mondiale bénéficieront à toutes les nations, mais elles revêtent un intérêt particulier pour les petites îles. Dotées de zones terrestres restreintes, les îles peuvent toutefois être de grands États océaniques, ce qui leur permettrait de surmonter certaines des vulnérabilités auxquelles elles sont confrontées en tant que petits États insulaires en développement. À mesure que le monde prendra conscience de l'énorme potentiel que recèlent les énergies renouvelables marines, nous apprendrons à envisager les océans sous un nouvel angle.

L'ONU a un rôle majeur à jouer pour promouvoir l'état de droit aux niveaux tant national qu'international. L'état de droit considéré au plan international doit faire partie intégrante du programme pour l'après-2015. La démocratie ouverte et participative, la responsabilité et la transparence sont des concepts qui ne doivent pas être promus uniquement au niveau national. L'ONU doit montrer l'exemple à cet égard. Nous devons nous attacher à réformer l'Organisation et à la rendre plus réceptive aux besoins et aux aspirations de ses Membres.

Dans un tel contexte, nous devons nous atteler ensemble à la réforme du Conseil de sécurité et à la revitalisation de l'Assemblée générale, ainsi qu'à l'amélioration des méthodes de travail de l'Organisation. Maurice est convaincue qu'une réforme globale du Conseil de sécurité doit inclure un changement de sa composition dans les catégories des membres permanents et non permanents. Nous réaffirons notre attachement à la Position commune africaine telle qu'exposée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Nous estimons que l'Afrique ne doit pas être privée de son droit à une représentation permanente au sein du Conseil, de même que l'Amérique latine. Nous pensons également que les petits États insulaires en développement doivent eux aussi avoir un siège au Conseil. Maurice renouvelle en outre son appui à l'aspiration légitime de l'Inde à obtenir un siège permanent dans un Conseil de sécurité réformé.

En outre, Maurice réaffirme sa conviction profonde que l'état de droit doit prévaloir pour le règlement des différends, dans le respect de la Charte des Nations Unies. Nous estimons que la communauté internationale a l'obligation de veiller à ce que, conformément aux principes de l'état de droit, les nations recourent à la conciliation, à la médiation, à l'arbitrage ou à d'autres moyens pacifiques, judiciaires ou non, pour régler leurs différends.

Le démembrement d'une partie de notre territoire, l'archipel des Chagos, avant notre indépendance, par la puissance coloniale de l'époque, le Royaume-Uni, a constitué une violation flagrante du droit international et laissé le processus de décolonisation non seulement de Maurice mais de l'Afrique en général inachevé. Pourtant, le Royaume-Uni n'a montré aucune velléité de s'engager dans un processus, quel qu'il soit, qui aboutirait au règlement de cette page honteuse de son passé colonial. Je suis convaincu que le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique veulent être du bon côté de l'histoire. Les États qui comptent sur le droit et les règles instaurés par le concert des nations pour le règlement des différends ne devraient pas voir leurs espoirs déçus faute de dispositions du droit international sur le règlement de tels litiges.

Tromelin, qui fait également partie intégrante de notre territoire, est l'objet de discussions en cours avec le Gouvernement français et, dans l'attente d'un règlement définitif de cette question, Maurice et la France ont conclu un accord-cadre pour la gestion conjointe de l'île et de la zone maritime qui l'entoure, sans préjudice de la souveraineté de Maurice sur Tromelin.

Dans notre partie du monde, nous nous réjouissons de l'essor d'une Afrique revitalisée. Le retour à la normale au Mali et les élections qui y ont été organisées récemment montrent bien l'utilité des partenariats internationaux. Nous avons bon espoir qu'à Madagascar et en République démocratique du Congo la situation sera rapidement réglée grâce à l'appui de la communauté internationale aux initiatives menées par la Communauté de développement de l'Afrique australe à cet égard.

Maurice a accueilli cette année une conférence ministérielle africaine sur l'intégration régionale. Nous sommes convaincus que les pays africains tireront énormément parti d'une coopération régionale plus marquée, et je note avec satisfaction que la déclaration solennelle adoptée à l'occasion du cinquantième

anniversaire de l'Union africaine conforte ce point de vue.

Les dramatiques événements qui surviennent en Syrie depuis deux ans préoccupent sérieusement la communauté internationale. Les tentatives de contourner le Conseil de sécurité et de mener une action en violation de la Charte des Nations Unies sont aussi préoccupantes. Respecter l'état de droit au niveau international impose de se mettre en conformité avec les normes convenues au niveau international. Maurice appuiera les décisions que prendront les organes de l'ONU au titre de la Charte.

Nous nous félicitons certes de la résolution du Conseil de sécurité concernant l'un des problèmes de la crise syrienne, mais la communauté internationale doit faire plus en accordant son attention à la question du dialogue politique, qui permettra au peuple syrien de vivre en paix.

Maurice est aussi favorable à un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive. Ce qui signifie qu'aucun pays de la région ne doit posséder d'armes nucléaires ou chimiques. Maurice est convaincue que la clef de la paix et de la prospérité au Moyen-Orient c'est la coexistence pacifique des États de Palestine et d'Israël. Maurice tient à réaffirmer sa solidarité avec l'Autorité nationale palestinienne et le peuple palestinien qui aspirent légitimement à ce que leur pays soit reconnu comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Maurice appuie aussi la restauration pacifique de la démocratie en Égypte, qui joue un rôle clef dans la promotion de la stabilité et de la sécurité dans la région. Mais la communauté internationale ne peut tolérer qu'un dirigeant élu démocratiquement soit destitué et jeté en prison.

(l'orateur poursuit en français)

L'Assemblée générale des Nations Unies nous offre une occasion unique de mettre en évidence les défis les plus urgents auxquels l'humanité est confrontée. Il nous appartient de saisir cet instant privilégié afin de passer en revue les événements récents et de tracer de nouvelles voies qui puissent répondre à ces défis, dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ces défis, nous devons les relever dans le cadre d'une vision partagée de paix, de sécurité, d'interdépendance et de respect des droits et libertés fondamentaux.

Nous devons rester intraitables quant à la défense du droit au développement. Nous avons aussi le devoir, dans une démarche différenciée, de nous assurer que notre modèle de développement soit durable et nous permette de transmettre aux générations futures les valeurs de notre planète. Notre réussite dépendra de la volonté de tous et de l'engagement collectif. Si nous réussissons, l'Histoire retiendra que nous avons répondu aux défis du présent et que nous avons été à la hauteur de ce que l'avenir attend de nous.

(l'orateur reprend en anglais)

Pour finir, je voudrais dire qu'il nous faut agir ensemble, dans un esprit de compromis et de tolérance. Il nous faut constamment nous rappeler que nous appartenons tous au même genre, le genre humain. Il n'y a pas – et il n'y a jamais eu – de solutions idéales qui satisfassent tout le monde. Mais nous, dirigeants de nos pays respectifs, devons regarder au-delà de l'horizon et avoir le courage moral de considérer notre humanité commune de sorte de pouvoir aller de l'avant et faire de ce monde un endroit meilleur, plus prospère et plus sûr pour toute l'humanité.

Le Président *(parle en anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre, Ministre de la défense, de l'intérieur et des communications extérieures, et Ministre de la fonction publique et des réformes administratives de la République de Maurice, de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Navinchandra Ramgoolam, Premier Ministre de la République de Maurice, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Moana Jacques Kalosil Carcasses, Premier Ministre de la République de Vanuatu

Le Président *(parle en anglais)* : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Vanuatu.

M. Moana Jacques Kalosil Carcasses, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté à la tribune.

Le Président *(parle en anglais)* : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Assemblée générale à S. E. M. Moana Jacques Kalosil, Premier Ministre de la République de Vanuatu, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Carcasses (Vanuatu) : Monsieur le Président, la République de Vanuatu a l'honneur de participer à cette réunion sous votre présidence. Comme toutes les autres délégations de haute estime, ma délégation tient à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Elle tient également à féliciter les membres de votre Bureau.

En ce qui concerne la Syrie, nous avons constaté que les conflits internes se sont transformés en différends internationaux auxquels cette auguste instance doit trouver des solutions. Au cours de la présente session, des débats intenses ont eu lieu sur ce conflit sans fin qui affecte le peuple syrien et qui perturbe la paix dans la région et ailleurs. Nous nous joignons aux nombreuses autres nations éprises de paix pour appeler à la cessation du conflit et pour demander aux Nations Unies de s'engager plus, en vue d'imposer une interdiction internationale de l'emploi d'armes chimiques. D'autre part, nous demandons instamment aux États-Unis d'Amérique et à la Fédération de Russie de jouer un rôle prédominant dans la question syrienne et dans le règlement de la question du recours aux armes chimiques dans ce pays.

Nous sommes préoccupés par le fait que ces conflits ont détourné l'attention internationale qu'il convient de concentrer sur des programmes beaucoup plus importants, tels que nos aspirations communes aux objectifs du Millénaire pour le développement. Il n'est pas juste que les pays recourant à des actes illégaux puissent déclencher des guerres qui peuvent coûter beaucoup d'argent, alors que les autres États épris de paix et leurs peuples souffrent des conséquences, car l'argent dépensé aurait pu être orienté en vue d'une utilisation meilleure et efficace.

C'est ici, à cette tribune, que les chefs de nos nations ont librement exprimé ce qu'ils avaient dans le cœur afin de trouver ensemble des solutions pour tenter de motiver la communauté des nations qui croient à la paix et à la sécurité internationales. Nous avons pour objectifs principaux de prendre des décisions collectives pour résoudre de nombreuses questions internationales dont certaines exigent des mesures urgentes, comme la question du changement climatique. C'est ici que nous avons appelé à la reconnaissance des droits de la femme, de l'enfant et des personnes souffrant d'incapacités qui sont pris dans des conflits et des violences. C'est ici que nous avons appelé à l'aide, de la part de ceux qui souffrent de discrimination en raison de la couleur

de leur peau, de leur religion, ou de leur affiliation politique.

Pour la République de Vanuatu, cette tribune est la seule au niveau international où nous nous sommes prononcés, année après année depuis 1981, contre le colonialisme et le néo-impérialisme sous toutes ses formes. Et je me tiens encore ici, une fois de plus, au nom de la population de notre archipel, pour m'exprimer au nom de ceux qui vivent encore dans des territoires colonisés.

Nous savons que la décolonisation n'est pas encore achevée. Néanmoins, nous avons constaté que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) prend de plus en plus de mesures positives lors de ses sessions de 2013, et a reconnu le droit inaliénable d'autonomie de la Polynésie française. De même, nous apprécions le travail de la Commission dans le maintien du dialogue sur la question de la Nouvelle-Calédonie.

Cependant, je tiens à remercier à ce stade le Gouvernement français pour sa collaboration dans l'avancement du processus de décolonisation. Il est important de maintenir ce dialogue dans le but précis d'aider le peuple kanak à obtenir son indépendance. Dans le plus grand respect possible, j'encourage toutes les parties à veiller à ce que le processus d'obtention de la liberté soit maintenu. Au sein du Groupe du fer de lance mélanésien, nous apprécions le travail effectué par le Front de libération nationale kanak et socialiste, qui en assure la présidence.

La République de Vanuatu vient juste de sortir du colonialisme en obtenant son indépendance politique des pouvoirs du Condominium il y a 33 ans. En nous basant sur notre lutte pour l'indépendance, nous partageons le parcours et les multitudes de maux de cœur et de rêves de plusieurs de nos frères et sœurs, dont les droits à la liberté civile et politique en général sont toujours retenus par les tentacules de l'impérialisme et du colonialisme.

J'aimerais réitérer ici notre appel lancé l'année dernière à cette tribune, à savoir que le Secrétariat de l'ONU doit toujours rester impartial et éviter toute mise en œuvre sélective des résolutions de l'Assemblée générale et des résolutions du Conseil de sécurité sur les droits de tous les peuples qui désirent obtenir leur liberté du colonialisme ou de l'impérialisme sous toute ses formes.

Nous pouvons tous débattre des questions de terrorisme, des crises financières et économiques,

des changements climatiques et parvenir à un certain niveau de compréhension de la gravité de ces défis et des mesures à prendre pour les résoudre. Nous pouvons tous parler de la bonne gouvernance et de la règle de droit, ainsi que du respect des droits de la personne. Mais quand il s'agit des questions des droits du peuple de la Papouasie occidentale, nous devenons muets, même à cette tribune.

Je voudrais féliciter le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, qui, lors de sa visite en 2012 en Asie, a souligné que l'ONU fera tout son possible pour s'assurer que les droits de la personne soient respectés en Papouasie occidentale, et je cite ses paroles :

« que vous soyez un État indépendant, un territoire non autonome ou autre, le droit de la personne est inaliénable et est un principe fondamental des Nations Unies ».

Maintenant, en tant que Membres de l'ONU, nous devons appeler à traduire ces paroles en mesures concrètes.

Mon gouvernement appelle l'ONU à nommer un représentant spécial chargé d'enquêter sur les violations présumées des droits de la personne en Papouasie occidentale et sur le statut politique de ce territoire à la lumière des controverses autour de l'administration établie dans les années 60, l'Autorité exécutive temporaire des Nations Unies. Depuis la loi controversée dite « du libre choix », l'ONU a toujours refusé d'accorder une reconnaissance quelconque aux Papous occidentaux. Beaucoup de documents historiques démontrent que les Mélanésiens de la Papouasie occidentale sont les boucs émissaires de la politique de la guerre froide et sont sacrifiés pour satisfaire les appétits que suscitent les ressources naturelles que possède le pays. Aujourd'hui, ils restent toujours victimes de l'ignorance de l'ONU.

Si le représentant de l'ONU à l'époque, M. Fernando Ortiz-Sanz, avait décrit le problème de la Papouasie occidentale comme un cancer qui se développait du côté de l'ONU et qu'il avait pour rôle d'éliminer, il est évident aujourd'hui, d'après ce que nous avons constaté, que ce cancer n'a jamais été éliminé, mais seulement dissimulé. Ce cancer doit être traité un jour. Nous ne devons pas avoir peur si l'ONU a commis des erreurs par le passé. Nous devons admettre nos erreurs et en sortir plus forts. Car si nous sommes faibles mais reconnaissons nos erreurs et prenons des mesures correctives, alors nous devenons plus forts et plus vivants.

Entant que Membres de l'ONU, nous adhérons tous aux principes de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de la personne, de la responsabilité et de la règle de droit prévus dans la Charte des Nations Unies. En cette période de technologie où rien ne peut échapper à l'attention de la société civile et des gouvernements, je me demande comment nous pouvons ignorer des centaines de milliers de Papous occidentaux qui sont brutalement battus ou assassinés.

Le peuple de la Papouasie occidentale considère l'ONU comme une lueur d'espoir. En ce moment, nous débattons du problème de la Syrie. Dans ce même état d'esprit, que mes collègues dirigeants nous permette d'exprimer notre soutien au peuple de la Papouasie occidentale. Il est temps pour l'ONU d'aller au-delà de ses périphéries et de s'activer pour corriger des erreurs historiques.

Depuis notre indépendance il y a 33 ans, le peuple indigène de mon pays ne cesse de se préoccuper d'une partie de son territoire maritime et culturel, dont les îles Umaepnune et Leka, situées au sud de Vanuatu, qui sont toujours occupées par la France. Ce fait prive notre peuple du droit de jouir pleinement de sa liberté politique et de ses droits culturels inhérents et empêche le peuple autochtone de la province du sud du pays, souverain depuis la nuit des temps, de remplir pleinement ses obligations de protéger sa culture et ses traditions, qui le lient à sa terre.

Ces deux îles sont d'une grande importance car elles constituent la base de l'établissement de notre cadre culturel unique, qui lie notre groupe culturel insulaire connu sous le nom de Taféa. C'est ce cadre culturel qui nous gouverne et définit notre identité ainsi que notre mode de vie, bien avant que les puissances administratives coloniales ne commencent à explorer et à administrer nos côtes.

Malheureusement, aujourd'hui, l'accès de ces îles sacrées et culturelles reste interdit à notre peuple autochtone. Mon gouvernement appelle donc la communauté des nations réunies dans cette assemblée à faire observer les principes du respect des droits de notre peuple autochtone et de son train de vie. De même, nous demandons au Gouvernement français d'accorder à notre peuple indigène Taféa l'accès aux terres de ses ancêtres, les îles d'Umaepnune et de Leka dans le sud de la République de Vanuatu.

L'appel de l'ONU pour examiner les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et prévoir un

programme de développement pour l'après-2015 nous force à repenser nos structures de partenariat mondial et nos priorités et mesures nationales afin de mieux réaliser nos objectifs au-delà de 2015. Mon pays a connu des progrès dans la réalisation de certains des OMD. Toutefois, il faut créer des conditions favorables à la croissance et au développement économique. Il faut une approche intégrée et équilibrée pour les fonctions sociales, économiques et environnementales.

Pour y arriver, mon gouvernement a mis l'accent sur le changement climatique, l'énergie renouvelable et l'exploitation durable de l'environnement. Désormais, nous avons créé un ministère à part chargé de l'adaptation au changement climatique, de l'énergie et de l'environnement pour permettre au Gouvernement de traiter les questions soulevées dans ce domaine. Nous accueillerons les possibilités de partenariat sans conditions pour mieux résoudre ces questions importantes.

Il est évident qu'il y a beaucoup de débats sur les questions du changement climatique. Mais le niveau d'exécution de financement a été peu satisfaisant, vu les impacts du changement climatique rapide sur les petits États insulaires. Nous appelons à plus de mesures et de décisions sur ce front.

Tout en soutenant un changement de paradigme en matière de développement, Vanuatu reconnaît également que le nouveau programme de développement peut comporter ses propres faiblesses et doit donc être étudié attentivement au cours de sa conception finale. Il est aussi évident que cette nouvelle modalité doit tenir compte, premièrement, de la complexité qui existe toujours dans les programmes internationaux d'aide pour le développement, qui s'ajoute au risque de crises financières imprévues qui peuvent affecter l'apport d'aide; deuxièmement, des problèmes liés à la réalisation des objectifs actuels des OMD rencontrés par les pays; troisièmement, de l'ambiguïté et de la difficulté de hiérarchiser les objectifs dans une liste rallongée de priorités; quatrièmement, du retrait imminent de mon pays de la catégorie des pays les moins avancés et des avantages qui vont avec; et cinquièmement, du risque de niveau réduit de dépenses réelles d'aide par tête, lié en partie à l'absence d'augmentation de l'aide mondiale au développement.

En ayant connaissance de ces questions, le Vanuatu a pris des mesures en partie de sa propre initiative et en partie avec l'aide de ses partenaires pour établir une plus forte résistance contre ses propres

vulnérabilités. Le plan consiste à prendre des décisions par sauts qualitatifs dans le cadre du développement de l'infrastructure du pays, où de nouveaux ports maritimes, des routes et des aéroports vont être construits ou améliorés afin de faciliter, entre autres choses, une plus grande participation de la population rurale à l'économie nationale.

Je tiens à remercier les Gouvernements chinois, australien et néo-zélandais et la Banque asiatique de développement pour leur aide, ainsi que le Gouvernement des États-Unis pour son énorme investissement dans les deux principales routes nationales du Vanuatu. Nous considérons cela comme un investissement dans l'avenir de mon pays, où 60 % de la population est âgée de 25 ans et moins, et où la plus grande partie de la population vivant en milieu rural pourra avoir un plus grand accès aux marchés et aux possibilités commerciales dans les îles de l'archipel.

Toutes nos initiatives de développement doivent tout couvrir et ne pas ignorer les pauvres et les personnes vivant en marge. Mon pays a pris les mesures nécessaires pour s'assurer que la parité hommes-femmes et le renforcement du pouvoir des femmes est en cours. Les mesures du Gouvernement comprennent des textes législatifs modifiant les lois sur la discrimination sexuelle et traitant des questions de violences conjugales, ainsi que la soumission de rapports périodiques universels, conformément au cadre prévu par le Conseil des droits de l'homme.

Enfin, je tiens, pour terminer, à vous remercier encore une fois, Monsieur le Président, de m'avoir laissé la possibilité de prendre la parole dans cette enceinte. Nous avons beaucoup parlé, de beaucoup de choses, et nous devons maintenant traduire ces paroles par des mesures. Je souhaite longue vie à nos aspirations dont le but consiste à créer un monde meilleur et plus sûr pour tout le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Vanuatu de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Moana Jacques Kalosil Carcasses, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République d'Albanie.

M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Rama (Albanie) (*parle en anglais*) : Je suis le Premier Ministre nouvellement élu de l'Albanie, et il s'agit de mon premier mois en poste. C'est véritablement une leçon d'humilité que de monter à cette tribune dans le sillage et l'ombre de certaines des grandes personnalités de l'histoire qui sont venues ici et ont façonné notre monde, au sein de cette instance même, laquelle, malgré toutes les critiques formulées envers l'ONU, est la preuve vivante que le bien peut naître du mal et que la marche du progrès se nourrit au fil du temps de débats, d'idées, de coopération, d'argumentation et de concordance.

L'Albanie n'est pas une grande puissance, c'est un petit pays, mais au grand potentiel, doté d'exceptionnelles beautés naturelles et d'un peuple généreux, travailleur. Le défi qui est le mien consiste à apporter les changements nécessaires pour que ce potentiel puisse être réalisé. Pour cela, il va falloir du temps. Il va falloir beaucoup d'efforts et de persévérance. Il va falloir que nos amis et nos partenaires nous comprennent et nous soutiennent. Quant à moi, je mettrai à profit mes qualités de dirigeant. Nous avons un long chemin à parcourir, mais nous pouvons y parvenir.

Je lisais récemment une étude, dans laquelle chaque pays du monde était analysé en fonction de sa couverture médiatique positive et négative. La Suisse figurait en tête de liste; et l'Albanie se trouvait au 161^e rang. En vérité, on ne sait peut-être pas grand-chose, dans le monde, sur l'Albanie, mais ce qu'on croit savoir n'est pas positif. L'industrie du film n'a pas été tendre avec nous. *Des hommes d'influence*, *Taken*, *Taken 2...* j'étais moi-même un peu effrayé d'être en Albanie après cela. J'espère qu'un jour, Liam Neeson, Dustin Hoffman et Robert De Niro pourront venir en Albanie et voir par eux-mêmes la beauté de ce pays, et en percevoir comme moi tout le potentiel.

Mais je ne suis pas naïf. Nos problèmes ne se situent pas tous à Hollywood. Certains sont réels et nuisibles, comme la corruption, qui marque un pays

tout comme la lame d'un couteau peut laisser une cicatrice sur un beau visage. La corruption dissuade les investisseurs légitimes d'investir. Elle inhibe les progrès. Elle est cause que les gens cessent de croire que la justice soit possible. La corruption peut et doit être défaite si nous voulons mettre en place l'état de droit économique dont nous avons besoin, obtenir les investissements indispensables et attirer le tourisme que notre paysage, notre patrimoine et notre population chaleureuse et accueillante méritent. Ce ne sera pas facile, mais c'est faisable et nous y mettons tout notre cœur.

Le monde a considérablement changé au cours des dernières décennies, et il continue de le faire à une cadence encore plus rapide. Nous comptons tous sur l'ONU pour suivre ce rythme. La réforme de l'ONU n'est pas seulement nécessaire; elle est devenue impérative. Si nous ne parvenons pas à nous entendre et à agir en ce sens, le rôle de l'ONU demeurera incomplet.

L'un des aspects importants du changement est la réforme en cours de la prestation de l'aide au développement. En l'espace de quelques années, l'initiative Unis dans l'action s'est révélée une précieuse réussite, et elle représente aujourd'hui un moyen de mener des réformes plus approfondies. Si nous voulons plus d'efficacité, plus d'efficience et plus de cohérence chez les différents acteurs qui composent le système des Nations Unies, et si nous visons de meilleurs résultats sur le terrain et une meilleure rentabilité pour nos contributions, l'initiative Unis dans l'action est la voie à suivre. Nous avons promis de l'appuyer et nous continuerons de le faire car nous sommes convaincus que c'est la bonne voie.

M. Haniff (Malaisie), Vice-Président, assume la présidence.

L'ONU est sans aucun doute l'un des organes internationaux les plus importants. Nous y avons été admis au milieu du siècle dernier. Mais l'ONU n'est pas seule; à nos yeux, l'Union européenne, qui représente le projet politique le plus important au monde à ce jour, est un autre exemple. Nous aspirons à y entrer. Nous savons quels changements nous devons opérer, et je suis déterminé à les faire advenir.

Si l'Union européenne s'est intéressée à notre région, en raison, en particulier, des conflits passés, tous ensemble – Albanais, Serbes, Monténégrins, Bosniens, Macédoniens et tous les autres peuples de la région ayant déjà adhéré à l'Union européenne – nous devons

maintenir l'attention et l'accent sur l'Union européenne s'agissant des projets relatifs à notre développement, en vue d'un avenir commun meilleur et plus prospère.

Une coopération régionale non fondée sur des projets stratégiques concourant, dans le cadre du processus d'intégration à l'Union européenne, en tant qu'espace économique développé, à la relance économique de tous nos pays serait totalement vaine. Nous n'avons ni le temps ni les moyens d'entreprendre des projets inutiles et laborieux. Aucun pays de la région ne peut se permettre un tel luxe. Par conséquent, nous devons donner un nouvel élan à la coopération régionale en combinant les objectifs de la stratégie Europe du Sud-Est 2020 avec les projets relevant du programme Europe 2020. Nous ne devons pas oublier qu'une bonne coopération régionale peut contribuer directement à la satisfaction des critères économiques d'adhésion. Nul doute toutefois que remplir les critères grâce à une coopération régionale forte et fructueuse ne sera pas chose aisée.

Ma vision de l'Albanie est aussi une vision des Balkans qui œuvrent de concert, en dépit de notre histoire marquée par tant de guerres et de conflits, même si – disons-le haut et fort et avec fierté – ces guerres et ces conflits appartiennent au passé. Je voudrais partager ma conviction que l'accord historique conclu entre le Kosovo et la Serbie a ouvert une nouvelle ère dans l'histoire de l'Europe du Sud-Est. Leur dialogue, un acte de courage et de sagesse de la part du Kosovo et de la Serbie, avec la médiation très précieuse de l'Union européenne, incite tous les pays de la région à mobiliser leurs efforts afin d'adopter des formes innovantes de collaboration et de coopération.

Tout n'est pas facile ni parfait. Certains s'entêtent encore ici et là à vivre dans le passé. Mais la vérité, c'est que les Premiers Ministres Thaçi et Dačić ont pris leurs responsabilités de dirigeants afin d'offrir à leurs deux pays l'avenir qu'ils méritent. Surtout, dans un monde où tout se tient plus que jamais, où l'espace et les relations sont liés et recréés en permanence, il faut vivre dans le présent et rompre avec ce passé marqué par les conflits et le nationalisme.

À cet égard, l'Albanie est engagée en faveur de la paix et de la prospérité dans la région. C'est pour cette raison qu'elle est attachée à l'indépendance irréversible du Kosovo, qui a déjà été reconnue par 104 États Membres. C'est pour cette raison qu'elle appelle tous les pays qui n'ont pas encore reconnu le Kosovo à le faire. Ce faisant, non seulement ils aideront le Kosovo et son

peuple, mais ils rejoindront le groupe de ceux qui, en reconnaissant le Kosovo, auront grandement contribué au renforcement de la sécurité et de la stabilité en Europe du Sud-Est.

Aux sceptiques, je dis que le peuple kosovar est en droit de voir sa souveraineté reconnue, à l'instar de tous les autres peuples qui vivent désormais au sein de républiques indépendantes et pleinement reconnues après la dissolution de l'ex-Yougoslavie; d'autant que ce peuple, plus que tout autre dans la région, a démontré son attachement incontestable aux droits de l'homme, aux droits des minorités, au dialogue et à la paix. Sans cet attachement, il serait très difficile pour notre région de progresser vers l'intégration dans l'Union européenne. Mais l'engagement du peuple kosovar est manifeste et ferme, et la région a fait des progrès remarquables en vue de la réalisation de son objectif primordial – l'intégration dans l'Union européenne. La Croatie est déjà membre de l'Union européenne, et avec la Serbie et le Kosovo, nous attendons désormais notre tour.

Je ne doute point que nous pouvons prouver combien nous avons changé et démontrer que nous pouvons opérer rapidement les autres changements nécessaires pour prendre notre place aux côtés des autres membres du concert européen moderne des nations, à condition que chacun des pays de la région renonce à la politique de la mésentente au profit d'une politique de coopération et que nous forgiions des valeurs, des convictions et des politiques communes au lieu de nous accrocher aux inimitiés du passé. À l'évidence, il faudra du temps et de la persévérance pour y arriver. Il faudra la compréhension et l'appui des États membres de l'Union européenne. Il faudra que nous fassions tous preuve de leadership, mais comme en témoignent plusieurs exemples et réussites passés, nous pouvons y arriver.

Il s'agit d'un engagement très sérieux, et je tiens à dire ici que nous avons la ferme intention d'étudier toutes les possibilités de lancer un débat constructif, d'engager un véritable dialogue et de promouvoir une coopération étroite dans tous les domaines avec tous les pays de la région, y compris en particulier la Serbie. Il faut que les Balkans, qui ont été connus pendant si longtemps pour les guerres et les massacres, soient désormais connus pour avoir changé et ainsi, contribuer à bâtir un monde meilleur.

J'aurais tellement aimé ne pas avoir à évoquer, dans ce discours d'espoir, l'une des tragédies humaines

les plus terribles de notre époque, qui se déroule sous nos yeux depuis deux ans et demi. Elle a coûté la vie à plus de 100 000 personnes. Elle est en train de détruire toute une génération et a ruiné un pays. L'emploi récent d'armes chimiques à grande échelle constitue un crime odieux contre l'humanité qui ne peut et ne doit pas rester impuni.

Pourtant, une lueur d'espoir est néanmoins apparue dans ce sombre tableau. Hier, le Conseil de sécurité a finalement adopté la résolution 2118 (2013) sur l'élimination et la destruction des armes chimiques en Syrie, dont nous nous félicitons. Il faut maintenant s'attacher à mettre rapidement et intégralement en œuvre cette résolution.

Alors que je m'avançais vers cette tribune, j'ai ressenti d'une manière poignante ce que diriger un pays implique en termes de sens des responsabilités. J'ai ressenti la puissance des forces historiques qui vibrent dans ce bâtiment. J'ai senti le poids du nouveau monde forgé par l'Organisation, des défis auxquels elle a fait face, de ceux qu'elle n'a pas réussi à relever et de ceux avec lesquels nous, le concert des nations, sommes aux prises dans ce monde toujours plus complexe et interdépendant.

J'ai fait campagne sur le thème de la renaissance, mais nous savons tous que faire des discours pendant une campagne est la partie la plus facile. Ce qui est difficile, c'est de traduire les paroles en actes, grâce à des mesures, des politiques et des projets à même d'apporter le changement. Je suis confiant, mais je suis aussi suffisamment humble pour savoir que je ne peux pas y arriver seul. J'ai beaucoup à apprendre, et l'ONU est l'un de ces endroits où l'on est toujours sûr de trouver des gens, des individus, des groupes et des gouvernements qui peuvent faire profiter de leur expérience et donner l'exemple.

Nous avons besoin d'être épaulés. Nous avons besoin de partenaires et d'amis disposés à nous accompagner sur la voie du changement. La renaissance signifie une nouvelle Albanie. Le défi pour nous consiste à faire de cette renaissance une réalité. Il faudra du temps. Il faudra de la persévérance. Il faudra la compréhension et l'appui de nos partenaires et de nos amis. Il faudra également faire preuve de clairvoyance et de détermination, ce à quoi je m'engage. Mais je sais que c'est possible.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier

le Premier Ministre de la République d'Albanie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre.

M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Martí Petit (Andorre) (*parle en catalan; texte français fourni par la délégation*) : Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, M. John Ashe, d'Antigua et Barbuda. Nous sommes sûrs que vous serez un exemple de la façon dont les petits États peuvent faire face aux responsabilités qui leur incombent du fait de leur rôle dans la communauté internationale. M'exprimer devant cette Assemblée au nom du peuple et du Gouvernement de la principauté d'Andorre est pour moi un honneur et une haute responsabilité. C'est un double honneur car l'Andorre célèbre les 20 ans de son adhésion à l'Organisation des Nations Unies.

En effet, en 1993, grâce à l'approbation de sa Constitution et à son entrée aux Nations Unies, l'Andorre a obtenu la reconnaissance formelle d'une réalité qui durait depuis plus de 700 ans : l'existence d'un pays souverain, démocratique et sans forces armées, ayant maintenu sa neutralité, au cœur des Pyrénées. La visite du Secrétaire général dans notre pays, en avril dernier à l'occasion du vingtième anniversaire de notre Constitution, a permis de réaffirmer de nouveau l'engagement de l'Andorre envers les principes et les valeurs des Nations Unies, des principes et des valeurs qui ne peuvent uniquement être inscrits dans de grandes déclarations et des chartes fondatrices, mais qui doivent se traduire par une amélioration effective des conditions de vie des personnes.

Ainsi, il est particulièrement intéressant que l'Organisation des Nations Unies ait mis l'accent ces dernières années sur le développement. Je fais référence

aux objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2000 et que nous devons évaluer de manière définitive dans deux ans. Il est tout à fait pertinent d'avoir directement lié les grands principes de paix, de démocratie, de résolution des conflits par le dialogue et de droits de l'homme à des sujets plus concrets et d'une importance cruciale tels que l'éradication de la pauvreté et de la faim, l'éducation primaire universelle, la durabilité et la protection de l'environnement.

Durant cette Assemblée générale, il a été et il continuera à être question de définir de nouveaux objectifs à mettre en œuvre à partir de 2015. Mais nous ne pouvons oublier que tous les rapports nous indiquent que nous arriverons à cette date et qu'une grande partie des objectifs de l'an 2000 ne seront pas atteints. Au cours des 13 dernières années, les avancées en matière de durabilité et de protection de l'environnement ont été minimes; la mortalité infantile continue d'augmenter dans les régions et les pays les plus pauvres; l'éducation primaire universelle n'est en aucun cas possible d'ici à 2015; et les avancées en matière de prévention et de traitement du sida dans les pays les plus pauvres sont encore insuffisantes. Il reste encore beaucoup à faire.

Il serait injuste de ne souligner que ce que nous n'avons pas accompli et d'oublier les avancées obtenues sur d'autres fronts. En effet, depuis l'an 2000, le taux d'extrême pauvreté dans le monde a diminué de moitié; le pourcentage de la population mondiale ayant accès à l'eau potable est passé de 76 % en 1990 à 89 % en 2010; des progrès notables ont été réalisés en matière de lutte contre le paludisme et la tuberculose; et la réduction de la faim dans le monde de 50 % paraît un objectif accessible, ce qui serait un grand succès. Les Nations Unies ont eu raison de lier leurs grands principes à des objectifs concrets qui permettent de résoudre les grands problèmes auxquels l'humanité doit faire face, et l'Andorre s'en réjouit.

Nous ne pouvons donner pour seule image celle d'un groupe de chefs d'État et de gouvernement réunis dans une ville du premier monde, empreints de bonnes paroles et de bonnes intentions, mais parfaitement inefficaces lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes qui menacent la vie et la dignité de millions de personnes dans le monde entier. Malheureusement, la communauté internationale a parfois projeté cette image. C'est pour cette raison que nous nous réjouissons que des objectifs concrets soient fixés, que leur exécution soit évaluée et que nous nous retrouvions ici pour en expliquer les progrès et les lacunes.

J'espère par ailleurs que les objectifs de l'après- 2015 seront encore plus ambitieux et que nous serons capables d'y consacrer bien plus d'efforts. En effet, les citoyens du monde entier doivent savoir que ceux qui proclament l'extension de la démocratie et de l'état de droit sont ceux-là même qui fournissent des efforts majeurs en vue de réduire la pauvreté, la faim et la mortalité infantile, de promouvoir l'éducation universelle, et l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans le cas contraire, nous risquerions que ces citoyens considèrent leurs institutions y compris l'Organisation des Nations Unies, comme éloignées de leur vie quotidienne et des problèmes réels. Et ce qui serait plus grave, nous risquerions que des termes tels que démocratie, droits de l'homme ou droit international deviennent des termes vides de sens.

Il y a un an, lors de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, nous exprimions notre condamnation et notre rejet des attentats de Benghazi. Aujourd'hui, un an après, nous devons nous sentir tous des citoyens de Nairobi. Nous devons être aux côtés de tous ceux qui, en défendant les idéaux des Nations Unies, condamnent le terrorisme. Il y a un an, nous exprimions depuis cette tribune notre profonde inquiétude quant à la guerre civile en Syrie, notamment les effets dévastateurs que ce conflit avait, déjà alors, sur la population syrienne. Nous affirmions alors que le conflit plaçait la communauté internationale devant un dilemme pervers : celui de devoir trouver le juste équilibre entre la recherche d'une solution diplomatique et le respect de l'état de droit.

Nous condamnons l'utilisation d'armes chimiques contre la population civile, qui va à l'encontre de tout ce que cette Assemblée représente et place la communauté internationale devant un scénario qui exige des réponses justes et fortes. Face à cette situation, la réaction ferme adoptée par les États-Unis et la France et l'attitude pragmatique de la Russie, ont permis de générer une dynamique favorable sur la voie d'un juste équilibre.

En premier lieu, pour obtenir un accord sur la vérification et la destruction de ces armes chimiques et en second lieu, pour profiter de cette dynamique afin d'entreprendre un effort diplomatique plus vaste en vue de trouver une solution politique au conflit. Pour cela, de nouvelles avancées dans le processus de Genève sont nécessaires. Nous ne pouvons oublier l'aspect humanitaire de ce conflit en Syrie, qui devient malheureusement, plus que prioritaire, cruellement urgent.

La reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens s'inscrit aussi dans une dynamique de recherche du juste équilibre : celui de la solution des deux États, qui accorde la même légitimité à l'aspiration du peuple palestinien à disposer d'un État permettant un développement pacifique et démocratique qu'au désir d'Israël d'obtenir les garanties nécessaires à son existence et à sa sécurité.

À chaque conflit que nous sommes incapables de résoudre, nous mettons en péril les principes et les valeurs les plus précieux de la communauté internationale : la paix, la sécurité, le dialogue, les droits de l'homme et la démocratie même. La communauté internationale n'a pas encore trouvé de manière efficace et juste de réagir. Peut-être précisément parce que nous réagissons aux problèmes au lieu de les prévoir. Mais je veux reprendre les propos que j'ai tenus au début de mon intervention. Nous ne pouvons permettre que les principes et les valeurs des Nations Unies ne soient que de grandes déclarations sans incidence effective dans la vie des populations. La paix, la légalité et la démocratie doivent aller de pair avec le respect effectif des droits de l'homme et l'amélioration significative des conditions de vie des populations : moins de pauvreté, moins de famine, plus d'éducation et plus d'égalité entre les sexes. Un programme de développement ambitieux. Appliqué de manière efficace, il constitue la meilleure prévention contre les conflits qui menacent la paix et la sécurité.

J'ai commencé mon intervention en rappelant l'admission de l'Andorre à l'Organisation des Nations Unies il y a 20 ans, et en faisant référence aux sept siècles de paix dans notre pays. En une occasion comme celle-ci, il s'agit d'une référence presque obligée. Elle aura très certainement déjà été mentionnée ici par d'autres représentants andorrans. Nous sommes fiers de l'histoire pacifique de notre pays. Mais nous sommes aussi tout à fait conscients du fait que l'Andorre, ce petit État, aurait difficilement pu vivre plus de 700 ans en paix s'il y avait eu de grandes inégalités au sein de sa population, si les lois n'avaient pas été justes, si, à la place d'un régime parlementaire, la tyrannie avait régné; car, en Andorre comme partout ailleurs, la paix ne peut exister sans justice.

Quant à nous tous, qui sommes réunis ici aujourd'hui, qui sommes passés devant cette tribune cette semaine, nous avons l'obligation de garantir que paix et justice, démocratie et développement, droits de l'homme et résolution négociée des conflits, que tous les principes et valeurs envers lesquels nous

nous sommes fermement engagés, aillent toujours de pair. Le chemin est long et difficile, mais il est le seul chemin possible pour construire un monde meilleur. Comme disait le Président Obama il y a quelques jours (voir A/68/PV.5), « nous vivons dans un monde fait de choix imparfaits », mais cette difficulté manifeste ne doit pas apparaître comme une excuse pour l'inaction. Notre Coprince, le Président Hollande déclarait aussi depuis cette tribune (voir A/68.PV.5) « la responsabilité de l'ONU est d'agir » et « la pire décision est de ne pas en prendre ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Antoni Martí Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté de la tribune.

Allocution de Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, Premier Ministre de la Malaisie

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Malaisie.

Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, Premier Ministre de la Malaisie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Dato' Razak (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection. Qu'il soit assuré de l'entière coopération et du plein appui de la Malaisie tandis qu'il s'efforce de promouvoir la cause de la paix et de la prospérité.

Il y a trois ans, j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale pour appeler à un mouvement mondial des modérés (voir A/65/PV.19). C'était un appel à rejeter l'extrémisme sous toutes ses formes, parce que le véritable clivage n'est pas entre l'Est et l'Ouest, entre le monde développé et le monde en développement, ou entre l'Islam, la chrétienté et le judaïsme. Il est entre les modérés et les extrémistes de toutes les religions.

Beaucoup de choses ont changé depuis 2010, année qui a vu déferler un courant de protestation et de réforme dans tout le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. De la chaleur du Printemps arabe sont surgies de nouvelles questions sur le rythme des changements démocratiques, sur le rôle de l'islam en politique et sur la nécessité d'un développement plus inclusif.

Mais la recherche de réponses à ces questions a été arrêtée dans son élan. Lorsque les régimes autoritaires sont tombés, lorsque les gouvernements ont été balayés par le changement politique, les extrémistes ont tenté de combler l'espace laissé vacant. Motivés par l'idéologie, la politique et la religion, ils ont cherché à fuir les rigueurs de la tâche de développement pour se réfugier dans des pratiques impies de violence. Les conflits ont débordé les frontières, ravivant de vieilles tensions et en embrasant de nouvelles. Dans le monde entier, l'extrémisme fauche des vies humaines et tue dans l'oeuf des potentialités. Cela nous touche tous, mais un peuple, d'une confession, en particulier, est celui qui souffre le plus. Je suis convaincu que la plus grande menace qui pèse sur les musulmans aujourd'hui vient non pas du monde extérieur, mais de l'intérieur.

Le conflit entre les sunnites et les chiites menace la vie et la subsistance de millions de musulmans. Notre religion, qui a été fondée sur la paix et sur le principe de la tolérance, est désormais dénaturée par les extrémistes qui se servent d'arguments fallacieux pour cultiver les dissensions et légitimer la violence. Dans tout le monde musulman, les extrémistes drapent leurs desseins pervers dans le voile de la religion, déchirant les familles, les pays et la Oumma. À chaque atrocité nouvelle, les tensions sont plus fortes et la paix semble plus lointaine.

L'influence délétère de l'extrémisme ne peut être aisément combattue, mais nous ne sommes pas si impuissants que nous ne puissions agir. Je suis convaincu que, pour peu que l'on y fasse preuve de modération, la religion et le processus politique peuvent endiguer l'hémorragie humaine et de liberté que subit le

Derrière la violence meurtrière se déroule une bataille pour l'avenir de l'islam. En réaffirmant notre attachement à la modération et en réglant les problèmes politiques qui sont source d'instabilité, nous pouvons réoccuper le devant de la scène. Nous pouvons marginaliser les extrémistes et promouvoir un agenda de paix, d'harmonie et de justice.

Partout dans le monde, les musulmans regardent, désespérés, le conflit déchirer certaines de nos plus vieilles communautés. Notre Oumma a rarement connu, de toute son histoire, une violence à une telle échelle. Aujourd'hui, c'est à juste titre que l'attention du monde est portée sur la Syrie. Les enquêteurs de l'ONU ont conclu que la guerre a pris une tournure plus ethnique et religieuse pour devenir ouvertement de caractère confessionnel. Un conflit qui a commencé par des manifestations antigouvernementales est en passe de se transformer en guerre de nettoyage ethnique.

Avec la présence sur le sol syrien de combattants du Hezbollah engagés dans les combats, c'est le Liban qui est maintenant menacé par le conflit. Le mois dernier, suite à un attentat à la voiture piégée qui avait fait plusieurs dizaines de morts à Beyrouth, 42 personnes ont été tuées dans des explosions devant des mosquées sunnites. Les communautés sont divisées par la religion, tandis que des prédicateurs adeptes de la ligne dure incitent à la violence entre sunnites et chiites.

Parallèlement, les conditions de sécurité en Iraq continuent de se détériorer, les groupes extrémistes sunnites et les milices chiites se livrant une lutte pour le pouvoir. Ces quatre derniers mois, près de 3 000 personnes ont été tuées. Rien que la semaine dernière, trois enterrements ont été visés par des attentats à la bombe à Bagdad. Des femmes et des enfants qui pleuraient leurs morts y ont été déchiétés. Là encore, sunnites et chiites recourent à la violence. Dans un village iraquien, quatre enfants d'une famille chiite ont été tués à coups de couteau. Dans un autre, les habitants – voisins depuis des générations – ont construit des murs de séparation pare-souffle pour s'isoler les uns des autres. Les déplacements forcés se multiplient.

Au Pakistan, les attentats à la bombe déchirent la ville de Quetta, causant la mort de centaines de personnes. Les attaques menées en représailles se sont étendues à Lahore et des bombes explosent à Karachi. En août, des extrémistes ont pris plusieurs autobus en embuscade, triant les passagers en fonction de leur religion et exécutant ceux qui n'avaient pas donné la bonne réponse.

Chacun de ces conflits à une cause distincte, mais ils se déroulent selon le même procédé funeste et éprouvé : enhardis par les échecs politiques, les prédicateurs radicaux et les groupes extrémistes transforment les conflits civils en guerres de religion ouvertes. Pourtant, prêcher la violence est totalement contraire à la foi musulmane. Le saint Coran ne condamne pas seulement

le suicide, la guerre injuste et la vengeance par la force; il affirme aussi clairement le souhait du prophète que les musulmans vivent en paix les uns avec les autres et avec leurs voisins. Il dit « Et s'ils s'inclinent à la paix, alors incline-s-y, et place confiance en Dieu » (*Le saint Coran, Sourate 8, verset 61*) et « que quiconque tuerait une personne – à moins qu'en échange d'une autre ou à cause d'un désordre commis – rien d'autre alors : c'est comme s'il avait tué tous les gens ensemble » (*ibid., Sourate 5, verset 32*). Il proclame aussi qu'il n'y a « pas de contrainte en religion » (*ibid., Sourate 2, verset 256*).

Il n'est pas étonnant dès lors qu'il n'y ait rien dans le Livre qui justifie les atrocités commises au nom de l'islam. Des six principes suprêmes de la charia, la protection et la préservation de la vie est de loin le plus important. Pourtant, rien n'arrête les extrémistes, même pas le mois sacré du ramadan pendant lequel les musulmans, soumis, se consacrent corps et âme à la dévotion et à la compassion. Plus de 4400 personnes sont mortes pendant le ramadan en Syrie, 371 en Iraq et 120 au Pakistan. C'est là un bilan trop lourd que nous ne pouvons plus accepter. Le moment est venu d'arrêter les tueries; le moment est venu de se focaliser au contraire sur un programme commun de paix et de prospérité.

Il y a deux choses que nous pouvons faire. Premièrement, je pense que les musulmans épris de paix – autrement dit la majorité écrasante – doivent faire bloc contre les extrémistes qui utilisent la religion comme prétexte pour commettre des violences. Et l'un des instruments les plus puissants dont nous disposons à cet égard est « al-wasatiyyah » – la pratique de la modération. Le saint Coran dit que « Et c'est ainsi que nous avons fait de vous une communauté de juste milieu » (*ibid., Sourate 2, verset 43*). Ce concept de juste milieu, de modération et de justice sociale au cœur de notre foi est un principe fondamental de l'islam. Il nous est demandé de respecter les principes énoncés par le prophète Mahomet dans la Charte de Médine.

Notre mission est donc de nous réapproprier notre foi en exposant clairement la vraie nature de l'islam, religion de paix, de modération et de tolérance. Ce message nous devons l'énoncer clairement pour que tous puisse l'entendre, et nous devons nous opposer fermement à la minorité qui utilise l'islam pour inciter à la violence et satisfaire des objectifs iniques. Qu'on ne s'y trompe pas : modération ne signifie pas faiblesse. S'opposer à ceux qui prônent la violence et appeler au calme n'est pas un signe de fragilité mais de force. Les

dirigeants musulmans devraient faire entendre leurs voix et condamner une telle violence, pour que leur silence ne soit pas pris pour de l'approbation.

La modération peut se pratiquer à l'échelle nationale, comme en Malaisie, en optant pour le respect mutuel et l'intégration et en raffermissant les liens entre les différentes communautés et confessions. Tous les pays devraient réaffirmer leur attachement aux principes de modération, pas seulement en religion, mais également pour le développement durable et la croissance économique à long terme.

La modération peut aussi guider la politique régionale. Elle se trouve au cœur de l'action menée par la Malaisie pour faire revenir la paix dans les Philippines méridionales et dans le sud agité de la Thaïlande. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui a agréé le Mouvement mondial des Modérés, s'est engagée à favoriser le règlement pacifique et le non-recours à la force dans les différends territoriaux.

Au plan international, la modération peut guider notre approche face aux grands défis mondiaux de notre temps : l'extrémisme violent, le développement durable et la croissance équitable.

Deuxièmement, il nous faut tout faire pour régler les problèmes politiques source de tensions dans le monde musulman, à commencer par la Syrie. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance d'un processus politique ouvert à tous et dirigé par les Syriens. La Malaisie est contre toute action unilatérale pour régler le conflit. Toutes les parties doivent se rassembler pour trouver un règlement politique. Nous nous félicitons du récent Cadre de référence conclu entre les États-Unis et la Russie, condamnons sans réserve l'emploi d'armes chimiques et appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts aux fins d'explorer, sous les auspices de l'ONU, toutes les options diplomatiques possibles en faveur de la paix.

Il nous faut aussi faire montre de clairvoyance et de volonté politique pour trouver un règlement juste pour la Palestine. Nous espérons sincèrement que des avancées seront réalisées en faveur d'un État palestinien viable, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous espérons également que les États-Unis et d'autres membres du Quatuor continueront de jouer un rôle de médiateur impartial dans le processus. Il ne saurait y avoir de développement et de dignité pour le peuple palestinien sans paix.

Enfin, nous devons continuer de nous atteler à l'édification de sociétés plus fortes et plus prospères, fondées sur l'état de droit et la pratique démocratique. Le Printemps arabe a montré que le monde musulman revendique le changement. Les gouvernements doivent répondre à cet appel. Nous devons mettre en place une gouvernance efficace pour lutter contre la corruption, créer des emplois pour juguler la pauvreté, et assurer une croissance durable ouvrant un monde de débouchés à nos concitoyens. Nous devons créer des économies permettant à chacun de réaliser ses propres aspirations, et non celles des extrémistes. En prenant des mesures pour régler nos problèmes politiques les plus difficiles, nous pouvons mettre un terme à la souffrance immédiate en Syrie, en Palestine et dans le monde entier. En optant pour la cause de la modération, les musulmans peuvent obtenir bien davantage encore. Nous pouvons nous réapproprier notre religion, en choisissant l'harmonie et l'acceptation plutôt que les dissensions et le conflit, et nous pouvons diffuser une vision de l'islam tel qu'il est compris par les musulmans du monde entier : une religion de paix, de tolérance et de modération.

Le mois dernier, lorsque des activistes ont attaqué ces bus au Pakistan, un étudiant sunnite de 19 ans nommé Ghulam Mustafa a eu le courage de défendre cette vision. Tenant tête au groupe de sunnites armés, il a répété qu'il était mal de tuer des chiïtes. Ghulam a été abattu, mais sa vie n'aura pas été sacrifiée en vain. Malgré les armes pointées sur leurs têtes, les passagers sunnites du bus ont refusé d'identifier les passagers chiïtes que les hommes armés voulaient tuer. C'est dans leur défi que transparaît la véritable mesure du courage et la véritable preuve de la foi. Sous une pression inimaginable, face à la pire des menaces, ils ont choisi de rester solidaires de leurs frères et de leurs sœurs. Ils ont choisi l'unité plutôt que la division. Sous une pression inimaginable, face à la pire des menaces, nous devons nous aussi mobiliser la volonté de faire de même.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Malaisie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Khil Raj Regmi, Président du Conseil des ministres de la République fédérale démocratique du Népal

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil des ministres de la République fédérale démocratique du Népal.

M. Khil Raj Regmi, Président du Conseil des ministres de la République fédérale démocratique du Népal, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Khil Raj Regmi, Président du Conseil des ministres de la République fédérale démocratique du Népal, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Regmi (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection à ces fonctions pour la soixante-huitième session de l'Assemblée. J'ai pleinement confiance qu'il saura conduire les délibérations de l'Assemblée à bonne fin, et je l'assure de notre entière coopération dans l'exercice de ses importantes responsabilités.

Je saisis cette occasion pour adresser mes sincères remerciements au Président sortant, M. Vuk Jeremić, pour sa présidence fructueuse de l'Assemblée à sa soixante-septième session. Je tiens également à féliciter sincèrement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa direction compétente et visionnaire et des excellents rapports qu'il établit sur les questions dont est saisie l'Assemblée.

Je suis porteur d'un message de paix et de non-violence en provenance de Lumbini, lieu de naissance du Bouddha Siddhartha Gautama, apôtre de la paix, ainsi que des salutations et des vœux les meilleurs du Gouvernement et du peuple népalais. Le Népal a une foi inébranlable dans les buts et principes des Nations Unies, tels que consacrés par leur Charte. Il défend le caractère central et indispensable de l'ONU comme artisan de la paix et de la sécurité mondiales, du développement et de la liberté des personnes, ainsi que le rôle qu'elle joue en faveur du multilatéralisme, qui répond aux besoins de notre époque.

Il est paradoxal qu'un huitième de la population mondiale n'ait pas assez pour se nourrir à une époque où 150% de la capacité de régénération annuelle de la planète est utilisée, tandis que près d'1 milliard de personnes seront toujours acculées à des conditions d'extrême pauvreté en 2015. Face à cette situation inéquitable et injuste, on peut difficilement se représenter une planète viable en l'absence d'un système de croissance et de développement économiques

garantissant le progrès et le bien-être de tous de manière équitable, inclusive et judicieuse. On ne peut guère envisager de développement durable tant que l'on laisse perdurer la pauvreté généralisée, les modes de consommation et de production non viables et la dégradation vertigineuse de l'environnement.

Le Népal attache une grande importance à la pleine réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, nos pays ont fait preuve de sagesse en redynamisant l'action en faveur des OMD par l'adoption d'objectifs de développement durable universellement applicables. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 nous rappelle qu'il importe de faire fond sur le socle des OMD et de ne laisser personne à la traîne dans les efforts de développement mondiaux. Il est clair que tout nouveau programme de développement ne faisant pas la part belle à l'élimination de l'extrême pauvreté aura perdu de vue le principe de durabilité. J'exhorte donc tous les États Membres à déployer des efforts concertés pour achever les tâches en souffrance dans le cadre des OMD avant de se lancer dans un programme de développement pour l'après-2015 et de se fixer tout nouvel objectif de développement durable.

Le Groupe de haut niveau a exposé une vision des destinées communes de la communauté mondiale fondée sur une croissance économique inclusive, le progrès humain et le développement durable. Cette vision collective doit se traduire par des mesures concrètes assorties d'objectifs et de cibles réalisables et mesurables à l'échelle mondiale et locale, sur la base des principes de Rio.

Nous soulignons la nécessité d'insuffler une nouvelle vie au cadre de développement pour l'après-2015, sur la base des principes d'universalité des droits de l'homme, d'équité et de durabilité. À cette fin, nous devons tenir compte, d'un côté, de son applicabilité mondiale et, de l'autre, des conditions et priorités régionales, nationales et infranationales. Nous estimons que tous les processus relatifs aux objectifs de développement durable doivent concilier ces aspects fondamentaux, dans l'intérêt, en particulier, des sociétés et des pays pauvres et marginalisés. Le Népal déploie des efforts constructifs pour intégrer systématiquement les préoccupations des pays les moins avancés au nouveau programme mondial de développement.

Si aucun pays n'est à l'abri des effrayantes conséquences des changements climatiques, les pays comme le Népal sont ceux qui en subissent disproportionnellement la plus grande partie, en complet contraste avec leur contribution négligeable aux émissions de gaz à effet de serre. Le Népal est le cinquième pays le plus vulnérable du monde face aux changements climatiques. Notre vulnérabilité croissante face au risque de catastrophes multiples aux proportions incommensurables constitue également une menace pour notre fragile écosystème montagneux et notre fabuleuse diversité, en même temps que pour la vie, les moyens de subsistance et le patrimoine de la population népalaise.

Nous nous félicitons de l'accord conclu à Doha par les États Membres sur un calendrier ferme en vue d'adopter un accord universel sur le climat, au cours de la dix-huitième session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous lançons un appel à tous pour que les négociations sur les changements climatiques aboutissent rapidement et incluent des engagements contraignants concernant les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un financement garanti, accru, prévisible et facilement accessible pour les pays les plus vulnérables, comme le Népal, afin de les aider à mettre en œuvre sans délai les mesures d'adaptation et d'atténuation appropriées.

Les pays les moins avancés (PMA) sont confrontés à des difficultés structurelles graves et à de multiples vulnérabilités, et sont les moins susceptibles de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les autres objectifs de développement convenus au plan international. Le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.219/3/Rev.1) a défini huit domaines d'action prioritaires à mettre en œuvre afin de surmonter ces difficultés et de permettre à la moitié des PMA de ne plus figurer dans cette catégorie d'ici à 2020. Toutefois, pour atteindre cet objectif aussi urgent qu'ambitieux, les conditions externes et internes propices doivent être mises en place grâce à la synergie des efforts déployés par les PMA et leurs partenaires de développement. Intégrer les priorités du Programme d'action dans tous nos plans et programmes pertinents ainsi qu'aux négociations en cours à l'ONU sur le programme de développement pour l'après-2015 est un impératif à cette fin.

Le Népal s'est fixé pour objectif de ne plus faire partie des PMA d'ici à 2022. Le Gouvernement

s'est engagé à poursuivre cet objectif en intégrant les domaines d'action prioritaires définis au niveau international. J'appelle à la mise en place de véritables partenariats et au renforcement de la coopération afin de permettre la mise en œuvre intégrale, effective et rapide du Programme d'action d'Istanbul et des autres objectifs de développement convenus au plan international, avec des mécanismes garantissant un financement suffisant et prévisible pour que notre objectif devienne une réalité.

La capacité du Népal à tirer parti de la croissance générée par les échanges commerciaux est entravée par le problème structurel des coûts élevés de transport et de transit liés à son enclavement. Notre éloignement des marchés, notre marginalisation et notre manque d'intégration dans les chaînes logistiques régionales et mondiales limitent la compétitivité de notre commerce et notre attrait en tant que lieu d'investissement. Malgré les progrès considérables en termes de technologie et d'innovation dont le commerce mondial a bénéficié, le Népal ne se situe pas encore dans cette tendance, faute d'infrastructures élémentaires de transport et de commerce qui faciliteraient les échanges.

Nous attendons avec intérêt le processus d'examen décennal du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, et l'élaboration du plan d'action devant lui succéder, qui, nous l'espérons, sera capable de répondre aux préoccupations spécifiques et aux aspirations au développement des pays en développement sans littoral.

Les PMA sont toujours dans l'attente des résultats du Cycle de négociations de Doha pour le développement et de la pleine mise en œuvre des décisions prises à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong Kong et au cours des réunions ultérieures. Les 49 pays les moins avancés représentent moins de 1 % du commerce mondial. Le quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui a eu lieu récemment, a une nouvelle fois confirmé son efficacité et montré qu'avec l'appui opérationnel du Cadre intégré renforcé, il permettait de faire face aux contraintes qui pèsent sur l'offre, de renforcer les capacités de production et de promouvoir la diversification économique. Nous participerons à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Bali au mois de décembre, dans l'espoir que

les questions fondamentales pour les PMA – à savoir l'application intégrale de la disposition relative à l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota, l'adoption de règles d'origine préférentielles, simples et souples et la mise en place effective d'une dérogation sur les services pour les PMA – seront dûment traitées.

Il faut remédier aux insuffisances structurelles et au déficit démocratique de la mondialisation en la rendant plus ouverte et mieux adaptée aux besoins des populations pauvres et marginalisées à travers le monde. Une plus grande attention doit être accordée aux migrations internationales et à ce qu'elles peuvent apporter au développement des pays d'origine et de destination, pour faire en sorte que la mondialisation soit aussi équitable pour le milliard d'êtres humains les plus défavorisés qui vivent dans le Sud. Les migrations internationales sont une question de développement intersectorielle d'intérêt commun.

Les chiffres de la migration sont élevés partout dans le monde, mais plus encore dans les pays comme le Népal, d'où près de 1 500 personnes partent chaque jour trouver un emploi à l'étranger. Tandis que les transferts de fonds constituent près de 25 % du produit intérieur brut du Népal, dans les pays de destination, les travailleurs migrants népalais comblent les besoins du marché du travail et contribuent de manière non négligeable au bien-être de la population et au développement économique. Il importe au plus haut point de maintenir la dignité et les valeurs humaines au cœur de la gestion et de la gouvernance en matière de migration. Il est par ailleurs essentiel de définir les rôles et les responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination afin de garantir les droits fondamentaux des populations migrantes et de reconnaître leur contribution au développement.

La coopération de type Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaire est plus importante que jamais pour permettre d'élaborer un programme de développement pour tous et veiller à ce que l'égalité et la justice prévalent à travers le monde. Il est essentiel que l'hémisphère Nord honore ses engagements à fournir des ressources aux pays en développement du Sud. De même, la coopération Sud-Sud doit être encouragée grâce à l'échange d'expériences en matière de développement et au transfert de technologie, ainsi qu'en exploitant les synergies et les complémentarités latentes pour mettre en place des échanges commerciaux, des investissements et des infrastructures intégrés.

Nous défendons le point de vue, proche des idéaux du Mouvement des pays non alignés, selon lequel il n'est possible d'instaurer un climat de paix et de sécurité durables, propice à un développement axé sur l'être humain, qu'en renforçant le multilatéralisme. Le Mouvement des pays non alignés, en tant que plateforme multilatérale distincte et voix morale du monde en développement, a un rôle encore plus grand à jouer en faveur de la paix et de la sécurité internationales, à l'ONU et au-delà. Nous pensons que le Mouvement doit continuer de plaider en faveur de la réforme de l'ONU et des institutions de Bretton Woods, qui façonnent les politiques socioéconomiques internationales en général, et l'architecture financière en particulier, dans le but de rendre ces instances plus ouvertes et mieux adaptées aux besoins du monde en développement.

Le Népal appelle de nouveau au désarmement général et complet de toutes les armes de destruction massive – biologiques, chimiques, radiologiques et nucléaires – selon un calendrier déterminé. Nos efforts pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire complet doivent s'accompagner d'une action en faveur de la non-prolifération des autres armes de destruction massive. Abritant sur notre sol, à Katmandou, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, nous sommes favorables au renforcement des initiatives régionales pour la paix grâce au dialogue, à l'éducation et à la sensibilisation, relayées par des mesures de confiance. Le Népal est pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires, pour que l'espace extratmosphérique reste exempt d'armes et que les armes légères et de petit calibre soient hors de portée des circuits illicites. Le Traité sur le commerce des armes est l'une des réalisations marquantes de cette année.

Le Népal condamne sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, partout dans le monde et quel qu'en soit le motif. Nos pensées vont aux victimes du terrorisme, notamment celles des derniers attentats commis au Kenya et au Pakistan, qui ne font que renforcer notre détermination à lutter contre cette menace. Nous appelons à la conclusion rapide d'une convention générale sur le terrorisme international afin de lutter contre ce crime odieux contre l'humanité.

En tant que pays sortant d'un conflit, le Népal souligne à quel point il importe de s'attaquer aux problèmes de l'exclusion, de la discrimination, des inégalités, de l'injustice, de la corruption et des violations des droits de l'homme. En outre, nous

appuyons le renforcement de l'état de droit aux niveaux national et international.

Le Népal est préoccupé par le processus de paix au Moyen-Orient, qui n'en finit pas. Il est grand temps de concrétiser notre promesse de trouver une solution globale, durable et juste à ce problème. Nous appuyons les droits légitimes du peuple palestinien à disposer d'un État palestinien indépendant et souverain, sur la base des résolutions de l'ONU et d'une solution permettant à Israël et à la Palestine de coexister chacun à l'intérieur de frontières internationales sûres et reconnues.

La situation en Syrie nous préoccupe tous gravement, essentiellement en raison de la violence du conflit et de la tragédie humanitaire à grande échelle qui l'accompagne. Nous estimons que la communauté internationale doit contribuer à apaiser les tensions et les affrontements au moyen de la diplomatie et du dialogue, afin de parvenir à une solution politique pacifique et durable. Nous condamnons l'emploi récent d'armes chimiques en Syrie et appelons à la destruction totale des stocks d'armes chimiques à travers le monde.

Je voudrais réitérer la position de principe de mon pays selon laquelle le blocus prolongé imposé à Cuba est injustifié et doit être levé immédiatement et sans condition.

Le Népal est en faveur de l'unification rapide et pacifique de la péninsule coréenne grâce au dialogue et à des négociations, selon la volonté du peuple coréen.

Il va sans dire que permettre aux femmes d'être des partenaires à part entière dans tous les efforts en faveur de la paix, de la sécurité et du développement à tous les niveaux, en les traitant sur un pied d'égalité avec les hommes sans discrimination, et garantir leurs droits fondamentaux afin qu'elles puissent réaliser pleinement leur potentiel créatif ont des effets positifs sur les progrès de la société dans son ensemble. En outre, l'intégration et l'autonomisation des femmes en leur donnant accès au pouvoir et aux moyens de production contribuent directement au développement d'une manière générale. Au Népal, les dispositions constitutionnelles, législatives et institutionnelles garantissent aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, ainsi que leur participation et leur contribution effectives à la vie de la société, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, le renforcement institutionnel, la protection juridique, l'autonomisation et la prise en compte systématique de la problématique de l'égalité des sexes.

Nous sommes déterminés à honorer nos obligations et engagements nationaux, régionaux et internationaux en matière de droits de l'homme, malgré notre transition politique qui se prolonge, notre croissance économique faible et nos moyens limités. La paix, la démocratie, les droits de l'homme et le développement se renforcent mutuellement et ont un impact sur la participation continue du peuple à la gouvernance et à un processus de développement sans exclusive. Les travaux de la Commission nationale des droits de l'homme et de plusieurs autres institutions des droits de l'homme visent à protéger les droits fondamentaux de nos citoyens. Nous nous employons à renforcer leurs capacités institutionnelles afin qu'elles puissent assumer leurs responsabilités constitutionnelles et légales, en garantissant notamment le respect des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées. Les plans, politiques et programmes adoptés par mon gouvernement visent à l'autonomisation de tous les individus, indépendamment de leur classe sociale, de leur religion, de leur sexe et de leur origine ethnique, et à leur permettre d'avancer sur la voie d'un développement socioéconomique sans exclusive, juste et équitable pour tous, conformément aux engagements contractés par mon pays aux niveaux national et international.

Le Népal est membre fondateur de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et membre de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle. Par l'entremise de ces groupements, nous participons activement à des efforts collectifs déployés en synergie dans plusieurs domaines de coopération régionale, notamment la réduction de la pauvreté, l'expansion du commerce, la promotion des investissements, l'amélioration de la connectivité et le développement socioéconomique. Pour promouvoir la paix et la prospérité, le Népal participe de façon constructive aux mécanismes tels que l'ASACR et l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle au niveau régional, et aux activités de l'ONU au niveau mondial.

Ma délégation considère l'ONU comme le dépositaire de tous nos espoirs et le véritable défenseur des valeurs universelles de paix, de justice, d'égalité, de liberté et de dignité humaine. Étant donné que le mandat et les structures de l'ONU datent de près de 70 ans, sa réforme est un processus continu afin de répondre aux besoins croissants de notre monde en évolution. De plus en plus, on réclame que les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods soient plus

démocratiques, plus responsables, financièrement stables et tiennent compte des besoins de tous, vu que leurs décisions ont des répercussions sur toutes les structures sociales, économiques et financières des États-nations. Le Népal est favorable à une refonte de ces institutions dans les meilleurs délais afin de faire en sorte que les pays en développement participent à leurs processus de prise de décisions.

Le Népal estime que la réforme du Conseil de sécurité doit refléter l'évolution des réalités politiques et économiques du monde actuel. Il doit être plus représentatif s'agissant de sa composition, plus transparent en termes de fonctionnement, avoir un caractère démocratique, garantir l'équilibre entre le Nord et le Sud et surtout être capable de prendre des mesures rapides en cas de menace à la paix.

Depuis plus de six décennies, le Népal contribue aux travaux de l'ONU, notamment dans le cadre de missions de maintien de la paix à travers le monde, et parfois dans des situations extrêmement plus difficiles. À ce jour, plus de 100 000 soldats de la paix népalais ont servi au sein de ces missions avec beaucoup de professionnalisme et 63 d'entre eux ont fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions.

Mon pays, le Népal, se trouve dans une phase cruciale afin de mener le processus de paix à sa conclusion logique et d'institutionnaliser les gains obtenus en matière de droits démocratiques du peuple, fruit des divers mouvements et combats menés pendant plusieurs décennies. Ce processus de paix mené et pris en main par notre pays a bénéficié de l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale, et nous tenons à leur exprimer toute notre gratitude.

Le mandat de la première Assemblée constituante, élue démocratiquement en 2008, a pris fin en mai 2012, sans que celle-ci se soit acquittée de sa mission de rédiger une constitution sans exclusive. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, les tentatives pour former un gouvernement de consensus, sous l'impulsion des chefs des partis politiques, n'ont pas abouti faute d'un accord général, même après plusieurs cycles de dialogue et de négociations. Le pays a failli sombrer dans l'incertitude politique du fait de l'absence d'assurance définitive quant à la tenue d'élections, alors que des problèmes plus graves se profilaient à l'horizon.

Pour remédier à cette situation, dans un esprit de sagesse collective, les principaux partis politiques se sont mis d'accord sur une solution de rechange qui abouti

à la formation d'un gouvernement neutre et apolitique, sous la direction du Président de la Cour suprême. Ce gouvernement est chargé d'organiser des élections libres, justes et crédibles en vue de la mise en place d'une nouvelle Assemblée constituante. Compte tenu de l'impératif de former une Assemblée constituante à même de jouer un rôle institutionnel crucial pour garantir l'équilibre des pouvoirs, j'ai dû en accepter la responsabilité dans l'intérêt général de la nation et du peuple et en tant que citoyen responsable.

Nous avons fait les préparatifs nécessaires à la tenue des élections le 19 novembre de cette année. Nous avons essayé de faire de notre mieux pour écouter les partis dissidents et les amener à participer aux élections par le biais du processus politique. Il n'y a pas d'alternative à des élections pour relancer le processus démocratique et garantir la stabilité politique. Les élections accorderont un mandat du peuple pour rédiger la Constitution, promouvoir les droits civils et politiques, garantir la souveraineté du peuple en matière de prise de décision dans les affaires de l'État et institutionnaliser la démocratie multipartite, le fédéralisme et le républicanisme. Elles joueront un rôle clé dans l'accomplissement des tâches restantes du processus de paix. Le règlement des questions politiques par le biais du processus démocratique assurera la stabilité politique et, à terme, permettra d'ouvrir des perspectives de développement économique à grande échelle, auxquelles le peuple aspire depuis si longtemps. Je remercie sincèrement la communauté internationale pour le soutien moral et matériel mis à disposition pour les élections et je tiens à dire toute l'importance que ce geste de bonne volonté revêt pour nous.

Le Président assume la présidence.

J'ai l'espoir et la conviction que, grâce à la compréhension, au soutien et à l'assistance continus de tous les amis du Népal, nous serons en mesure d'aller au-delà d'une longue transition politique et de nous concentrer sur la consolidation des réalisations politiques enregistrées à ce jour, et de poursuivre la démocratisation du pays et le développement économique, afin de sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2022. Nous sommes tout à fait convaincus que la démocratie constitue un avantage pour surmonter les différences et promouvoir la paix, la tranquillité et la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président

du Conseil des ministres de la République démocratique fédérale du Népal de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Raj Regmi Khil, Président du Conseil des ministres de la République démocratique fédérale du Népal, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Manmohan Singh, Premier Ministre de la République de l'Inde

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de l'Inde.

M. Manmohan Singh, Premier Ministre de la République de l'Inde, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Manmohan Singh, Premier Ministre de la République de l'Inde, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Singh (Inde) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. Nous vous souhaitons beaucoup de succès et vous assurons de notre entière coopération.

À une époque où le monde est confronté à de multiples défis, un regain d'attention est accordé au rôle de l'ONU dans la promotion de la paix, la sécurité et la prospérité internationales. Cependant, jamais le scepticisme quant à la capacité des Nations Unies n'a été plus fort, ou l'environnement extérieur moins favorable au multilatéralisme.

Les presque sept décennies de travaux de l'ONU constituent une leçon très simple : nous enregistrons le plus de succès lorsque nous adhérons à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, basons nos décisions sur le consensus le plus large possible et trouvons un équilibre équitable entre les besoins et les responsabilités des nations à différentes étapes et à divers niveaux de développement.

Au cours de ces sept décennies, le monde a changé de manière fondamentale. L'Asie et l'Afrique sont indépendantes et renaissent. Les pays sont maintenant non seulement plus interdépendants, mais sont également confrontés à de nouveaux défis de plus en plus complexes. Pour que le multilatéralisme reste pertinent et efficace à l'avenir, il faut réformer les

institutions multilatérales de toute urgence. Et c'est ici que cela doit commencer.

Le Conseil de sécurité doit être réformé et restructuré afin de refléter les réalités politiques actuelles. Un plus grand nombre de pays en développement doivent être inclus dans la catégorie tant des membres permanents et que dans celle des non permanents.

Les institutions financières multilatérales devraient également donner aux pays en développement les moyens de mieux se faire entendre au sein de leurs structures décisionnelles. Les efforts multilatéraux doivent guider notre quête de paix et de sécurité, partout où elles sont menacées, et il faut rétablir la centralité et la contribution du système des Nations Unies pour le développement.

Ces objectifs nécessitent l'élaboration d'un nouveau consensus international adapté à notre temps et enraciné dans les réalités d'aujourd'hui. Seul un tel plan d'action permettra à l'Organisation des Nations Unies de répondre au double critère de la légitimité et de l'efficacité et l'efficience.

Nous nous félicitons de votre choix pour le thème de cette session, Monsieur le Président. Préparer le terrain pour le programme de développement de l'après-2015 est particulièrement important alors que nous avons à faire à un ralentissement persistant de l'économie mondiale et à la volatilité continue des marchés financiers, ce qui a imposé des coûts disproportionnés aux pays en développement et aux groupes vulnérables de ces pays.

Croissance et développement inclusif sont naturellement importants pour tous nos pays qui ont besoin d'un environnement économique international favorable, de flux d'investissement renforcés, y compris de la part des banques multilatérales de développement, du transfert de technologie et d'un système commercial multilatéral ouvert.

Mais il faut s'attaquer plus directement aux problèmes des plus d'un milliard de personnes dans le monde qui vivent dans une pauvreté abjecte. La pauvreté reste un défi politique et économique majeur, et son élimination nécessite une attention particulière et un nouvel effort collectif. Cette priorité doit sous-tendre le programme de développement pour l'après-2015, lequel doit être élaboré par les États Membres afin de rallier l'appui et l'acceptation les plus larges possible.

Les questions de paix, de sécurité, de droits de l'homme et de gouvernance sont importantes et doivent être abordées. Mais nous serons loin de réaliser un programme de développement ambitieux pour l'après-2015 si nous nous concentrons uniquement sur les questions de gouvernance aux dépens d'une croissance économique robuste. Ce programme ne devrait pas porter seulement sur une nouvelle hiérarchisation des dépenses intérieures, mais chercher à favoriser de véritables partenariats internationaux entre les pays développés et en développement afin de faire changer les choses. Nous avons tous besoin de l'espace politique nécessaire pour définir nos propres priorités nationales.

Personne ne connaît mieux la situation des pays en développement que les pays en développement eux-mêmes. Il est donc important que l'ONU fixe des objectifs clairs et précis et fournisse des moyens pratiques et bien définis, dont des ressources et transferts de technologies en suffisance, en tenant dûment compte des vues exprimées par les pays en développement.

Pour avoir un sens, tout programme de développement pour l'après-2015 devra accorder une priorité égale à l'alimentation et à la nutrition, à la santé, à l'éducation, aux infrastructures, à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et à la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes. Il est tout particulièrement indispensable d'assurer l'accès égal des femmes aux débouchés économiques et de veiller à ce qu'elles ne deviennent pas victimes de violences ou la cible de préjugés.

En Inde, nous nous sommes efforcés de promouvoir de multiples manières un développement ne laissant personne sur le bord du chemin. La loi a élargi l'accès à l'éducation et garanti les moyens de subsistance des populations rurales. Nous sommes actuellement en train de mettre en place le programme de sécurité alimentaire le plus important du monde. Nous tirons parti des technologies numériques pour améliorer la qualité des services publics et les prestations sociales dans l'intérêt de la population.

L'Inde est fière de ses partenariats avec les pays en développement. À partir de modestes ressources, nous avons noué des liens solides avec l'Afrique et les pays les moins avancés. Nous nous sommes donné pour objectif la mise en place de 100 institutions en Afrique; nous avons apporté notre appui en matière de renforcement des capacités, par l'intermédiaire notamment de milliers de bourses d'études, et nous avons mis à disposition plus de 9,5 milliards de dollars

en aide assortie de conditions privilégiées. L'Inde et l'Afrique poursuivent leur interaction dans le cadre du processus mis en place par le Sommet du Forum Inde-Afrique. Nous nous réjouissons également de prendre une part active à la troisième conférence sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra au Samoa en 2014, et de contribuer à ses travaux.

Les changements climatiques sont l'un des enjeux déterminants de notre époque. Nous devons mobiliser la volonté politique qui s'impose pour mettre sur pied une réponse internationale énergique aux changements climatiques, sur la base des principes d'équité et des responsabilités communes mais différenciées.

Nous sommes profondément préoccupés par l'avenir de l'Asie de l'Ouest, région avec laquelle l'Inde partage des liens historiques anciens et région d'importance critique pour notre sécurité énergétique ainsi que pour la subsistance de près de 7 millions d'Indiens vivant et travaillant sur place. Non seulement le conflit de plus en plus meurtrier en Syrie est une tragédie pour le peuple syrien, mais il menace également la stabilité et la sécurité de la région, et au-delà. L'utilisation d'armes chimiques n'a fait qu'aggraver cet état de fait. Le recours à ces armes, quels que soient ceux qui les ont déployées, doit être condamné dans les termes les plus forts. L'Inde appuie fermement l'élimination des armes chimiques et de leurs vecteurs en Syrie. La solution à ce conflit ne passe pas par la voie militaire. Nous devons intensifier nos efforts pour y mettre fin et pour trouver un règlement politique. Il est essentiel que la conférence de « Genève II » soit convoquée dans les plus brefs délais.

Nous trouvons une source d'encouragement dans la reprise des pourparlers directs entre Israël et la Palestine. L'Inde appuie la création rapide d'un État de Palestine souverain, indépendant, viable et unifié, avec Jérusalem-Est pour capitale, et existant, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël. Nous restons également fidèles à l'appui exprimé à la demande palestinienne d'accession au statut de Membre à part entière de l'ONU.

Dans notre propre région, l'Afghanistan se prépare à une transition politique, sécuritaire et économique d'envergure historique. La communauté internationale doit appuyer le peuple afghan tout au long de cette transition et au-delà, en l'aidant à lutter contre le terrorisme, à préserver les progrès de la décennie écoulée et à créer un Afghanistan stable, unifié et prospère.

Le terrorisme demeure une grave menace à la sécurité et à la stabilité partout dans le monde, où elle fait payer à tous un lourd tribut en vies innocentes sacrifiées. De l'Afrique à l'Asie, nous avons vu cette menace se manifester à plusieurs reprises rien que ces derniers jours. Le terrorisme transfrontières, commandité au niveau des États, est une source de préoccupation particulière pour l'Inde, d'autant que l'épicentre du terrorisme dans notre région est situé dans notre voisinage immédiat, au Pakistan.

Hier, depuis cette tribune, le Premier Ministre pakistanais Nawaz Sharif a évoqué un nouveau départ (voir A/68.PV.15). Je me fais l'écho des sentiments qu'il a formulés et me réjouis de le rencontrer demain. L'Inde est sincèrement attachée au règlement de toutes les questions en suspens avec le Pakistan, notamment la question du Jammu-et-Cachemire, dans le cadre d'un dialogue bilatéral fondé sur l'Accord de Simla. Toutefois, la condition impérative de tout progrès est que le territoire du Pakistan et les zones qu'il contrôle ne servent pas à aider ni à soutenir le terrorisme dirigé contre l'Inde. Il est tout aussi important que le dispositif terroriste qui puise sa subsistance au Pakistan soit dissout. Il faut bien comprendre que le Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante de l'Inde et que l'Inde ne compromettra jamais, au grand jamais, son unité ou son intégrité territoriale.

Nous devons réaffirmer notre engagement, en particulier ici, à l'Organisation des Nations Unies, à l'égard d'une action mondiale concertée, cohérente et constante dans la lutte contre le terrorisme. L'on ne saurait tolérer que des États abritent, arment, forment ou financent des terroristes. On ne peut pas davantage permettre que des États s'absolvent de leur responsabilité d'empêcher que leurs territoires ne servent de point de départ à des attentats terroristes.

Face aux défis toujours plus complexes à la paix et à la sécurité internationales, un nouveau consensus international s'impose, relativement aux questions de cybersécurité, comme de non-prolifération et de terrorisme. Cette année, 25 ans après la proposition de plan d'action global formulée par notre Premier Ministre, Rajiv Gandhi, en faveur d'un nouvel ordre mondial libéré de l'arme nucléaire et non violent, nous nous devons de renforcer nos efforts de lutte contre la prolifération nucléaire et de nous atteler à un désarmement vérifiable, graduel, non discriminatoire, universel, et assorti d'échéances. Nous devons également nous protéger contre l'éventualité que des terroristes

et des acteurs non étatiques mettent la main sur des matériels et des technologies sensibles.

Dans deux ans, l'ONU célébrera son 70^e anniversaire. Chaque nouvel État né au cours de ces 70 années a pris sa place dans l'Assemblée avec fierté, certes, mais aussi avec espoir. L'année 2015 sera celle où nous fêterons nos succès et où nous ferons en sorte que l'Organisation des Nations Unies soit prête pour le siècle, parce que nous aurons mené à bien les réformes de l'Organisation et du Conseil de sécurité tant nécessaires, élaboré un ambitieux programme de développement pour l'après-2015 et démontré notre capacité de coopérer efficacement au service d'une paix et d'une sécurité durables dans le monde où nous vivons.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de l'Inde de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Manmohan Singh, Premier Ministre de la République de l'Inde, est escorté de la tribune.

Allocution de M. José Maria Pereira Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République du Cap-Vert.

M. José Maria Pereira Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. José Maria Pereira, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Pereira Neves (Cap-Vert) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur John Ashe d'Antigua-et-Barbuda de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Monsieur le Président, nous sommes convaincus que vous mettrez toute votre expérience et toute votre sagesse dans la conduite de nos débats et l'accomplissement des importants travaux de l'Assemblée générale.

Tout d'abord, je voudrais saluer le remarquable travail accompli par l'ONU afin que nous puissions avancer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et œuvrer de concert

aujourd'hui à l'élaboration d'un nouveau programme de développement pour l'après-2015. En effet, il s'agit d'un défi mondial qui, outre qu'il inaugure une nouvelle ère de développement mondial, nous pousse à atteindre les huit objectifs du Millénaire pour le développement. L'objectif principal de la présente session, tel que le Secrétaire général Ban Ki-moon l'a indiqué, c'est l'équité et la dignité pour tous, une tâche qui interpelle tout un chacun et exige que nous adoptions des attitudes et des comportements nouveaux, partant du principe qu'un monde meilleur est possible.

Le Cap-Vert, petit État insulaire en développement, indépendant depuis moins de 39 ans, a déjà atteint la plupart des cibles prévues, et n'aura de cesse de s'efforcer d'atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Grâce à un programme de transformation auquel nous œuvrons depuis 2001, lorsque le Cap-Vert figurait sur la liste des pays les moins avancés, nous avons beaucoup avancé dans les domaines socioéconomique et politique et amélioré le niveau de vie général de la population. L'accent que nous avons placé sur l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'alimentation, et l'investissement dans ces secteurs, a été clair, sans ambiguïté et systématique, tout comme nos efforts pour rendre notre économie compétitive et pour l'intégrer dans le marché international, avec l'appui de nos partenaires internationaux.

Parallèlement, le programme de transformation, qui est totalement aligné sur nos engagements et cibles relatifs aux OMD, a créé les conditions pour que le Cap-Vert accède, une première historique, à la catégorie des pays à revenu intermédiaire; et même si les graves effets de la crise internationale ont dans une certaine mesure ralenti la dynamique de progrès du pays, ce dernier se situe néanmoins dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. Les indicateurs montrent que nous avons réduit de moitié la pauvreté et que, manifestement, la tendance à la baisse se poursuit. Notre souci actuel est de surveiller attentivement cette tendance, ce qui est essentiel pour prévenir tout recul qui pourrait résulter de la situation économique mondiale et de ses effets sur notre pays. En fait, malgré notre passage au statut de pays à revenu intermédiaire, nos indicateurs signalent encore des taux élevés de pauvreté, d'inégalité et de chômage, ainsi qu'un accès insuffisant à de nombreux biens et services, et nous sommes encore loin de notre objectif d'assurer le bien-être de l'ensemble de la population et de lui offrir un niveau de vie élevé.

Les Cap-verdiens sont prêts à faire un effort pour aller au-delà de la terminologie des objectifs du Millénaire pour le développement et remplacer le verbe « réduire » l'extrême pauvreté par « éliminer », afin qu'il n'y ait plus aucune personne laissée pour compte. En outre, nous sommes prêts, au Cap-Vert, à placer la question du développement économique durable au centre du programme de développement du pays, et avons déjà commencé à le faire. Nous sommes conscients que la « transformation » au Cap-Vert est plus qu'un simple mot clef; c'est une feuille de route, fruit d'une croissance pour tous. Par ailleurs, nous avons mis en place des institutions responsables et ouvertes à tous afin de garantir la bonne gouvernance. C'est dans cette perspective que nous avons réorienté notre politique intérieure et que sommes ainsi en train de mobiliser notre volonté nationale – tout en faisant appel à nos partenaires internationaux – pour atteindre d'ici à 2030 l'objectif d'un développement avancé. Voilà ce que ce signifie pour nous être engagé en faveur d'un programme pour l'après-2015.

Nous sommes actuellement dans une phase de transition. Les instruments que nous avons nous-mêmes mis au point ne suffisent pas pour relever les défis d'aujourd'hui ni pour se préparer à passer, dans l'avenir, à un niveau de développement avancé, à moins que cette évolution ne s'opère dans le cadre d'un programme mondial mené par les Nations Unies et impliquant une intense coopération internationale et un partenariat fort tant au niveau multilatéral qu'au niveau bilatéral. Le Cap-Vert est attaché à cet effort conjoint. Les Cap-verdiens sont très attentifs aux questions mondiales comme les changements climatiques, la faim et la malnutrition et les différentes formes d'inégalité, ainsi qu'à la nécessité de garantir la viabilité environnementale et de mettre en place des partenariats nationaux et internationaux à l'appui du développement mondial.

Les changements climatiques sont un problème pressant de notre temps auquel il faut remédier de toute urgence et avec un profond sens des responsabilités. Le monde a atteint des niveaux record d'émission et de concentration de gaz carbonique dans l'atmosphère, dont le volume est désormais de près de 400 parties par million. Cela pourrait signifier l'anéantissement de nos efforts de développement, et pire encore, une aggravation sérieuse des tensions sociales, ce qui serait susceptible de générer des conflits tant nationaux que régionaux. Les effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire mondiale doivent être aussi soulignés. L'acidification des océans s'accroît à un

rythme jamais enregistré en 55 millions d'années. En définitive, la disparition de nombreuses espèces marines est devenue inévitable. Nous devons tous lutter contre ce problème, qui menace notre avenir commun, et prendre les décisions qui s'imposent, tout en honorant nos engagements financiers pour favoriser l'adaptation, en particulier dans les pays les plus vulnérables.

S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, la question de l'emploi domine les préoccupations des Cap-verdiens. Ce sujet est la principale préoccupation de toutes les personnes consultées, qui considèrent l'emploi comme essentiel au développement économique et humain. Une autre source de profonde préoccupation est la question de la viabilité de la sécurité sociale. Nous avons besoin d'un système de protection sociale véritablement universel, et nous devons créer et mettre en place les instruments nécessaires à cet effet. Cela ne sera possible que dans le contexte d'une économie plus dynamique.

Il n'y aura pas de programme de transformation si nous n'établissons pas les fondements solides et durables sur lesquels asseoir le système de protection sociale. À cette fin, nous devons accroître et diversifier les richesses et augmenter l'offre d'emplois décents. Nous devons lancer une vague de modernisation de la société et des facteurs compétitifs de notre économie, afin d'améliorer l'environnement commercial et d'attirer les investisseurs étrangers. Cela aura principalement pour résultat la croissance économique et la création de richesses, qui permettront d'améliorer les indicateurs importants. Nous devons reconnaître qu'il y a matière à amélioration, en particulier s'agissant de réduire les lenteurs administratives et d'accroître la compétitivité, mais aussi de simplifier les investissements étrangers et de les orienter davantage vers l'entrepreneuriat. Nous incitons nos citoyens à être productifs, compétitifs et prospères, sans perdre de vue leur propension naturelle à être généreux, solidaires et responsables.

La persistance de la crise internationale et ses répercussions sur tous les pays causent de graves problèmes à l'ensemble de la communauté mondiale. Dans le cas du Cap-Vert, cette situation crée de nombreuses difficultés que nous devons régler, en particulier des obstacles à l'accélération de la croissance économique, à la promotion de l'emploi et à la réduction de la pauvreté.

En cette soixante-huitième session de l'Assemblée générale, nous renouvelons notre attachement à la paix et au dialogue, conformément aux paramètres énoncés

dans la Charte des Nations Unies. Notre vision de l'ONU est celle d'une organisation plus soudée et plus unie au sein de laquelle tout effort entrepris l'est pour la prospérité des nations. Notre vision de l'Assemblée générale est celle d'une grande instance de dialogue sur les problèmes mondiaux de notre planète et de l'humanité. Et notre vision du Conseil de sécurité est celle d'un organe à la composition plus équilibrée et mieux adapté aux évolutions géopolitiques survenues dans le monde depuis 1945.

C'est ici l'occasion exceptionnelle pour le Cap-Vert, pays de langue portugaise, de réaffirmer son attachement à la diversité culturelle et, dans sa quête de multiculturalisme, dont il s'enorgueillit, de demander à ce que la langue portugaise – la cinquième langue la plus parlée dans le monde, qui relie des États et des peuples répartis sur les cinq continents – soit reconnue en tant que langue officielle ou langue de travail des organisations internationales, en particulier l'ONU.

Je voudrais faire un dernier commentaire pour expliquer notre position suite à la publication du rapport de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne sur l'utilisation qui aurait été faite d'armes chimiques dans la Ghouta, faubourg de Damas, le 21 août (A/67/997), que nous avons étudié avec attention. Nous nous félicitons des progrès accomplis sur la voie du dialogue, en particulier en ce qui concerne la recherche conjointe de solutions pacifiques, notamment à l'ONU. Nous sommes opposés à l'utilisation d'armes de destruction massive, et nous continuerons d'adhérer aux initiatives en faveur de leur élimination. Nous sommes également opposés à la guerre et aux conflits, et nous prônons la mise en œuvre d'une stratégie mondiale de lutte contre la violence.

Nous tenons à exprimer notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple kényans, et nous condamnons de manière catégorique les actes répréhensibles de barbarie et de sauvagerie humaine perpétrés samedi dernier à Nairobi.

Nous exhortons tous les membres de l'Assemblée générale à conclure un accord historique en faveur de l'environnement. L'ambition principale doit être de réaliser les objectifs énoncés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe). Nous réaffirmons également notre volonté sincère de coopérer avec tous les acteurs concernés en vue de réduire les tensions

régionales et mondiales, afin d'avoir une interprétation et une reconnaissance plus larges des souverainetés, des libertés et des droits de l'homme.

Enfin, nous voudrions rappeler que nous privilégions une définition commune des nouveaux objectifs qui énonceront les éléments cardinaux de la prospérité des pays et du bien-être des peuples de la planète, dans notre effort pour élaborer ensemble un programme pour l'après-2015. Le Cap-Vert est déterminé à contribuer à la définition des nouveaux objectifs qui succéderont aux objectifs du Millénaire pour le développement et les compléteront. Notre engagement commun consiste à réaliser les huit objectifs, et notre responsabilité commune à élaborer un nouveau programme de développement pour l'après-2015 en mettant l'accent sur le développement durable. La manière dont nous procéderons déterminera notre avenir commun. L'importance de nos décisions et la responsabilité qui nous incombe de les prendre dans le cadre des Nations Unies sont évidentes. Efforçons-nous de lancer une nouvelle dynamique mondiale pour élaborer une vision en faveur du progrès. Le Cap-Vert est profondément attaché à l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui concourt également à édifier l'avenir que nous voulons. Nous assurons l'Assemblée que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour bâtir un avenir meilleur, empreint de liberté, d'égalité et de prospérité. La communauté internationale peut compter sur nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Cap-Vert de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. José Maria Pereira Neves, Premier Ministre de la République du Cap-Vert, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Leo Dion, Vice-Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Dion (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Peter O'Neill, et du peuple papouan-néoguinéen. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de l'Assemblée générale. Nous saluons votre choix pour le thème général de la session, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », qui prône

l'établissement de bases mondiales solides pour un partenariat axé sur les résultats, sur la population et sur la participation de tous dans notre quête commune du développement durable. La Papouasie-Nouvelle-Guinée vous assure de son appui alors que vous vous attellez à cette tâche importante.

Nous saluons la contribution apportée par votre prédécesseur et nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

Je saisis cette occasion pour aborder à l'attention de l'Assemblée l'état de notre économie, souligner les problèmes qui nous attendent et présenter les programmes et les plans de développement de mon gouvernement.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est toujours une démocratie pleine de vitalité et florissante. Néanmoins, comme le savent d'expérience les autres pays en développement, le chemin n'a pas été facile, avec tous les problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels nous avons dû faire face aux niveaux national et mondial. Par le passé, nos efforts de développement ont été émaillés d'occasions manquées au plan économique. Mon gouvernement est donc déterminé à remettre notre pays sur la voie du développement et de la création de richesses.

Nous avons établi un programme de transformation pour notre pays et notre population au titre de notre cadre directeur à long terme, « Vision 2050 Papouasie-Nouvelle-Guinée », et de notre plan quinquennal de développement à moyen terme. Nous sommes déterminés à réaliser ces plans de développement, qui nous permettent de continuer de renforcer notre action en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de progresser dans le programme de développement pour l'après-2015.

Notre économie continue d'enregistrer des niveaux de croissance sans précédent, qui sont à mettre à l'actif d'un Gouvernement stable poursuivant une politique monétaire et fiscale responsable et solide. Cette croissance économique vient renforcer les politiques de développement à long terme du Gouvernement, qui visent à stimuler l'économie et à nous permettre de réaliser nos aspirations en matière de développement. Entre autres stratégies menées pour renforcer la croissance économique, le pays réinvestit dans les principaux éléments moteurs de l'économie, notamment l'infrastructure, la santé et l'éducation, afin

de créer le maximum de débouchés et d'améliorer la vie des citoyens.

Mon gouvernement tire parti de cette croissance économique positive pour s'attaquer à nos indicateurs sociaux et les améliorer, notamment en matière de lutte contre le faible taux d'alphabétisation et les taux élevés de mortalité maternelle et infantile. Nous nous employons également à renforcer considérablement le système d'application des lois et de maintien de l'ordre public. Cette année, 50% du budget national sera consacré à l'éducation et aux soins de santé de base, à l'application des lois et au maintien de l'ordre et à l'amélioration des infrastructures essentielles.

Mon gouvernement défend un modèle de partenariat public-privé, dans lequel il voit un moyen important de favoriser le développement national. Nous voulons également renforcer les programmes et réseaux existants avec le secteur privé, les églises, les organismes donateurs et les organisations non gouvernementales par des accords de coopération offrant des avantages mutuels.

Nous avons également la ferme intention d'investir dans les autorités provinciales et locales afin d'améliorer la prestation de services à la majorité de la population vivant en zone rurale. Nous sommes convaincus que ces partenariats permettront de créer un climat stimulant tout en aidant le peuple papouan-néo-guinéen à prendre sa vie en charge et à participer activement à l'édification de la nation.

Mon gouvernement poursuit également des politiques favorables à l'investissement, appuyées sur des partenariats public-privé et une gestion économique avisée, aux fins de promouvoir la croissance dans les secteurs clefs non miniers. À cet égard, mon gouvernement réexamine actuellement sa politique fiscale en vue d'offrir des avantages et des conditions de faveur et d'encourager les investissements stratégiques dans des domaines décisifs pour la stimulation de la croissance économique de notre pays. L'exportation de matières premières est exclue. Nous encourageons donc la transformation en aval dans le cadre de véritables coentreprises et d'autres formes de coopération économique acceptables.

Mon gouvernement tient à renforcer la gouvernance à tous les niveaux en luttant contre la corruption. Nous avons adopté le principe de tolérance zéro. Pour cela, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption et mis en place

une équipe spéciale indépendante chargée d'engager des enquêtes et des poursuites. Une commission indépendante de lutte contre la corruption sera créée en vue d'une application plus efficace de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Compte tenu de l'importance de la sécurité transfrontières et des questions connexes, nous mettons actuellement la dernière main à la version définitive de notre politique nationale de sécurité. Nous entendons, dans le cadre de cette politique, nous attaquer aux problèmes de sécurité nationale présentés au titre du quatrième pilier du cadre directeur « Vision 2050 ». Conformément à notre politique nationale de sécurité, nous voulons reconstruire nos forces et institutions disciplinaires et continuer de participer à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Mon gouvernement est déterminé à s'attaquer à certains des indices internationaux de développement humain les moins flatteurs pour mon pays, y compris ceux qui ont trait à la situation des droits de l'homme. Nous sommes conscients de nos problèmes en matière de développement, y compris les questions de violence sexuelle, de décès de personnes liés à la sorcellerie, d'accès aux services sociaux et de faible niveau de représentation des femmes dans nos secteurs public et privé. Nous estimons qu'un grand nombre des rapports en question sur les droits de l'homme et le développement humain sont exagérés et dépourvus de tact et qu'ils n'accordent que peu d'attention aux efforts constructifs déployés par le Gouvernement pour promouvoir et défendre les droits fondamentaux de tous les citoyens. Ces six derniers mois, mon gouvernement a promulgué la loi sur la protection de la famille et abrogé la loi sur la sorcellerie de 1971, érigeant de fait en infraction pénale la violence familiale et la violence liée à la sorcellerie.

Je suis heureux d'annoncer que mon gouvernement a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L'instrument de ratification a été déposé auprès de l'ONU à la présente session.

Ces derniers mois, de nombreuses informations ont circulé sur l'accord bilatéral entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Australie concernant le dispositif régional de réinstallation des demandeurs d'asile. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, en tant qu'État partie à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et au Protocole relatif au statut des réfugiés de 1967, sait qu'il est important de s'attaquer à ce problème humanitaire international. Les gouvernements des deux pays examinent conjointement cette question et demandent

à la communauté internationale d'appuyer leurs efforts en la matière. Nous appelons en outre les États Membres partageant les mêmes objectifs et les autres parties prenantes à appuyer nos efforts de lutte contre les causes profondes du déplacement et du déracinement de populations, ainsi que contre la traite des personnes et le trafic de migrants.

En tant qu'économie émergente de la région du Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est appelée à participer davantage, désormais, à l'examen de questions d'intérêt commun, aussi bien au niveau régional que mondial. Dans un esprit d'amitié et de coopération Sud-Sud en bon voisinage, nous voulons partager les avantages que nous donne la mise en valeur de nos ressources naturelles avec nos voisins États insulaires du Pacifique. Nous nous sommes engagés sur cette voie en fournissant une aide au développement à nos voisins, y compris les Îles Salomon, les Fidji, les Tuvalu, les Îles Marshall, les Tonga et le Samoa.

Dans le cadre du Groupe du fer de lance mélanésien, nous nouons des liens dynamiques et solides dans des domaines tels que les échanges commerciaux et l'investissement, l'éducation et la formation, l'aide judiciaire, les échanges sportifs et culturels ainsi que des dispositions en matière de visas pour faciliter la circulation de personnes qualifiées. Pour consolider encore ces partenariats, qui revêtent une grande importance au niveau régional, nous procédons actuellement à un examen collectif du Plan pour le Pacifique pour ce qui est de l'intégration régionale, processus dans lequel la Papouasie-Nouvelle-Guinée joue un rôle de premier plan.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est favorable à ce que le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe) serve de base au programme de développement pour l'après-2015. Ce programme vise un développement humain équilibré, et aborde notamment des questions liées à l'élimination de la pauvreté extrême et à l'amélioration des conditions de vie de tous les êtres humains. Nous sommes par ailleurs favorables à une croissance économique sans exclusive, tout en préservant l'environnement pour les générations futures. Nous saluons le travail réalisé par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que la création du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui a succédé à la Commission

du développement durable. Ils constituent tous deux un bon point de départ pour faire avancer le programme de développement.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée et les petits États insulaires en développement du Pacifique appellent la communauté internationale à appuyer l'inclusion de la question des océans en tant qu'objectif de développement durable à part entière. Nous en sommes pour l'instant à la phase initiale d'élaboration d'une politique et d'une stratégie de développement durable pour notre pays, qui viendra compléter notre cadre de politique à long terme Horizon 2050. Nous accueillons favorablement tout appui de la communauté internationale pour consolider ce travail.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de constater que les questions de développement durable des petits États insulaires en développement constituent une priorité de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, réaffirmant ainsi l'importance du document final de la Conférence Rio+20 et des résolutions pertinentes de l'Assemblée. Les deux visites que le Président de l'Assemblée a effectuées cette année dans la région du Pacifique soulignent son engagement en faveur des petits États insulaires en développement, ce dont nous le félicitons. Nous attendons avec intérêt de poursuivre cet important travail durant sa présidence.

À l'heure où la communauté internationale prépare la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement prévue pour septembre 2014 à Apia, la Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme que les petits États insulaires en développement demeurent un cas particulier pour ce qui est du développement durable. Les effets néfastes des changements climatiques continuent d'être une source de grave préoccupation pour la communauté internationale, mais ils le sont encore plus pour les petits États insulaires en développement. Alors qu'ils sont les moins responsables de cette menace, les petits pays insulaires sont les plus touchés par les graves conséquences des changements climatiques et risquent de surcroît d'être submergés par la montée des eaux.

Nous appuyons la Déclaration de Majuro pour l'initiative climatique, récemment adoptée par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique. Nous interpellons donc une nouvelle fois la communauté internationale afin qu'elle prenne ses responsabilités et assume son rôle de chef de file. Nous l'exhortons en outre à réaffirmer l'engagement politique qu'elle a pris de donner la priorité aux questions de développement

durable des petits États insulaires en développement dans le programme de développement pour l'après-2015. Dans le cadre de la poursuite de ses efforts, il me plaît d'indiquer que la Papouasie-Nouvelle-Guinée est devenue membre du Conseil d'administration de l'Institut mondial de la croissance verte.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée convient que les objectifs du Millénaire pour le développement, en dépit de leurs défauts, galvanisent les efforts de la communauté internationale pour élaborer le programme de développement pour l'après-2015. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général formulé dans son rapport annuel de 2013 sur l'activité de l'Organisation (A/68/1), selon lequel nous devons rester concentrés et redoubler d'efforts pour consolider la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement afin d'obtenir de meilleurs résultats. Nous nous félicitons également de l'issue des événements spéciaux de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sur le handicap et le développement organisés tout récemment au début de la soixante-huitième session.

Il est peu probable que la Papouasie-Nouvelle-Guinée atteindra la majorité des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Toutefois, mon gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre les objectifs au-delà de 2015. Nous avons ajusté nos cibles et indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement à notre plan de développement à moyen terme pour la période 2011-2015 et à notre cadre politique Horizon 2050. Nous progressons dans les domaines de l'éducation primaire universelle, de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle, de la lutte contre la tuberculose, le VIH/sida et d'autres problèmes de santé, et de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée sait gré aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux autres partenaires de développement de l'appui qu'ils lui ont fourni afin de compléter ses efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

J'ai le plaisir d'annoncer que les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Bougainville se poursuivent et que la retrait progressif de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon s'effectue sans encombre. Nous remercions l'ONU, les partenaires

régionaux et la communauté internationale pour leur appui sans faille sur ces deux dossiers.

En ce qui concerne les questions de sécurité et de paix internationales, la Papouasie-Nouvelle-Guinée demeure préoccupée par les conflits et les tensions qui prévalent dans diverses régions du monde, notamment au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, dans la péninsule coréenne et en mer de Chine méridionale. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de désamorcer la situation par un dialogue pacifique.

Nous nous joignons à la communauté internationale pour condamner l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, et appelons au plein respect des dispositions de la Convention sur les armes chimiques. Nous félicitons par conséquent le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2118 (2013) en vue du démantèlement et de la destruction du programme d'armes chimiques de la Syrie.

Depuis octobre 2011, la Papouasie-Nouvelle-Guinée contribue aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud. Plus tôt cette année, nous sommes devenus le 148^e État Membre à rejoindre le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous cherchons maintenant à étendre et à accroître nos contributions en contingents. Nous tenons aussi à rendre hommage aux Casques bleus des Nations Unies déployés à travers le monde, souvent dans des conditions très difficiles, et en particulier à ceux qui ont fait le sacrifice ultime et payé de leur vie.

Nous exprimons notre préoccupation face à l'absence de progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire. En tant que fervente partisane d'un monde sans armes nucléaires, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appelle l'ONU et la communauté internationale à remédier à cette sérieuse absence de progrès. Nous devons également revitaliser les efforts de l'ONU en matière de désarmement afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes, qui va réglementer le commerce et le transfert des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre.

Enfin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée salue le leadership dont fait montre le Secrétaire général pour réformer le système des Nations Unies. Nous sommes favorables à des réformes énergiques et constructives compte tenu des contraintes budgétaires croissantes auxquelles se heurte l'ONU ces dernières années. Il est

impératif que l'Organisation soit rationnelle, efficace et prompte à réagir afin de pouvoir mieux s'acquitter de son mandat. Nous demandons également à ce que le Conseil de sécurité soit réformé pour refléter les réalités géopolitiques contemporaines.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, S. E. M. Guido Westerwelle.

M. Westerwelle (Allemagne) (*parle en allemand; texte anglais fourni par la délégation*) : Il y a exactement 40 ans, les deux États allemands rejoignaient l'ONU. Pour les Allemands, cela signifiait notre véritable retour dans le concert des nations. L'Allemagne épouse la cause de l'ONU, qui est le cœur battant d'un ordre mondial enraciné dans la coopération, le compromis pacifique et des solutions concertées.

Le monde a radicalement changé depuis lors. De nouveaux centres de pouvoir économique et politique sont en train d'émerger. Ces dernières années, l'Allemagne a établi de nouveaux partenariats stratégiques avec les nouveaux acteurs mondiaux en Asie, en Amérique latine et en Afrique.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans une salle différente de celle où nous tenons nos séances d'habitude. L'ONU est en cours de rénovation, et cette rénovation ne doit pas se limiter aux seuls bâtiments. L'ONU doit refléter le monde tel qu'il est aujourd'hui, et non tel qu'il était autrefois. Ce n'est qu'à cette condition que l'Organisation sera à même de relever les défis de notre époque. Un Conseil de sécurité qui ne prévoit pas de sièges permanents pour l'Afrique et l'Amérique latine ne reflète pas les réalités du monde actuel. Un Conseil au sein duquel l'Asie – une région émergente et très peuplée – n'est représentée que par un siège permanent ne reflète pas les réalités du monde actuel, et encore moins celles de demain. L'Allemagne, avec ses partenaires, à savoir le Japon, l'Inde et le Brésil, est prête à assumer de plus grandes responsabilités. Il s'agit fondamentalement de renforcer l'ONU. L'autorité de l'ONU repose sur sa représentativité.

M^{me} Miculescu (Roumanie), Vice-présidente, assume la présidence.

Nous voulons une réforme de l'ONU afin de renforcer de manière tangible sa capacité de parvenir au consensus, de fixer des règles mondiales et d'intervenir efficacement face aux crises et aux conflits. C'est un appel que nous lançons non seulement à l'ONU

en tant que telle, mais également à chacun des États Membres. Ce n'est que lorsque nous serons prêts à faire des compromis et à agir de concert que nous pourrons renforcer l'ONU. L'Allemagne demeure attachée à l'ONU. Une ONU forte est dans l'intérêt de l'Allemagne.

L'ère de la mondialisation ne fera pas disparaître nos différences culturelles et nos traditions diverses, mais aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les marchés du monde qui sont de plus en plus étroitement reliés – les attentes et espoirs des populations et les idées se mondialisent également. Les événements survenus dans le monde arabe nous ont montré que la stabilité d'un pays ne repose pas avant tout sur la stabilité du gouvernement, mais plutôt sur la stabilité sociale. Les meilleures garanties de la cohésion interne d'une société sont le respect des droits de l'homme, le triomphe de l'état de droit sur l'arbitraire et une large participation économique, sociale et politique des populations. L'Allemagne est engagée en faveur d'une transformation démocratique et du respect des droits humains et civils, non pas parce que nous voulons donner des leçons de morale, mais en raison des enseignements que nous avons tirés de notre propre expérience – l'expérience douloureuse de notre histoire.

En Syrie, la population est descendue dans la rue pour protester contre un régime répressif. Depuis plus de deux ans maintenant, le régime réagit par une violence brutale, qui s'est traduite par d'innombrables morts, des souffrances incommensurables et des destructions massives pour le peuple syrien, et qui maintenant, met en péril la stabilité de la région dans son ensemble. L'emploi d'armes chimiques, constaté par les Nations Unies, est un crime contre la civilisation. Ses terribles dimensions ont des conséquences qui vont bien au-delà de la Syrie. Tous les éléments factuels dont nous disposons montrent que c'est le régime qui a utilisé des armes chimiques.

L'emploi d'armes chimiques ne saurait rester impuni. Nous le devons non seulement aux victimes en Syrie, mais aussi aux générations futures. Ceux qui ont utilisé ces armes doivent répondre de leurs actes devant la Cour pénale internationale, qui doit enfin avoir la possibilité de lancer une enquête indépendante. Nous nous félicitons de l'accord auquel les membres du Conseil de sécurité sont parvenus hier. Les armes chimiques syriennes doivent être complètement détruites selon un calendrier convenu officiellement. L'Allemagne est prête à apporter un appui financier et technique en vue

de la destruction de ces armes. Un monde sans armes de destruction massive serait un monde meilleur.

Nous devons profiter de l'occasion offerte par l'accord sur la destruction des armes chimiques pour lancer un processus politique. Après tout, les Syriens continuent d'être tués chaque jour par des armes classiques. Or, il n'existe pas de solution militaire en Syrie. Seule une solution politique peut apporter une paix durable dans ce pays. Une telle solution passe par un cessez-le-feu immédiat. Je me félicite de ce qu'un calendrier ait été finalement fixé pour la tenue d'une conférence de paix, bien que les détails y relatifs doivent encore être précisés, même après la décision prise hier par le Conseil de sécurité. Ce n'est que par un processus politique de fond que nous pourrons éviter la déstabilisation de toute la région.

À ce jour, l'Allemagne a versé de plus de 420 millions d'euros pour soulager les souffrances du peuple syrien. Toutefois, en dépit de toute l'aide extérieure fournie, des millions de Syriens continuent de fuir. De plus en plus de personnes sont au bord de la famine, et très bientôt, elles seront aussi à la merci du froid. Elles n'ont même pas accès aux soins médicaux les plus élémentaires. Nous devons tout mettre en œuvre pour faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne aux populations qui souffrent, sans plus tarder. Dans ce climat de dévastation et de haine, l'ONU et son personnel incarnent la compassion et représentent, pour de nombreux Syriens, le seul espoir possible. Je voudrais expressément rendre hommage à leur travail et à leur engagement.

La tragédie syrienne met en lumière l'importance considérable et de plus en plus forte du désarmement afin d'éliminer les armes de destruction massive et de renforcer les régimes de non-prolifération. Un monde exempt d'armes de destruction massive est l'objectif primordial que notre génération doit atteindre pour bâtir un meilleur avenir. Le désarmement est une question cruciale pour l'avenir de l'humanité.

L'Iran doit dissiper les doutes de la communauté internationale quant à la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Nous nous félicitons de ce que l'Iran ait annoncé cette semaine qu'il était prêt à le faire. Les pourparlers avec le Gouvernement iranien ont été encourageants. Ils ouvrent des perspectives. À présent, il est impératif de rétablir la confiance. L'Allemagne est prête à participer aux négociations dans un esprit constructif. Cependant, le nouveau langage de Téhéran doit être suivi d'actes, dès à présent, et non à

une date indéterminée. Néanmoins, je tiens à le répéter : c'est un nouveau départ.

Nous saluons la détermination dont ont fait preuve le Président Obama et le Secrétaire d'État John Kerry pour donner un nouvel élan aux négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne. Le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas méritent notre respect pour avoir eu le courage de s'engager ensemble dans cette voie. Ils peuvent compter sur notre plein appui alors qu'ils continuent sur cette lancée en vue de parvenir à un accord négocié. Seule une solution des deux États négociée peut permettre de concilier les intérêts légitimes des deux parties.

Les événements de cette semaine à New York sont de bon augure pour le monde. Il me plaît de voir que la recherche de solutions politiques et diplomatique a pris le pas sur les solutions militaires. La communauté internationale doit continuer à suivre cette démarche.

Au-delà de la diplomatie de crise, l'ONU est l'instance de choix pour définir des objectifs contraignants pour la communauté internationale. Il y a quelques jours, l'Assemblée générale a convenu des prochaines étapes pour l'élaboration d'un nouveau programme de développement durable pour l'après-2015. L'Allemagne veut apporter sa pierre à l'édifice à cet égard, en faisant profiter de son expérience qui consiste à allier prospérité économique et promotion de la participation politique et d'une gestion viable.

Le développement durable et la lutte contre la pauvreté ne sont pas seulement des enjeux sociaux clefs, ce sont aussi des questions fondamentales en matière de politique étrangère.

En formulant le futur programme, il faudra accorder à la protection des droits de l'homme et à la bonne gouvernance plus d'attention que cela n'a été le cas par le passé. Le nouveau programme doit incorporer les trois dimensions de la durabilité et tenir compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Grâce à cette approche holistique, nous pourrions également renforcer de nombreux États fragiles et éliminer les refuges dont bénéficient les groupes terroristes. La stabilité sociale est la meilleure protection contre la radicalisation et l'extrémisme.

La politique étrangère allemande est une politique de paix axée sur la prévention des crises. Nous acceptons notre responsabilité pour ce qui est des opérations internationales de maintien de la paix. Nous mettons l'accent sur le développement social et la mise

en valeur personnelle, ainsi que sur le renforcement de la société civile. Nous voulons apporter notre contribution à un processus mondial où nous – le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest – apprenons les uns des autres et, ensemble, mettons au point des solutions conjointes. L'Allemagne continuera d'user de son influence économique et de sa force politique pour promouvoir la paix et l'équilibre des intérêts.

L'ère numérique s'accompagne de nouvelles opportunités et de nouveaux défis. Nous avons besoin d'un Internet qui concilie comme il se doit liberté, sécurité et protection de la vie privée. De même que nous devons réguler les flux du commerce international pour prévenir les crises mondiales, nous devons également avoir des règles et des normes contraignantes pour les flux de données mondiales. C'est pourquoi l'Allemagne a présenté au Conseil des droits de l'homme une initiative sur la protection du droit à la vie privée à l'ère numérique. Toute personne utilisant l'Internet doit pouvoir être sûre que ses droits sont respectés partout dans le monde par les entreprises privées comme par les États. Ce n'est pas parce que quelque chose est techniquement possible que l'on doit l'autoriser et, dans le même ordre d'idée, tout ce qui est techniquement possible n'est pas légitime.

L'Allemagne reste fermement attachée à l'Europe. L'Europe est une communauté de cultures partagées liées par un destin commun. Une union proche entre les nations européennes est et restera la réponse à notre histoire et à notre avenir dans un monde en mutation. La politique étrangère de l'Allemagne est fortement imbriquée dans la politique étrangère européenne. L'Europe continuera à user de son influence et de ses ressources pour défendre la paix et la justice, encourager le développement et la coopération et promouvoir la protection du climat et le désarmement dans le monde.

Voici la double obligation de mon pays : une Europe unie et forte dans le monde et une Organisation des Nations Unies forte et efficace dans le monde.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Roumanie, S. E. M. Titus Corlatean.

M. Corlatean (Roumanie) : J'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui au nom de la délégation roumaine.

Tout d'abord, je tiens à saluer l'adoption, hier soir, de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité concernant la destruction de l'arsenal chimique de

la Syrie. Nous considérons que ce vote du Conseil de sécurité constitue un véritable succès pour la communauté internationale en ce qui concerne le dossier syrien.

J'aimerais féliciter le Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale pour son élection, bien méritée d'ailleurs et je tiens à l'assurer de tout l'appui de ma délégation pendant l'exercice de sa haute responsabilité. Nous sommes convaincus que sa riche expérience de diplomate chevronné, ainsi que ses responsabilités antérieures dans la gestion des relations internationales sont des atouts incontestables pour le succès de cette session.

Ma délégation appuie pleinement l'allocution faite par M. Herman van Rompuy, Président du Conseil européen au nom de l'Union européenne (voir A/68/PV.8).

Dans mon intervention, je voudrais traiter de quelques questions d'intérêt pour mon pays en ce qui concerne les évolutions positives dans les activités de l'Organisation des Nations Unies depuis notre précédent débat, ainsi que les attentes pour la période suivante, dans les trois domaines principaux d'activité de l'ONU : paix et sécurité; développement; droits de l'homme, démocratie et état de droit.

Nous considérons que les efforts de la communauté internationale et les résultats obtenus jusqu'à présent au Mali représentent une évolution encourageante pour ce pays et pour la région du Sahel. Il y a un an, la crise du Mali était une préoccupation majeure pour la population malienne et pour les pays voisins. Suite aux évolutions positives au cours des premiers mois de 2013, le Conseil de sécurité a décidé, par la résolution 2100 (2013) du 25 avril 2013, la participation de l'ONU au rétablissement de la situation au Mali et l'appui à la transition démocratique du pays. Des progrès remarquables ont été réalisés cependant : des élections présidentielles libres et correctes ont eu lieu, avec un taux de participation de la population sans précédent. Au début de ce mois le Président élu, Ibrahim Boubacar Keita, vient d'être investi. Le Premier Ministre désigné a déjà formé le nouveau cabinet.

En tant que membre de l'Union européenne, la Roumanie a salué l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité qui a décidé la création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali (MINUSMA). De même, mon pays a soutenu la participation de la communauté internationale au

processus de reconstruction des capacités et institutions au Mali et a décidé de se joindre à ces efforts en fournissant un contingent de 10 experts militaires à la Mission européenne d'entraînement au Mali (EUTM – Mali).

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais également évoquer les autres faits nouveaux positifs survenus dans le domaine de la paix et la sécurité au cours de l'année écoulée qui confirment la contribution du multilatéralisme aux progrès réalisés dans ces domaines. Assurer la paix et la sécurité par le biais de la coopération internationale est l'une des tâches principales de l'Organisation. Dans ce cadre, nous nous sommes fixé des objectifs importants ces deux dernières années, et nous avons démontré que la coopération peut produire des réalisations concrètes et des résultats considérables. Cela a été le cas avec le Traité sur le commerce des armes. Nous avons réussi ensemble à produire un outil concret dont l'objectif est de garantir un monde plus sûr et de relever les défis ayant un impact sur la sécurité de nos citoyens. Nous devons continuer sur cette voie et faire entrer ce Traité en vigueur le plus tôt possible. J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que la Roumanie s'est engagée dans les procédures nationales juridiques en vue de ratifier le Traité au plus tôt.

D'autres domaines de négociations multilatérales devraient produire des progrès similaires. À mi-parcours de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les travaux du Comité préparatoire, qui est présidé par la Roumanie et qui a tenu sa deuxième session à Genève en avril, ont montré que l'on s'attend à ce que des résultats plus concrets permettent d'atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010.

La Roumanie appuie avec force tous les efforts axés sur l'instauration d'une paix globale au Moyen-Orient. Nous appuyons toutes les initiatives du Quatuor, ainsi que la pleine mise en œuvre de la vision de deux États de la Feuille de route – Israël et la Palestine – visant côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous nous félicitons que des négociations directes aient repris récemment. Cette avancée attendue depuis longtemps a été rendue possible par les efforts constants et inlassables de l'Administration américaine. Nous espérons que les deux parties prendront des décisions courageuses qui permettront de parvenir au règlement durable d'un problème extrêmement important pour

leurs deux peuples, pour la région et pour la communauté internationale.

Nous notons avec une grande satisfaction que, depuis notre dernier débat, des mesures importantes ont été prises pour mettre en œuvre les principales dispositions du Document final de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable, « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe). La Roumanie salue le dévouement affiché par le Brésil et l'Italie, ainsi que leurs efforts pour faciliter les négociations complexes et ardues qui ont abouti à l'établissement du Forum politique de haut niveau, lequel a tenu sa première réunion le 24 septembre. En tant que membre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, au sein duquel nous partageons un siège avec la Pologne, la Roumanie participe à des efforts très importants pour arrêter un ensemble complet et cohérent d'objectifs qui permettront d'obtenir des résultats effectifs à tous les niveaux, conformément aux décisions prises à la Conférence Rio+20. Ce nouveau cadre devra renforcer la détermination de la communauté internationale à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable. À cet égard, la Roumanie a mis en place un groupe de travail interministériel ad hoc afin de définir le cadre national dans lequel inscrire les objectifs futurs que nous voulons promouvoir avec nos partenaires pendant nos négociations sur ce sujet.

Nous estimons que les objectifs de développement durable doivent être universels et applicables à tous les États et doivent fournir des références et des recommandations d'action claires, ainsi que des mécanismes innovants pour en mesurer la mise en œuvre et assurer le développement durable. Parallèlement, ces objectifs doivent faire l'objet d'une prise en main nationale et tenir compte des particularités de chaque État, afin de fournir la marge de manœuvre politique nécessaire et de garantir le droit au développement de chaque pays. Ils devront également intégrer, en tant que questions transversales, les questions relatives aux droits de l'homme, à la paix et la sécurité, à la bonne gouvernance, à l'égalité des sexes, à l'état de droit et à l'équité. Enfin – et c'est tout aussi important –, nous nous félicitons de la création du Comité intergouvernemental chargé d'analyser les options envisageables pour une stratégie efficace de financement du développement durable, et nous l'encourageons à se coordonner avec les autres processus compétents, notamment avec le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

Nous sommes fermement convaincus que l'heure est venue de mettre en commun les efforts visant à définir le cadre du développement mondial pour les décennies à venir. La présente session de l'Assemblée générale représente la meilleure occasion d'engager un dialogue global à plusieurs niveaux pour appuyer ces initiatives. Le thème de notre débat général tel qu'il a été proposé par le Président de l'Assemblée générale, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », en est la preuve, et nous sommes déterminés à participer activement à ce processus.

En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, nous estimons qu'il est de notre responsabilité commune de créer des conditions propices à la dignité et au bien-être de la personne humaine dans le monde entier, et de faire des progrès s'agissant d'instaurer l'égalité entre tous les êtres humains. Le Conseil des droits de l'homme a prouvé qu'il était à la hauteur de son mandat, en se penchant avec promptitude sur les situations de violations graves des droits de l'homme qui surviennent dans certains pays, notamment en Syrie. Nous rendons hommage aux travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, établie par le Conseil des droits de l'homme, qui a rendu compte des violations commises dans ce pays.

Nous apprécions grandement le mécanisme de l'examen périodique universel, qui nous semble être un processus très utile et très réussi, et nous espérons qu'il conservera son caractère universel. Nous saluons également le professionnalisme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dont l'indépendance nous semble toujours essentielle pour l'exécution des mandats tant du Conseil des droits de l'homme que du Haut-Commissariat.

L'aide humanitaire est un autre domaine majeur dans lequel les structures spécialisées de l'ONU et leurs personnels dévoués méritent toute notre reconnaissance. Au cours de l'année écoulée, le nombre de personnes nécessitant une aide humanitaire a atteint un niveau sans précédent. Les conflits – internes autant qu'internationaux –, la criminalité organisée, la pauvreté, la sécheresse et les graves violations des droits de l'homme sont tous les facteurs qui expliquent cette évolution. Dans de trop nombreuses situations, l'aide apportée par le système des Nations Unies, en coopération étroite avec les organisations non gouvernementales et les donateurs internationaux, est le seul espoir de survie de milliers de personnes. Nous

applaudissons et apportons notre appui à ces activités et, malgré des ressources financières limitées, nous nous efforçons de contribuer à ce processus. À cet égard, je voudrais évoquer les travaux du Centre de transit d'urgence de Timisoara, en Roumanie. Ce centre, véritable refuge, apporte la sécurité aux personnes qui ont un besoin urgent de protection internationale, et crée ainsi un espace humanitaire. Il constitue un maillon déjà bien établi du processus mondial de réinstallation. Nous constatons avec satisfaction que sa structure a été reproduite dans d'autres régions du monde, et nous nous déclarons disposés à collaborer et à partager nos expériences avec ces centres.

Je voudrais maintenant évoquer certaines de nos attentes concernant les activités de l'ONU au cours de la prochaine année. La longue crise syrienne s'est poursuivie pendant l'année écoulée, avec une violence accrue qui a fait plus de 100 000 victimes et plus de 5 millions de réfugiés. Les affrontements brutaux entre l'armée syrienne et les forces d'opposition, qui ont mené à l'emploi d'armes chimiques, ont suscité l'indignation et la condamnation catégorique de la communauté internationale.

La Roumanie a toujours affirmé qu'il était impératif que la communauté internationale mette un frein à l'escalade de la violence en Syrie. Nous privilégions un règlement politique dans le cadre d'un processus de transition dirigé par les Syriens et basé sur la coopération de toutes les parties syriennes avec la communauté internationale, dans l'optique de préserver l'intégrité territoriale de la Syrie. L'adoption hier de la résolution 2118 (2013) par le Conseil de sécurité donne à la Syrie une nouvelle chance de retrouver le droit chemin. Nous exhortons toutes les parties à respecter et à appliquer les dispositions de cette résolution, qui crée les conditions d'une paix négociée dans le cadre du processus « Genève II ». Dans ce contexte nouveau, nous appelons tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes chimiques à prendre au niveau national les mesures qui s'imposent pour y adhérer, afin de garantir que, à l'avenir, l'emploi de ces armes soit non seulement interdit mais impossible.

Je voudrais prendre acte de la conversation téléphonique historique qu'ont eue hier le Président Rouhani et le Président Obama. Il s'agit en effet d'une véritable percée diplomatique. Le fait qu'un tel dialogue ait eu lieu après plus de 20 ans de silence nous laisse espérer que le programme nucléaire de l'Iran gagnera en transparence et s'orientera de plus en plus vers des

objectifs uniquement énergétiques. Nous attendons avec un intérêt très légitime que le Ministre Zarif nous présente son plan à cet égard à la mi-octobre, à Genève.

Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies apportent une contribution majeure à la réalisation des objectifs de paix, de stabilité et de sécurité internationales. Nous nous félicitons que l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale intègre un nouveau point consacré aux missions politiques spéciales, et nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé un rapport sur le sujet. Les États Membres auront ainsi la possibilité d'échanger leurs vues et de proposer des mesures politiques afin d'assurer une meilleure adéquation entre les missions politiques spéciales et les attentes de la communauté internationale et des communautés régionales et locales.

La Roumanie accueille favorablement et appuie tous les efforts visant à coordonner, au niveau de l'ONU, l'approche multidimensionnelle et transversale de l'état de droit. Parallèlement, mon pays appuie la mise en œuvre progressive du concept de responsabilité de protéger, en commençant, au niveau régional, par le renforcement des capacités et par des dispositifs d'alerte rapide et de prévention.

Le monde est divisé en régions, et chaque région et confrontée à des défis qui lui sont propres. Trouver des solutions négociées aux conflits prolongés dans la région de la mer Noire – Transnistrie, Haut-Karabakh, Abkhazie et Ossétie – doit continuer d'être une de nos premières priorités.

Nous sommes persuadés que les actions menées par les Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité peuvent être renforcées par une coopération resserrée avec les organisations régionales. Dans certaines régions, nous avons vu les avantages que procure ce type de coopération avec les organisations régionales, dont les activités apportent un complément à celles du système des Nations Unies. Fervent partisan de synergies accrues entre le système des Nations Unies et les organisations régionales, je voudrais porter à l'attention de l'Assemblée les résultats positifs obtenus ces dernières années en termes de promotion de la coopération régionale dans le cadre du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est.

Le dialogue régional s'est avéré être chaque fois l'outil le plus efficace pour surmonter les divergences de vues tenaces entre pays. Cela est particulièrement vrai en Europe du Sud-Est où la coopération régionale

est maintenant plus cruciale que jamais pour raffermir encore davantage les relations entre les pays et développer dans le même temps la région elle-même.

Relever les défis du changement et de l'interdépendance au moyen de la coopération régionale doit être, pour tous les acteurs impliqués, la priorité absolue dans les années à venir. Le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est est la voix authentique de la région, étant donné qu'il est le seul cadre régional qui a significativement contribué au fil des ans à l'amélioration des relations entre les États participants d'une manière générale. La Roumanie, qui assume la présidence du Processus, l'axera sur des actions orientées vers les résultats afin de contribuer de la façon la plus concrète possible au développement de la région.

En tant que représentants d'un pays qui a mené depuis 1990 un complexe processus de transition politique, économique et démocratique, nous pensons qu'il faut que la communauté internationale fournisse un appui aux pays qui sont en pleine démocratisation. Les défis auxquels sont confrontés ces pays sont complexes : promouvoir la gouvernance démocratique et l'état de droit, s'occuper d'aspects spécifiques liés aux violations des droits de l'homme commises dans le passé et promouvoir la justice transitionnelle.

En guise de contribution à ce processus, ma délégation présentera au cours de la présente session de l'Assemblée générale une résolution sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit dans le contexte de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Notre expérience en la matière – nous avons déjà présenté au Conseil des droits de l'homme à sa session de mars 2012 une résolution coparrainée par 127 pays – nous permet d'espérer que notre initiative bénéficiera d'un appui similaire à l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre attachement aux valeurs et principes du multilatéralisme et réitérer que l'Assemblée générale peut compter sur le plein appui de mon pays alors qu'elle s'emploie à mener à bien l'ambitieux programme de la présente session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Bélarus, S. E. M. Vladimir Makei.

M. Makei (Bélarus) (*parle en russe*) : Je commencerai par une simple question : quel est le principal défi auquel est confronté le monde aujourd'hui? C'est, je crois, le fait que les sociétés humaines n'ont pas évolué au même rythme que la

mondialisation. Nous sommes constamment à la traîne. Notre incapacité à s'adapter rapidement et de façon effective a permis l'émergence de toute une panoplie de problèmes politiques, économiques et sociaux. Cette inadéquation entre développement technologique et évolution sociétale a été la norme depuis le début de la révolution industrielle, à la fin du XX^e siècle. Et elle représente ces jours-ci une menace bien plus grave que jamais auparavant. La mondialisation est allée en s'accéléralant, et nous aurions donc dû nous y adapter beaucoup plus vite.

Ce qu'il nous faut donc c'est un mécanisme capable de nous aider à nous attaquer à ce problème rapidement et efficacement, et ce mécanisme pourrait bien s'appeler « nouvel ordre mondial ». On ne peut vraiment pas affirmer aujourd'hui qu'il y a un ordre mondial, car la notion d'ordre implique la stabilité, et nous ne l'avons pas aujourd'hui. Les anciennes règles ne sont pas respectées, et nous n'avons pas établi de nouvelles. Nous sommes en permanence confrontés à des crises mondiales de différents types. Les grandes puissances cherchent à gouverner le monde par des clubs fermés dont elles sont les membres exclusifs. D'autres pays parient eux sur le régionalisme, et à chaque fois ce sont les droits des pays de taille moyenne et de petite taille qui sont foulés au pied.

D'une manière générale, la situation géopolitique actuelle se caractérise par une dynamique concurrentielle accrue à tous les niveaux ainsi que par une crise de gouvernance mondiale. Ce qui est encore plus alarmant c'est que tout cela intervient dans un contexte d'inégalités mondiales croissantes. Il est évident que si nous ne parvenons pas volontairement à établir un ordre, alors ce sera l'anarchie.

Je tiens à dire que le Bélarus n'a pas de recette toute prête à proposer pour accélérer l'avènement d'un nouvel ordre mondial. Après tout, cela ne saurait certes pas se faire rapidement et simultanément. Comme l'a dit le grand Goethe :

« L'homme n'est pas né pour résoudre le problème de l'univers, mais pour chercher à se rendre compte de l'étendue du problème et se tenir ensuite sur la limite extrême de ce qu'il peut concevoir ».

Essayons donc d'agir en gardant précisément cette logique à l'esprit. Nous savons pertinemment bien qu'il importe d'avancer d'abord et avant tout là où il est particulièrement urgent de le faire.

Nous devons, selon nous, commencer par renforcer le rôle de l'État dans le monde d'aujourd'hui. La révolution industrielle avait bien renforcé le rôle de l'État, et l'idée est donc séduisante.

En effet, l'histoire des deux derniers siècles n'a pas été celle de la force militaire. Elle a plutôt été celle de la force croissante du principe de l'autodétermination, c'est-à-dire de l'aspiration des nations à édifier un État qui leur soit propre, et donc qui peut défendre effectivement les intérêts des citoyens. Il n'est par conséquent pas surprenant que c'est en temps de crise et d'incertitude que les grands dirigeants du passé ont vu dans le renforcement de l'État une solution. Confronté à la Grande dépression, le Président des États-Unis, Franklin Roosevelt, a estimé que seul un État fort pouvait régler les problèmes de « l'homme oublié ».

Au cours des dernières décennies, la mondialisation, surtout dans sa phase non réglementée, a manifestement réduit le rôle et l'importance de l'État. Nous nous trouvons dans une situation paradoxale. D'un côté, les processus mondiaux réduisent la puissance de l'État, et de l'autre, il faut des États forts pour relever les défis posés par la mondialisation. Que voulons-nous dire par là?

Commençons par le postulat que nous vivons tous dans un monde très diversifié. Les États, reflet de cette riche diversité, prennent différentes formes dans leur organisation nationale et interne. L'histoire a montré qu'il est impossible de mettre tous les États au même niveau.

Notre conviction est qu'il est légitime d'évaluer les États – et je voudrais faire appel ici à la philosophie – dans le fond, et non dans la forme. En d'autres mots, un État fort est un État responsable, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure, quelle qu'en soit la forme.

Établissions donc des relations basées sur la notion de contenu plutôt que de forme. Pourquoi, en effet, la situation politique interne, disons, du Bélarus ou de Cuba, sert-elle de prétexte à certains pays pour poursuivre des politiques de sanctions et de persécution – politiques qui vont à l'encontre du droit international – contre ces États? Après tout, c'est les peuples de ces pays qui en ont déterminé la forme et ils ne veulent pas d'autre, parce que leurs gouvernements se comportent de manière responsable. Dans l'ensemble, le peuple n'a pas de raison de s'opposer à eux dans le fond.

Réclamer un État fort, bien évidemment, n'a rien de commun avec réclamer une dictature. Franklin Roosevelt a dit :

« L'histoire montre que les dictatures ne naissent pas de gouvernements forts et efficaces, mais de gouvernements faibles et impuissants ».

La faiblesse des États n'est plus un problème humanitaire mais un problème de sécurité internationale. Nous n'arriverons pas, et c'est une garantie, à résoudre l'inadéquation générée à l'échelle mondiale par les différents rythmes des processus de mondialisation et d'adaptation sociétale.

Garantir une convergence mondiale : c'est à cela que nous devrions, selon nous, consacrer nos efforts à l'avenir. Il convient de noter que de telles tentatives ont souvent été faites par le passé. Malheureusement, les domaines d'application étaient inappropriés dès le départ. La convergence est apparue lorsque les grands de ce monde ont tenté d'imposer leurs modèles politiques et économiques à d'autres pays. Ils ont tout simplement opté pour la contrainte. En conséquence, toutes ces tentatives se sont retournées contre eux.

Mme Picco (Monaco), Vice-Présidente, assume la présidence.

Dans le monde contemporain, nous avons besoin d'approches complètement différentes – des approches visant à promouvoir l'unité et la stabilité plutôt que les dissensions et l'anarchie. Nous avons besoin de convergence sociale. Pour le dire simplement, nous devons nous efforcer de créer une classe moyenne solide dans tous les pays, sans avoir recours à la contrainte. Après tout, tous les pays gagnent à avoir une classe moyenne assez nombreuse. L'histoire a clairement montré que la réussite dans ce domaine garantit la stabilité nationale d'un État et l'encourage à promouvoir la stabilité internationale dans sa politique étrangère. Nous sommes convaincus que les avantages dus à la classe moyenne au niveau national peuvent se retrouver au niveau international. Le fait de compter un grand nombre de pays à revenu intermédiaire serait le meilleur moyen de créer un monde multipolaire, juste et stable. Un tel groupe de pays ne chercherait ni à dicter leur conduite aux autres ni à les dominer. Qui plus est, nombre de pays qui viennent d'échapper à l'emprise de la pauvreté et de l'instabilité interne ont pris pleinement conscience de l'importance du développement mondial et de la solidarité à l'égard des pays les moins avancés.

Cela étant dit, le Bélarus souhaite relancer le sujet des pays à revenu intermédiaire au niveau international. En mai, nous avons organisé une conférence régionale sur les pays à revenu intermédiaire dans le contexte du développement durable. Cet événement a suscité un immense intérêt. De même, le Bélarus se félicite qu'une conférence internationale de haut niveau sur les pays à revenu intermédiaire se soit tenue en juin au Costa Rica. Ces événements et d'autres événements pertinents soulignent la nécessité que le système des Nations Unies mette davantage l'accent sur la coopération avec les pays à revenu intermédiaire. Dans le même temps, un certain nombre de tendances empêchent le renforcement de la classe moyenne dans ces pays. La mondialisation débridée que poursuivent ardemment ceux qu'on nomme partisans inconditionnels de l'économie de marché ne sert qu'à augmenter les inégalités dans le monde et rendre les classes moyennes exsangues. Nombreux sont ceux, dans les pays développés comme en développement, qui en subissent déjà les conséquences politiques et économiques.

Nous espérons que les efforts déployés à l'ONU en vue d'élaborer un programme de développement pour l'après-2015 permettront d'améliorer la situation. Le monde approche rapidement de 2015, date fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Mon pays estime actuellement que le principal enseignement à retenir, même à ce stade, est que dans le monde contemporain, on ne peut accomplir de progrès durables dans un domaine si l'on néglige les autres. Il en est ainsi car chaque personne et chaque chose – êtres humains, économies et menaces – est étroitement liée aux autres. Par exemple, on ne peut s'attaquer à la migration sans lutter contre la pauvreté, les conflits et les catastrophes naturelles. La prise de conscience de ce fait, à son tour, renvoie à la nécessité de préparer le terrain pour l'élaboration d'un programme de développement global pour l'après-2015. Je me félicite que l'ONU, ses États Membres et un grand nombre d'autres parties prenantes participent déjà activement au processus préparatoire. De même, je note avec satisfaction que chacun considère le paradigme du développement durable comme la base du programme futur. C'est la voie à suivre, car le développement durable – sur la base de ses composantes économique, sociale et environnementale – est le meilleur moyen de lutter contre les problèmes de développement mondiaux de manière véritablement globale.

Le Bélarus partage l'idée que les objectifs de développement durable doivent être au cœur du prochain

programme de développement. Nous devons incorporer ces objectifs dans un nombre de domaines aussi élevé que possible. Il est particulièrement important qu'ils couvrent les domaines qui n'entrent pas dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, comme par exemple les migrations, l'énergie et l'emploi. Nous estimons que tous les objectifs doivent être réalisés en établissant des partenariats thématiques mondiaux entre les États, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. Un bon exemple à cet égard est l'initiative de partenariat mondial contre l'esclavage et la traite des êtres humains, qui est en train d'être mise en œuvre avec succès. Nous espérons qu'une approche globale du développement permettra de contrôler la mondialisation et, plus important encore, de veiller à ce qu'elle soit équitable. Après tout, elle doit servir les intérêts de tous plutôt que ceux d'un petit nombre. En se fondant sur une analogie historique, l'on peut affirmer que le programme de développement pour l'après-2015 représente notre avenir, un « new deal » global – semblable à celui lancé par Franklin D. Roosevelt. L'ONU est l'enceinte indispensable – grâce à sa légitimité incontestable, à son caractère universel et à son action mondiale – qui doit permettre à la communauté internationale de concilier et de servir ses intérêts en fonction de ce new deal.

Le danger principal lié à l'incertitude géostratégique n'est pas l'incertitude en elle-même, mais plutôt la volonté d'agir dans un contexte difficile en s'appuyant sur la logique du passé, qui consiste à continuer comme si de rien n'était. Nous sommes certains que ce n'est qu'en renonçant à une telle approche que nous pourrions bâtir un ordre mondial dont bénéficieront tous les habitants de la planète.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État et des affaires étrangères de la République portugaise, S. E. M. Rui Machete.

M. Machete (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée générale, au siège de la légitimité et du multilatéralisme internationaux, je tiens tout d'abord à réaffirmer l'attachement ferme et inébranlable du Portugal à l'ONU, à sa Charte et aux valeurs et principes qui guident son action.

Je félicite le Président de son élection. Sa longue carrière internationale et sa vaste expérience du système des Nations Unies en ont fait un candidat privilégié pour présider l'organe qui est au cœur de

cette Organisation. Son élection montre que tous les États Membres reconnaissent le ferme attachement de son pays, Antigua-et-Barbuda, de la Communauté des Caraïbes et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à l'ONU et au multilatéralisme. Mon pays salue également le dynamisme et le dévouement avec lesquels le Président de l'Assemblée générale à sa dernière session, M. Vuk Jeremić, s'est acquitté de ses fonctions. Je tiens aussi à saluer tout particulièrement les efforts inlassables que déploie le Secrétaire général pour défendre la paix alors que la communauté internationale traverse une période particulièrement difficile. Comme toujours, le Secrétaire général peut continuer de compter sur l'appui du Portugal.

Je saisis cette occasion pour condamner fermement l'attaque terroriste perpétrée à Nairobi et pour transmettre un message de solidarité aux autorités et au peuple kényans. Des actes tels que celui-ci nous rappellent que la lutte contre le terrorisme demeure une entreprise capitale. Nous ne vivons pas dans un monde de paix et de liberté ni dans un environnement de tolérance et de respect mutuel tant que nous n'aurons pas éliminé le terrorisme.

L'Organisation a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, son action étant basée sur la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine. L'ONU a entrepris de nombreux efforts depuis 68 ans pour réaliser ces objectifs à l'échelle mondiale. Malheureusement, dans de nombreuses régions, ces objectifs restent une illusion. Tel est le cas en Syrie, où les horreurs de la guerre et les souffrances indicibles de la population sont le lot quotidien. Les images dévastatrices qui nous parviennent chaque jour montrent un pays qui est en train d'être matériellement détruit. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 100 000 morts, près de 7 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, 4 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et 2 millions de réfugiés. Une tragédie de cette ampleur est le résultat de violations graves et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire, aggravées par l'emploi récent et inacceptable d'armes chimiques, que nous pensions avoir été à jamais bannies par tous.

Le monde a été consterné par l'emploi d'armes chimiques à la Ghouta le 21 août. Je veux être clair sur ce point : l'emploi d'armes chimiques constitue une violation du droit international, un crime abominable et un recul de la civilisation. Nous ne pouvons rester

les bras croisés face à une telle violation de la frontière entre civilisation et barbarie, que la communauté internationale s'était juré de ne plus jamais franchir. Nous, les membres de l'Assemblée, qui devons une nouvelle fois faire face à une grave crise internationale, sommes en mesure de réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la recherche d'une solution. Avec le Conseil de sécurité dans l'impasse et impuissant, c'est l'absence de l'ONU, lorsqu'il était encore possible de prévenir et de maîtriser cette situation, qui a permis à la crise syrienne de prendre des proportions aussi graves et inacceptables sur les plans politique et humanitaire. Le nombre de victimes et de réfugiés aurait certainement été moins élevé et nous ne serions certainement pas maintenant confrontés à une énorme crise internationale provoquée par l'emploi d'armes chimiques. Maintenant qu'un accord a été conclu en vue d'éliminer une fois pour toutes la menace posée par l'arsenal chimique du régime syrien, la communauté internationale se tourne une nouvelle fois vers le Conseil de sécurité.

Je tiens à saluer les efforts politiques et diplomatiques considérables déployés par les États-Unis et la Russie, avec la participation de l'Envoyé spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi. La volonté et l'esprit de compromis dont ils ont fait preuve dans le cadre de ce processus a permis de parvenir à un accord important et à l'adoption, hier, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2118 (2013). Nous espérons que le Conseil veillera à ce qu'elle soit appliquée. Le Conseil de sécurité, en coopération étroite avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, assume les responsabilités que lui confie la Charte des Nations Unies en laissant finalement entrevoir la possibilité d'une solution politique mondiale à la question syrienne. Il est désormais essentiel de saisir l'occasion offerte par l'initiative relative aux armes chimiques afin de consolider le volet politico-diplomatique et d'organiser la conférence de « Genève II ». Néanmoins, c'est aux parties au conflit qu'il incombe au premier chef de trouver une solution à la crise syrienne. Si elles ne font pas preuve de volonté et de détermination, aucune solution politique n'est possible. La communauté internationale doit continuer de faire pression sur les parties, en particulier sur le régime de Damas, afin d'assurer un avenir démocratique pacifique et durable dans lequel chaque secteur de la société syrienne a le sentiment qu'il est représenté.

Des progrès ont aussi été récemment observés au Moyen-Orient avec la reprise du processus de paix entre Israël et la Palestine. Je tiens à réaffirmer devant

l'Assemblée que le Portugal appuie pleinement ce processus. Je félicite les États-Unis d'Amérique de leur initiative, et je salue le courage et le rôle mobilisateur dont ont fait preuve les autorités palestiniennes et israéliennes en décidant de reprendre les négociations. Il ne peut y avoir de paix durable, de stabilité ni de sécurité au Moyen-Orient sans règlement de la question de Palestine. Il ne faut pas laisser passer l'occasion offerte en ce moment de garantir la sécurité pour tous et la justice, enfin, pour les Palestiniens. Nous avons une occasion exceptionnelle de trouver une solution pacifique, basée sur les résolutions de l'ONU et les paramètres internationalement reconnus, qui crée un État palestinien souverain, indépendant et viable et réponde aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité.

Concernant encore le Moyen-Orient, nous avons suivi avec une vive inquiétude l'impasse prolongée dans la recherche d'une solution à la question nucléaire iranienne. Nous déplorons le fait que, malgré tous les efforts diplomatiques et la pression exercée par la communauté internationale, aucun progrès tangible n'ait été accompli à ce jour. Nous considérons cependant que les récentes déclarations de hauts responsables iraniens sont des signes positifs, en particulier la déclaration faite ici, à l'Assemblée générale par le Président Hassan Rouhani (voir A/68/PV.6). J'exhorte les autorités iraniennes à traduire ces signes politiques encourageants par des mesures concrètes qui puissent aboutir à une solution négociée à même de rétablir la confiance de la communauté internationale dans la nature pacifique et civile du programme nucléaire iranien.

Nous sommes également préoccupés par la situation en République de Guinée-Bissau, où l'ordre constitutionnel a été ébranlé par le coup d'État du 12 avril 2012. En tant que membre de l'Union européenne et de la Communauté des pays de langue portugaise, en tant que Membre de l'ONU et en coopération étroite avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ainsi que par des mesures bilatérales, le Portugal poursuit ses efforts visant à aider le peuple bissau-guinéen à surmonter la crise actuelle. Nous apprécions le travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ramos-Horta, en vue de promouvoir un dialogue entre les principaux acteurs politiques dans le but de rétablir l'ordre constitutionnel. La formation d'un gouvernement d'ouverture représente, en ce sens, une avancée.

Cependant, le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la normalisation des relations de la Guinée-Bissau avec la communauté internationale imposent la tenue d'élections présidentielle et législatives, conformément aux engagements pris par les autorités guinéennes en place et comme cela a été répété dans la déclaration à la presse du Président du Conseil de sécurité en date du 11 septembre. Nous sommes cependant très préoccupés par la possibilité d'une nouvelle prolongation de la période de transition qui a été envisagée. La communauté internationale doit également insister sur le fait que ces élections doivent être libres, justes et transparentes, et que les autorités en place doivent veiller à ce que tous les citoyens, sans exception, puissent y participer pour exercer ainsi pleinement leurs droits, y compris les droits associés à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Seul un nouveau gouvernement bénéficiant de la légitimité conférée par un suffrage universel libre et nommé conformément à la Constitution peut promouvoir des réformes qui n'ont que trop tardé dans les secteurs de la sécurité, de l'administration et de la justice.

Il existe également des liens évidents et inquiétants entre la crise en Guinée-Bissau et la région du Sahel par les routes de la drogue. L'Europe, notamment les pays du sud de notre continent, suit la situation au Sahel avec une inquiétude particulière. L'Assemblée peut être assurée que nous continuerons de tout mettre en œuvre pour contribuer à la stabilisation de la région. À cet égard, la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel représente une contribution majeure.

Le Portugal assume actuellement la coprésidence du Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5), qui rassemble 10 pays du nord et du sud de la Méditerranée. Le dialogue et l'établissement de la confiance que cet instrument informel permet représentent une importante valeur ajoutée pour ses membres et la région. Nous nous employons donc à explorer tout son potentiel en matière de coopération.

La Charte des Nations Unies défend l'importance du recours à des mécanismes internationaux pour promouvoir le développement économique et social de tous les peuples. Dans le noble esprit de l'ONU et suite au lancement historique et mobilisateur, en l'an 2000, des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la présente session de l'Assemblée générale sera une rampe de lancement décisive pour définir nos priorités et déterminer la voie que nous suivrons dans nos efforts communs en vue du sommet de 2015, durant

lequel nous adopterons nos principes et objectifs de développement pour les années à venir.

Je félicite le Président pour son choix opportun du thème du présent débat général, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». Le 25 septembre, j'ai eu l'occasion de participer à une manifestation spéciale sur les OMD qui nous a permis d'examiner de manière approfondie les progrès faits à ce jour dans leur réalisation et de fournir d'importantes orientations pour nos travaux futurs. Nous sommes convaincus que l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement doit servir de point de référence pour l'élaboration du nouveau programme de développement, qui doit rester axé sur la lutte contre la pauvreté et sur le développement durable sous tous ses aspects, tout en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés.

Nous avons cependant besoin d'un projet plus large, plus ouvert et plus stratégique. Nous devons aller au-delà des relations classiques entre donateurs et bénéficiaires et établir des partenariats faisant intervenir de nouveaux acteurs internationaux. Le Portugal considère que des modalités de l'aide différentes, de nouvelles sources de financement et le renforcement du principe de responsabilité partagée, de mobilisation et d'appropriation par les pays en développement constituent les principes directeurs clefs du programme de développement pour l'après-2015. La séance d'ouverture du Forum politique de haut niveau sur le développement durable était très importante sur le plan politique. Le Portugal reste déterminé à faire en sorte que le Forum serve de moteur des efforts internationaux, en veillant à ce que les liens entre les différents processus relatifs au développement durable et l'élimination de la pauvreté soient plus efficaces et cohérents.

Concernant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, je tiens à souligner la nécessité de progresser dans l'examen de la question des océans, une question essentielle pour un pays maritime comme le Portugal. Nous nous félicitons que les États Membres se soient engagés à débattre de la question de la conservation et de l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. C'est pourquoi le Portugal appuie sans réserve la négociation et l'adoption d'un instrument international dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Les réformes et les innovations institutionnelles comme celles que je viens de mentionner constituent d'importants changements dans l'architecture de l'Organisation pour lui permettre de s'adapter et de se préparer aux nouveaux défis. Cependant, la réforme de notre Organisation ne saurait être complète sans celle du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne ses méthodes de travail et, surtout, sa composition. Il est de plus en plus difficile de justifier le fait que des pays tels le Brésil et l'Inde ne soient pas membres permanents du Conseil de sécurité. Comme nous l'avons déjà dit précédemment, le Portugal estime que l'Afrique mérite également une représentation permanente dans cet organe. L'Afrique doit être traitée de façon équitable en fonction de sa taille, de sa croissance économique et de son poids dans le monde d'aujourd'hui.

À cet égard, je tiens à féliciter l'Union africaine et ses États membres à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'organisation régionale sur ce continent.

Le Portugal est convaincu du bien-fondé du multilatéralisme et de l'Organisation en tant que centre d'harmonisation des actes des nations pour atteindre nos objectifs communs. Nous participons activement aux travaux de l'ONU à travers notre engagement déterminé au sein de ses organes. Cependant, nous n'avons pas encore eu l'occasion de siéger au Conseil des droits de l'homme. C'est pourquoi nous espérons pouvoir compter sur l'appui de l'Assemblée lors des élections au sein de cet organe qui doivent avoir lieu en 2014. Nous avons accepté et mis en œuvre la plupart des 86 recommandations qui ont découlé de notre expérience concernant l'examen périodique universel du Conseil. Nous présenterons un nouvel examen périodique en 2014.

Si l'Assemblée nous fait confiance en nous élisant membre du Conseil pour la période triennale 2015-2017, nous remplirons notre mandat avec la profonde conviction que le système des Nations Unies en matière de protection des droits de l'homme doit rester fort, indépendant, impartial et exigeant et qu'il nous faut toujours faire plus et mieux. Nous continuerons de la même façon que lorsque nous avons siégé au Conseil de sécurité en 2011-2012, et que nous avons fait montre d'une ouverture au dialogue et d'une attitude constructive et équilibrée, en cherchant à jeter des ponts et à créer le consensus, sans renoncer aux valeurs et aux principes fondamentaux.

La langue portugaise est l'élément commun qui rassemble la diversité des États de la Communauté des

pays de langue portugaise (CPLP). Nous sommes une Communauté de huit pays, comprenant 250 millions de locuteurs répartis sur quatre continents. Le portugais est la troisième langue européenne la plus parlée dans le monde. Il joue un rôle croissant sur la scène internationale en tant que véhicule de communication et de langue économique utilisée dans le commerce, les affaires, la culture et les réseaux sociaux.

En octobre, Lisbonne accueillera la deuxième conférence sur le statut de la langue portugaise au sein du système international, au cours duquel les participants examineront les défis que rencontre leur langue commune. Le portugais est actuellement la langue officielle ou de travail de plusieurs organisations internationales, notamment des institutions spécialisées des Nations Unies. La CPLP a l'ambition et l'objectif de voir le Portugal adopté en tant que langue officielle de l'Organisation des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour saluer la présidence mozambicaine de la Communauté et ses efforts pour renforcer et élargir notre communauté.

Je terminerai en souhaitant le plus grand succès à l'Assemblée générale à sa présente session. L'Assemblée peut compter sur la contribution et l'appui actif du Portugal pour soutenir le droit international, promouvoir le règlement pacifique des différends, la défense des droits de l'homme et œuvrer en faveur d'une plus grande prospérité pour l'humanité tout entière.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, M. Nabil Fahmy.

M. Fahmy (Égypte) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de féliciter M. John Ashe et un pays ami, Antigua-et-Barbuda, pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session. Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à son prédécesseur, M. Vuk Jeremic, de Serbie, pour la compétence avec laquelle il a dirigé nos travaux durant la précédente session.

Je renouvelle notre appui au Secrétaire général qui s'efforce de mettre en application les buts et principes de la Charte. Je me félicite aussi du choix du « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain » comme principal thème de la présente session, compte tenu de la haute priorité que les Nations Unies et les peuples du monde accordent à la réalisation du développement dans toutes ses dimensions.

Qu'il me soit permis de m'écarter de la pratique habituelle des débats de l'Assemblée générale en transmettant à l'Assemblée un message émanant non seulement du Président égyptien, M. Adly Mansour, mais du peuple de mon pays – les Égyptiens qui ont jeté les bases de la civilisation humaine et ont récemment inspiré les peuples du monde entier.

L'Égypte occupe une position unique dans l'histoire passée et présente de l'humanité. Il aurait été incohérent sur le plan historique que la volonté des Égyptiens reste entravée à l'aube d'un nouveau siècle, et que notre jeunesse reste privée du droit de prendre son avenir en main. Il était par conséquent naturel pour notre peuple de descendre dans la rue le 25 janvier 2011 pour déclarer sa détermination d'ériger un État démocratique et moderne dans lequel ses enfants pourraient jouir de la liberté, de la dignité et de la justice sociale.

Telle est l'Égypte que des millions de mes concitoyens et concitoyennes ont alors choisie, cette même Égypte à laquelle ils aspiraient le 30 juin 2013. Ce faisant, ils ont montré au monde que la volonté du peuple ne pouvait être brisée et qu'il pouvait approuver une autorité tout comme il pouvait la retirer des mains de ceux qui en abusent.

Les Égyptiens ont une vision ambitieuse pour l'avenir qui peut se concrétiser en œuvrant systématiquement dans un cadre de temps raisonnable. Son succès est fondé sur une société ouverte à tous les courants politiques pacifiques, qui englobe de façon pluraliste la diversité de tous ses membres, et qui assure inclusivement les droits et les devoirs égaux de tous les citoyens par l'état de droit et l'égalité devant la justice. Les principes et les pratiques de cette vision sont conformes aux règles fondamentales qui régissent les pratiques démocratiques à travers le monde, notamment le respect du dialogue pacifique, le rejet de la violence, le droit et le respect des droits de l'homme.

Notre conviction que les Égyptiens sont en droit de voir se concrétiser une telle vision renforce la feuille de route que l'Égypte applique depuis le 3 juillet. Cette feuille de route inclut un agenda national pour instaurer les institutions d'un État démocratique dans un calendrier précis. Tous les Égyptiens sont invités à participer à l'ensemble des phases du processus politique, aussi longtemps qu'ils seront déterminés à renoncer à la violence et au terrorisme ou à y inciter.

Le travail est en cours sur plusieurs volets, conformément à la feuille de route. Jusqu'à présent, il

a permis d'établir les principes de justice, de liberté et de démocratie comme bases de gouvernance. Le travail se poursuit sur une nouvelle constitution, qui doit être suivie par des élections parlementaires et des élections présidentielles, la phase de transition arrivant à son terme vers le prochain printemps. Nous sommes déterminés à appliquer pleinement la feuille de route. Cela nous enjoint à accorder la plus haute priorité à la préservation de la sécurité, à l'application de la loi et à contrer toutes tentatives visant à intimider ou entraver nos efforts.

Certaines régions de l'Égypte ont été récemment frappées par des attaques terroristes désespérées. Parmi les victimes se trouvaient des Égyptiens de tous milieux, hommes et femmes, jeunes et personnes âgées, musulmans ou non-musulmans. Ces actes odieux de terrorisme visent à saper le processus démocratique et à détruire notre économie. Je tiens à souligner et à réitérer très fermement que nous faisons confiance au courageux peuple égyptien, qui a réussi à imposer sa volonté, pour éradiquer le terrorisme dans le cadre de l'état de droit. Je suis certain que la communauté internationale appuiera fermement le peuple égyptien dans la lutte qu'il mène contre ceux qui commettent ou prônent la violence, et n'acceptera aucune tentative de justifier ou tolérer cette violence.

Je saisis cette occasion pour présenter mes vives condoléances aux Gouvernements et aux peuples du Kenya et du Pakistan à la suite de la perte de vies innocentes lors des récents attentats terroristes.

Le message que je transmets de la part des Égyptiens, notamment de nos jeunes, qui se joignent à moi aujourd'hui et qui représentent leur pays, ne serait pas complet si je ne mentionnais par les aspirations de l'Égypte à jouir de relations internationales plus démocratiques et de liens de coopération plus étroits entre notre peuple et le reste du monde. Ces relations doivent se fonder sur les principes d'indépendance, de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et sur une politique étrangère fondée sur l'égalité et une vision constructive et civilisée pour l'avenir. La politique étrangère égyptienne reflète aujourd'hui la volonté de notre peuple, et elle est élaborée conformément à nos intérêts nationaux et à notre sécurité sans aucun lien avec toute autre considération.

Nous reconnaissons sans réserve que la sécurité de l'Égypte est liée à la sécurité et aux préoccupations de notre nation arabe. Étant donné sa situation géographique, son histoire et son identité, l'Égypte

est déterminée à continuer de défendre les intérêts de son continent africain, de traiter les questions importantes pour le monde islamique, de propager les valeurs islamiques de modération et de tolérance, et de promouvoir le dialogue entre les religions. L'Égypte reste également déterminée à relever les défis auxquels fait face le Sud en un moment où le monde est témoin d'un déséquilibre des pouvoirs.

Je voudrais maintenant souligner brièvement la position de l'Égypte sur différentes questions de haute priorité dans le cadre de notre politique étrangère.

En Syrie, la tragédie en est arrivée au point de recourir aux armes chimiques. Nous condamnons fermement leur emploi, et appuyons l'accord conclu entre la Fédération de Russie et les États-Unis, ainsi que la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité. Alors que la crise humanitaire résultant des combats continue à s'aggraver, l'État syrien lui-même est au bord de la désintégration. Il est impératif de parvenir à une solution politique le plus rapidement possible afin d'instaurer la liberté, la dignité et la démocratie auxquelles le peuple syrien aspire et de préserver l'unité de l'État. Nous espérons que cela pourra se réaliser grâce à la tenue de la conférence de « Genève II » pour qu'une autorité de transition puisse être mise en place pour mettre fin à la guerre civile et aux interventions étrangères contre lesquelles nous avons mis en garde depuis longtemps.

La question palestinienne reste la principale source de tension dans notre région. La Palestine souffre toujours des effets de l'occupation israélienne continue des territoires arabes et de l'intensification des activités d'implantations. L'espoir de parvenir à une solution des deux États était récemment sur le point de disparaître à tout jamais. Étant donné ce sombre tableau, nous ne pouvons que saluer et apprécier les récents efforts des États-Unis pour promouvoir la reprise des négociations israélo-palestiniennes. La volonté des deux côtés de s'engager dans un processus de négociations selon un calendrier précis constitue une évolution importante. Nous devrions tous appuyer les négociations en cours pour qu'elles puissent mener à un règlement définitif de la question de Palestine, qui se poursuit depuis le siècle dernier.

L'Égypte continuera d'appuyer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur tous les territoires de la Cisjordanie et de Gaza, en vertu de l'Initiative de paix arabe et du mandat pertinent. Je rappelle qu'il convient de répondre

aux besoins de la population de Gaza. Ne pas agir dans ce sens serait moralement inacceptable. C'est pourquoi nous appelons Israël et la communauté internationale à assumer leurs responsabilités et à faire en sorte que les Palestiniens de Gaza aient accès aux produits de première nécessité. Nous sommes prêts à coopérer avec l'Autorité palestinienne et avec toutes les parties intéressées pour parvenir à un accord sur un arrangement approprié qui garantisse la fourniture de produits de façon légale et transparente.

L'Assemblée conviendra qu'un nouveau Moyen-Orient ne pourra émerger tant qu'une sécurité égale ne pourra être assurée et que les menaces posées par l'existence dans notre région d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive n'auront pas été éliminées. Cette situation menace la crédibilité du régime de non-prolifération et l'Organisation des Nations Unies. Pour cette raison et pour préserver cette crédibilité, je voudrais, aujourd'hui, présenter à l'Assemblée une initiative comprenant les mesures suivantes :

Premièrement, nous devons inviter tous les pays du Moyen-Orient et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à déposer des lettres officielles auprès du Secrétaire général affirmant leur appui pour déclarer le Moyen-Orient région exempte d'armes de destruction massive nucléaires, chimiques et biologiques.

Deuxièmement, les pays de la région qui n'ont signé ou ratifié aucune des conventions internationales sur les armes de destruction massive doivent s'engager, d'ici à la fin de 2013, à signer et ratifier simultanément les conventions pertinentes. Ils doivent également déposer la documentation confirmant leur adhésion à ces conventions auprès du Conseil de sécurité. J'invite le Secrétaire général à coordonner ces démarches pour qu'elles soient entamées simultanément pour assurer leur succès.

Ces actes doivent se traduire comme suit : Israël doit adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non nucléaire, ratifier la Convention sur les armes chimiques et mettre en œuvre les mesures qu'il a promis de prendre à l'égard de cette convention. L'Égypte doit ratifier la Convention sur les armes biologiques et signer et ratifier la Convention sur les armes chimiques, à condition que tous les pays du Moyen-Orient complètent les formalités d'adhésion aux conventions internationales interdisant les armes de destruction massive et aux arrangements et traités connexes.

Troisièmement, nous devons poursuivre nos efforts sur le plan international pour veiller à ce que la conférence de 2012 – déjà reportée – en vue de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive soit convoquée le plus rapidement possible, de préférence avant la fin de 2013 et au plus tard au printemps 2014.

Les racines de l'Égypte sont profondément ancrées dans l'Afrique. Nous sommes fiers des nombreux changements positifs qui s'y sont produits et des progrès réalisés par le continent pour aller vers la démocratie et le développement. Cependant, l'Afrique a encore besoin des efforts concertés à l'échelle nationale, régionale et internationale pour lui permettre de résoudre ses conflits et les défis qu'elle rencontre. C'est pourquoi l'Égypte établira bientôt une agence égyptienne pour un partenariat aux fins de développement. La plupart de ses futures ressources seront dirigées vers les pays africains pour qu'ils puissent bénéficier de l'expertise technique et des atouts égyptiens.

Nous ne pouvons pas parler de démocratie dans les relations internationales actuelles et de l'état de droit au niveau international sans qu'une réforme complète et importante de l'ONU soit entreprise afin que l'Organisation soit mieux à même de répondre aux défis et de satisfaire les aspirations des peuples du monde entier. La seule façon logique et fiable de parvenir à ce résultat souhaité est la réforme et l'extension du Conseil de sécurité. C'est pourquoi l'Égypte renouvelle son appel à mettre fin au monopole des membres permanents sur le processus de prise de décision au Conseil et pour rectifier une injustice historique infligée à l'Afrique. Le continent ne dispose pas de siège permanent au Conseil et est faiblement représentée dans la catégorie des membres non-permanents. L'Afrique ne renoncera pas à sa demande d'obtenir le siège permanent qu'elle mérite, comme il est précisé dans le Consensus d'Eszulwini et dans la Déclaration de Syrte.

Pour terminer, je voudrais mettre en lumière nos priorités dans le cadre du système des Nations Unies. Il s'agit de renforcer le cadre international des droits de l'homme, de se pencher sur l'absence de démocratie dans les relations internationales, d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de réaliser le désarmement nucléaire et de lutter contre la corruption, notamment en recouvrant les avoirs volés par les membres influents des régimes récemment renversés par notre peuple. Nous rappelons que nous sommes déterminés à continuer de démarginaliser

les femmes, aux niveaux national et international, à protéger les droits de l'homme et à inciter notre jeunesse à contribuer efficacement à l'élaboration d'une vision de l'Égypte pour le monde et pour son avenir.

Je saisis cette occasion pour nous féliciter de la nomination par le Secrétaire général d'un Envoyé spécial pour la jeunesse, qui vient du monde arabe. Nous devons également, sur le plan international, nous efforcer, de façon concertée, de lutter contre le terrorisme et de renforcer la capacité de l'ONU à coordonner ces efforts et à s'attaquer aux racines profondes du terrorisme.

Pour terminer, j'espère que le message que je viens de transmettre au nom du peuple et du Président égyptiens a été entendu aujourd'hui par l'Assemblée. J'espère également que les aspirations qu'il contient se concrétiseront afin que nous puissions avancer dans les domaines du progrès, de la paix et du développement et que l'année prochaine nous puissions recueillir les fruits de notre travail.

La Présidente par intérim : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la République kirghize, M. Erian Abdyldayev.

M. Abdyldayev (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Treize années se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement approche rapidement. Le monde a changé depuis lors, et nous pouvons prévoir que, dans les 15 prochaines années, il changera davantage encore.

Dans ce contexte, le thème principal du débat général, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », est à l'évidence des plus appropriés et des plus pertinents. Nous sommes convaincus que le nouvel ordre du jour du développement fournira une vision claire concernant notre développement pour l'après-2015. Cet ordre du jour devrait être formulé dans le meilleur esprit des objectifs du Millénaire pour le développement en accordant une attention particulière aux questions de l'élimination de la pauvreté, de l'éducation et des soins de santé, de l'économie et du développement, de la gouvernance, de l'agriculture et de la disponibilité alimentaire, de l'énergie ainsi que de la paix et de la sécurité.

La nécessité d'un ordre du jour commun est incontestable. Tous les pays doivent, avec enthousiasme, s'engager dans la voie du développement durable. Les défis mondiaux peuvent efficacement être relevés s'ils

sont considérés comme des priorités essentielles dans les stratégies de développement de chaque pays.

Le Kirghizistan a fait sa part. Cela ressort de la stratégie nationale de développement durable de la République kirghize pour 2013-2017. Cette stratégie détermine les objectifs et les plans quinquennaux pour une transition au développement durable qui s'achèvent en 2017. Notre vision est de créer un pays stable où les droits de l'homme, la liberté et la sécurité seront garantis, où une société multiethnique sera gouvernée dans une égale adhésion à l'état de droit, et où tous les préalables à la croissance de l'économie durable et à un niveau de vie décent seront la norme. Les tâches qui nous attendent sont complexes et, selon nous, elles devraient être traitées en partenariat avec les Nations Unies et la communauté internationale.

La principale ressource stratégique pour la croissance de l'économie verte est l'eau. Le rôle de l'eau s'est accru de façon considérable en raison de l'important défi au développement durable posé par le changement climatique au niveau mondial, qui affecte déjà notre région. Plus important à l'égard de l'état des ressources en eau, les glaciers du Kirghizistan se sont réduits de 30 % en raison du réchauffement de la planète. Selon les prévisions préliminaires d'experts, si des mesures urgentes ne sont pas prises, vers l'an 2100 il n'existera pratiquement plus de glaciers ou de champs de neige sur notre territoire. Ces eaux mélangées représentent la source première des rivières d'Asie centrale.

Cette tendance négative actuelle peut très bien conduire à une réduction substantielle du débit des rivières au Kirghizistan, et par conséquent, entraîner des tensions sociales et économiques dans l'ensemble de la région. Nous devons poursuivre nos travaux à la Conférence des Parties sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les organisations internationales financières et écologiques pertinentes doivent continuer à aider les pays d'Asie centrale en se penchant sur le problème. Cela est particulièrement important dans la transition vers une utilisation durable de l'eau et des ressources naturelles des écosystèmes.

Le développement de l'énergie hydraulique est stratégiquement important pour un développement socioéconomique durable de la région. Nous sommes convaincus qu'il contribuera à une solution intégrée des nombreux défis actuels et futurs. Selon nous, la création de grandes installations hydroélectriques devrait être un moyen de développement propre. L'exploitation

du potentiel hydroélectrique des pays situés en amont devrait être perçue comme faisant partie du développement faible en carbone et le développement des ressources en eau devrait être considéré comme le modèle unique du développement vert dans le cadre des progrès économiques de la région. Nous sommes prêts à participer à un échange des meilleures pratiques en ce qui concerne la gestion de l'eau, des eaux usées et de l'établissement de systèmes d'irrigation.

Plus de 90 % de la surface du Kirghizistan sont situés dans des zones montagneuses, qui jouent un rôle important dans l'accumulation de l'eau. À cet égard, nous appuyons fermement la promotion des objectifs de développement des régions montagneuses, conformément aux décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. J'espère que le projet de résolution sur cette question qui sera présenté à l'Assemblée générale à la présente session avec le coparrainage du Kirghizistan sera appuyé par tous les Membres de l'ONU.

Certains pays montagneux enclavés ont des besoins particuliers en matière de développement. Le haut niveau de pauvreté, l'isolement, le fardeau des coûts de transport et une lourde dette figurent parmi les problèmes fondamentaux auxquels de nombreux pays montagneux doivent faire face. Dans ces conditions, il est difficile de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement et de respecter les engagements énoncés dans les documents des Nations Unies sur le développement durable. Nous espérons que les besoins particuliers, les problèmes et les défis des pays et des communautés montagneux figureront dûment dans le programme de développement pour l'après-2015.

Nous savons tous que les chaînes de montagnes favorisent considérablement l'écosystème et représentent un important indicateur de la santé de l'environnement et un système d'appui pour le léopard des neiges, un animal des moyennes montagnes devenu rare et dont l'espèce est menacée. À cet égard, le Kirghizistan met au point une stratégie nationale échelonnée sur 10 ans. Nous invitons chacun à participer au forum mondial sur le léopard des neiges qui se tiendra les 22 et 23 octobre, à Bishkek (Kirghizistan).

La réhabilitation et la sécurité des résidus d'uranium qui, actuellement, totalisent plus de 8 millions de mètres cubes sur notre territoire, sont très importants pour le Kirghizistan. La situation s'est aggravée du fait que la plupart de ces résidus sont situés dans des zones sismiques actives, à coulées de boue et

sujettes aux inondations avec des nappes phréatiques de hauts niveaux, ainsi que près des bords de rivières qui constituent la base de la fourniture d'eau de l'Asie centrale. Des solutions inefficaces auraient des incidences extrêmement négatives sur des millions de personnes en Asie centrale.

Pour sensibiliser davantage la communauté internationale à ces problèmes et obtenir une aide supplémentaire pour leur solution, la délégation kirghize présentera, à la présente session, un projet de résolution au titre du point 19 j) de l'ordre du jour intitulé « Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale ». Nous demandons aux représentants d'appuyer ce projet de résolution.

Comme chacun le sait, le développement et la sécurité sont étroitement liés. Malheureusement, le maintien de la sécurité et de la stabilité et la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme religieux ainsi que le trafic de stupéfiants et le commerce des armes figurent toujours dans l'ordre du jour du développement du Kirghizistan et de notre région. Ces questions sont particulièrement aiguës dans notre région en raison de la situation actuelle en Afghanistan.

Malgré certains progrès dans le processus politique en Afghanistan, la stabilité et la sécurité du pays sont toujours menacées. En outre, la production et le commerce de la drogue afghane, peut-être les plus importants au monde, engendrent une série de menaces et déstabilisent la situation politique et militaire en Eurasie. Ces problèmes sont plus graves que jamais dans notre région, notamment dans la perspective du prochain retrait des troupes de l'Afghanistan en 2014.

Le Kirghizistan, conformément à ses engagements, a pleinement rempli sa mission concernant les opérations de contre-terrorisme en Afghanistan. Au cours des 12 dernières années, le Kirghizistan a acheminé du matériel militaire et des produits humanitaires à l'Afghanistan à travers le centre de transit de l'aéroport international de Manas. Selon nous, les efforts de la communauté internationale ont contribué à la relative stabilisation de la situation en Afghanistan et ont permis aux autorités afghanes d'assumer leur rôle et leurs responsabilités dans les domaines de l'administration publique et du développement. Nous sommes déterminés à poursuivre notre dialogue stratégique avec nos partenaires sur toutes les questions d'intérêt mutuel. Nous estimons que dans la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et autres défis liés à l'Afghanistan,

les organisations régionales ont démontré leur efficacité et devraient même être plus impliquées. Je veux parler ici, notamment, de l'Organisation du Traité de sécurité collective et de l'Organisation de coopération de Shanghai. La présidence kirghize de ces organisations internationales et régionales cette année a, une fois encore, confirmé la nécessité de prendre des mesures complètes sur place pour stabiliser la situation le plus rapidement possible en Afghanistan et dans l'ensemble de la région.

Parallèlement à d'autres mesures pour lutter contre les défis et les menaces à la sécurité, il est nécessaire de mener une politique d'industrialisation visant à une économie durable afghane afin de parvenir à une croissance socioéconomique dans le pays. Il est également important d'inclure l'Afghanistan dans l'établissement d'une coopération régionale et la mise en œuvre des grands projets communs socioéconomiques et d'infrastructure tels que l'exportation d'électricité et la construction de routes et de réseaux ferrés.

Dans ce contexte, le Kirghizistan est prêt à étendre ses relations commerciales et économiques et à mettre en œuvre différents projets, notamment l'exportation d'électricité vers l'Afghanistan dans le cadre du projet CASA-1000 et la création d'un consortium agro-industriel tripartite entre le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Afghanistan, avec l'aide de l'ONU.

Aujourd'hui, pour résoudre les problèmes de l'Afghanistan, nous nous devons impérativement adopter une approche différente fondée sur une nouvelle philosophie et un nouveau paradigme de développement social, c'est-à-dire le droit au développement.

À cet égard, je voudrais inviter les représentants de gouvernements et les universités à participer à la conférence internationale de recherche sur « Afghanistan – 2014 » prévue le 10 octobre 2013 dans la capitale du Kirghizistan, Bishkek.

Nous suivons les événements actuels dans le monde arabe avec une attention toute particulière. Le conflit armé qui se poursuit depuis deux ans en Syrie est une source de grave préoccupation. Le Kirghizistan exprime sa vive inquiétude compte tenu des nombreuses victimes du conflit armé, la catastrophe humanitaire qu'il représente et l'escalade croissante de la crise. Nous demandons aux parties d'appeler immédiatement à un cessez-le-feu et de résoudre la crise de façon pacifique au moyen d'un dialogue entre toutes les forces politiques du pays sous la médiation de l'ONU.

Nous appuyons l'initiative sur le transfert des armes chimiques syriennes et leur destruction subséquente sous une supervision internationale, et l'adhésion de la Syrie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous souhaitons voir le retour à la stabilité dans le pays et la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, sans ingérence militaire extérieure.

Des changements de plus en plus divers interviennent dans le monde moderne et nécessitent le renforcement de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle soit en mesure de jouer son rôle central d'assurer la sécurité mondiale et la mise en œuvre efficace des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela pourrait être réalisé par la réforme de l'Organisation, qui devrait se faire en vertu des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et sur la base d'un large consensus des États Membres de l'ONU.

Selon nous, tous les États Membres de l'ONU devraient se conformer strictement aux décisions du Conseil de sécurité. Nous sommes favorables à l'élargissement de la composition de ses membres afin de le rendre plus représentatif, transparent et démocratique.

Nous accordons une importance particulière aux travaux du Conseil économique et social. C'est pourquoi le Kirghizistan s'est félicité de l'adoption, la semaine dernière, de la résolution 68/1 sur le renforcement du rôle du Conseil et une plus grande efficacité de ses travaux. Nous espérons qu'un Conseil renforcé deviendra un mécanisme efficace pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et sera une importante plate-forme pour un dialogue politique multilatéral sur les questions sociales et économiques mondiales.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité d'aller fermement et résolument de l'avant par des efforts conjoints et une détermination commune de tous les pays afin de surmonter les menaces et les défis, de maintenir la paix et le bien-être et de promouvoir le développement pour les générations futures. Le Kirghizistan est prêt à participer à une coopération constructive et efficace.

La Présidente par intérim : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je félicite M. John Ashe pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session et lui souhaite tous les succès dans l'exercice de ses hautes fonctions. Nous sommes également reconnaissants à M. Vuk Jeremic pour sa présidence efficace des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

Le débat général de cette année se déroule en une période de graves défis et de menaces à la paix, à la sécurité et au développement durable. Les indicateurs en matière environnementale, économique et sociale nous montrent que les modèles en matière de progrès et de développement doivent être modifiés et adaptés. Le thème du présent débat général, « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », est opportun et d'actualité puisqu'il nous donne l'occasion d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent et d'identifier de nouvelles voies pour surmonter les obstacles existants.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés pour mettre fin l'extrême pauvreté et à de multiples autres formes de privations et pour définir les priorités du futur développement, revêtent une importance capitale pour apporter des changements positifs dans le monde.

Récemment, l'Azerbaïdjan est devenu un pays donateur et contribue aux efforts de développement durable des pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Il s'agit là d'un nouveau chapitre dans l'histoire de mon pays et de ses activités dans l'arène internationale. Une entité nationale, l'Agence de développement international de l'Azerbaïdjan, qui a été créée à cet effet, a déjà réalisé différents programmes d'assistance dans plus de 20 pays. La Fondation Heydar Aliyev a également mené plusieurs programmes humanitaires et sociaux.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a récemment félicité l'Azerbaïdjan pour le combat qu'il mène contre la faim et a reconnu que notre pays a accompli le premier des objectifs du Millénaire pour le développement, c'est-à-dire la lutte contre la sous-alimentation. En outre, l'égalité des sexes, la responsabilisation des femmes et la lutte contre le VIH ont également été reconnus comme des domaines de progrès.

L'un des éléments clefs examinés par l'Azerbaïdjan dans le cadre du programme de développement pour

l'après-2015 ce sont les technologies de l'information et des communication (TIC) qui est un facteur de développement et de progrès. Pour permettre d'assurer un accès amélioré aux technologies de l'information, les efforts doivent être intensifiés pour renforcer les synergies régionales, promouvoir l'investissement dans l'accroissement des capacités des TIC, recentrer leurs outils et contenus pour traiter des besoins particuliers des populations et, ainsi, mieux déployer les TIC au service du développement durable.

À cet effet, l'Azerbaïdjan a présenté une proposition visant à établir l'Alliance de connectivité eurasiennne, une plate-forme régionale qui devrait améliorer la connectivité et la coopération dans le domaine des TIC. Nous sommes encouragés par l'appui des États Membres à cette initiative à travers l'adoption de la résolution 67/298 en septembre dernier et souhaitons une plus grande coopération avec les gouvernements intéressés et les autres parties prenantes.

Le monde est toujours témoin de violations des normes fondamentales et des principes du droit international. Des centaines de milliers de personnes à travers le monde continuent d'être victimes d'actes d'agression, d'occupation militaire, de nettoyage ethnique et d'une culture prédominante de l'impunité pour les crimes les plus graves qui frappent la communauté internationale dans son ensemble.

Il y a 20 ans, en 1993, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions – les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) – condamnant le recours à la force contre l'Azerbaïdjan et l'occupation de ses territoires. Dans ces résolutions, le Conseil réaffirmait le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, rappelait que la région du Haut-Karabakh fait partie intégrante de l'Azerbaïdjan et exigeait le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires occupés.

Les résolutions évoquaient également explicitement les violations du droit humanitaire international, notamment le déplacement avec violence de nombreux civils en Azerbaïdjan, des attaques perpétrées contre des civils et le bombardement de son territoire.

Plusieurs déclarations présidentielles du Conseil de sécurité adoptées entre 1992 et 1995 vont dans le même sens. Dans l'ensemble, les résolutions précitées, qui font autorité et sont des décisions contraignantes sur ces questions, reconnaissent que des actes ont été

commis contre l'Azerbaïdjan par des forces militaires et qu'ils constituent une grave violation du droit international.

À notre vif regret, les requêtes du Conseil de sécurité comprenant, en premier lieu, le retrait des forces d'occupation des territoires azerbaïdjanais, n'ont pas encore été suivies d'effet et les efforts de médiations menés depuis plus de 20 ans dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont jusqu'ici restés vains. Dans ce contexte, pour détourner l'attention de la communauté internationale de la nécessité urgente d'examiner les principaux problèmes causés par ses agressions continues contre l'Azerbaïdjan, l'Arménie s'efforce de déformer la situation actuelle, de minimiser la pertinence des résolutions et de dénaturer leurs dispositions. De plus, les prétentions d'annexion de la part de l'Arménie et les mesures qu'elle continue de prendre dans les territoires azerbaïdjanais occupés dans le but de consolider le statu quo de l'occupation et d'empêcher le retour dans leurs foyers de centaines de milliers de personnes constituent un défi flagrant au processus de règlement du conflit et posent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et régionales.

Sur notre initiative à l'ONU, en 2005 et 2010, des missions d'enquête et d'évaluation menées par l'OSCE se sont rendues dans les territoires occupés. Ces deux missions ont établi le fait d'activités illégales dans ces régions, notamment l'implantation de colons, le redécoupage des frontières, le changement des noms géographiques originaux et le traitement discriminatoire de biens culturels et de sites sacrés. Cependant, les recommandations des missions restent lettre morte. En outre, les derniers rapports sur le transfert de d'Arméniens syriens dans la région du Haut-Karabakh et dans sept autres districts azerbaïdjanais adjacents occupés, sans compter d'autres activités illégales, notamment des tentatives d'organiser des vols au-dessus et autour de ces territoires démontrent à l'évidence que le but de la politique arménienne est d'annexer la terre azerbaïdjanaise.

À cet égard, il est important que la communauté internationale continue d'insister sur la nécessité d'un règlement pacifique du conflit. La politique arménienne d'annexion est vouée à l'échec. La région du Haut-Karabakh était et sera toujours une partie inaliénable de l'Azerbaïdjan. La seule façon de parvenir à une solution durable et de nouer des relations civilisées entre les deux États voisins est de mettre fin à l'occupation les

territoires azerbaïdjanais, de rétablir pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et de respecter immédiatement le droit inaliénable des réfugiés et des personnes déplacées à retourner dans leurs foyers. C'est ce que requièrent le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est également ce qui ne peut en aucune façon être remis en cause durant le processus de règlement du conflit. De toute façon, l'Azerbaïdjan ne transigera jamais sur son intégrité territoriale ou les droits et les libertés de ses citoyens. Sans préjuger de ses droits au titre de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés à l'Article 51, l'Azerbaïdjan reste engagé au processus de règlement du conflit.

Nous ne doutons pas que les communautés azerbaïdjanaise et arménienne du Haut-Karabakh pourront un jour vivre côte à côte en paix et dans la dignité dans cette région de l'Azerbaïdjan. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts en direction de la paix, de l'accord et de la coexistence entre les deux communautés de la région du Haut-Karabakh. À nos yeux, ces éléments sont une partie importante du processus de réconciliation et devraient retenir l'attention qu'ils méritent.

L'Azerbaïdjan se félicite vivement de la position de principe des États Membres de l'ONU qui s'est exprimée sur des questions importantes pour l'Azerbaïdjan et ont trait à sa souveraineté et à son intégrité territoriale. Nous comptons sur la volonté déterminée de la communauté internationale pour défendre les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi que sa ferme solidarité avec la position juste de l'Azerbaïdjan.

Nous avons pris note de l'évolution encourageante du processus de paix au Moyen-Orient avec la reprise de négociations directes entre Israël et la Palestine. La situation d'insécurité qui prévaut actuellement dans l'ensemble de la région rend plus que jamais nécessaire de progresser dans le processus de paix. Il est impératif pour les parties d'adopter une attitude responsable et de soutenir les efforts internationaux pour parvenir à la solution de deux-États et éviter tout acte qui risquerait de saper cet objectif. La situation économique, financière et humanitaire en Palestine appelle l'attention et l'assistance continues de la communauté internationale, notamment pour assurer une aide humanitaire dans la région.

En juin dernier, l'Azerbaïdjan a accueilli une conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de coopération islamique sur la création

d'un filet de sécurité financier islamique destiné à aider la Palestine, ainsi qu'une conférence des donateurs pour soutenir la ville d'Al Qods. Les États membres de l'Organisation de coopération islamique et d'autres organisations ont participé aux conférences et se sont engagés à contribuer à l'amélioration de l'économie, aux soins de santé et à l'éducation en Palestine ainsi qu'à la réalisation de deux projets d'infrastructures.

Nous saluons l'adoption, hier, de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité concernant la mise sous contrôle et la destruction des stocks d'armes chimiques de la Syrie. Nous espérons que la position ferme et unanime du Conseil contribuera à un règlement politique au conflit en Syrie, mettant fin aux souffrances infligées au peuple syrien et garantissant que toutes les parties intéressées respecteront leurs obligations et engagements au titre du droit international. L'Azerbaïdjan condamne catégoriquement l'emploi d'armes chimiques en Syrie, notamment le massacre de civils qui en est résulté. La résolution 2118 (2013) affirme que l'emploi d'armes chimiques constitue une grave violation du droit international et qualifie un tel acte de menace contre la

paix et à la sécurité internationales. En souscrivant au Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe) et en appelant à la convocation d'une conférence internationale sur la Syrie, le Conseil de sécurité a ouvert la voie à la réalisation d'une transition pacifique, à la stabilité et à la réconciliation. Il est capital que toutes les parties renoncent à la violence armée, s'engagent de façon constructive dans un processus politique et s'engagent à la mise en œuvre du Communiqué de Genève.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre espoir que, durant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, les États Membres pourront prendre des mesures efficaces en faveur d'une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace. Nous souhaitons que le système des Nations Unies reste attaché au renforcement de la mise en œuvre des objectifs de développement national par chacun des pays et à l'application des décisions et résolutions adoptées par l'Organisation.

La séance est levée à 14 h 5.